VENDREDI 28 AVRIL 2023 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1729
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

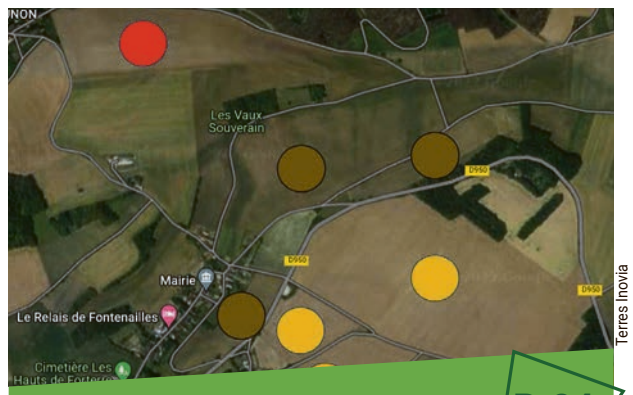


Le méthaniseur coopératif avance



Dijon Céréales a organisé une visite du chantier du futur méthaniseur Sécalia, installé dans le nord de la Côte-d'Or, près de Châtillon-sur-Seine. Un équipement atypique sur de nombreux points : par les technologies qu'il met en œuvre, par sa dimension et par le nombre d'agriculteurs qui s'y trouvent impliqués. Il devrait commencer à injecter son biogaz en février 2024.

Page 03



Terres Inovia

ACTUALITÉ P. 04
Colza // Où en est le projet R2D2 ?



PRODUCTIONS P.09
Fourrages // Une large palette de possibilités



N. Ouvrard

DOSSIER P.12
Irrigation // Des pistes pour faire face à la flambée de l'électricité





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 COLZA : OÙ EN EST LE PROJET R2D2 ?

.05 ANIMAUX DE BOUCHERIE : UNE BELLE FÊTE DU BŒUF, QUAND MÊME

.06 JA 58 : LA VALEUR AJOUTÉE, BOUSSOLE DES JEUNES AGRICULTEURS

ACTUALITÉ // RÉGION

.07 NOUVELLES RÈGLES PAC : LA ROTATION DES CULTURES SUR LES TERRES ARABLES

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.08 ÉLEVAGE LAITIER : TEL PÈRE, TEL FILS, TEL ONCLE !

PRODUCTIONS // POLYCULTURE-ÉLEVAGE

.09 PRODUCTIONS FOURRAGÈRES : UNE LARGE PALETTE DE POSSIBILITÉS

PRODUCTIONS // CULTURES

.10 PILOTAGE DE L'AZOTE SUR BLÉ : ANNÉE PRÉCOCE, NE PAS SOLDER TROP TÔT !

PRODUCTIONS // VITICULTURE

.11 CHANGEMENT CLIMATIQUE : POUILLY-FUMÉ, VIGNOBLE DU SUD EN 2050...

DOSSIER // MACHINISME

.12 SPÉCIAL IRRIGATION

RURALITÉ // TERRITOIRES

.14 DYNAMIQUE DE TERRITOIRE : SAINT-BRIS OUVRE SON BAR ÉPHÉMÈRE

.15 APICULTURE : LA SAISON REDÉMARRE DANS LE MORVAN

RURALITÉ // ENVIRONNEMENT

.16 FORÊTS PRIVÉES : UN ÉTAT DES LIEUX INQUIÉTANT

SERVICES

.17 **TABLEAU DE BORD** *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'...)*

.18 **COURS & MARCHÉS** *(COTATIONS, BOVINS, OVINS-CAPRINS...)*

.20 **PETITES ANNONCES**

.22 **ANNONCES LÉGALES**

.25 **ÉQUIPEMENT**

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.27 FOIRE INTERNATIONALE : L'ART DIT VIN

.28 MICRO-POUSSES : UNE MINI-SURFACE POUR UN MAX DE DÉBOUCHÉS



// LE DESSIN

// EN BREF

Prix alimentaires La situation sera difficile *« jusqu'à la fin de l'été »*, avertit Macron

Interrogé par des lecteurs du quotidien Le Parisien, le président de la République Emmanuel Macron affirme que la situation sera difficile « jusqu'à la fin de l'été » sur les prix alimentaires, dans une interview publiée le 23 avril sur le site internet du journal (article payant). *« Je vais être honnête, les prix alimentaires, ça va être dur jusqu'à la fin de l'été »*, prévient le chef de l'État. À propos des marges des distributeurs, il défend que sa majorité *« a durci les négociations commerciales avec la grande distribution, ce qui permet aux agriculteurs de voir leur revenu protégé ». « Et on peut rouvrir ces négociations à certaines périodes »*, ajoute-t-il. Alors que l'inflation des produits alimentaires a atteint 15,9 % en mars, l'exécutif appelle les parties prenantes à rouvrir leurs contrats pour tenir compte de « la baisse des prix » sur les marchés de gros. En 2022, des renégociations commerciales avaient été orchestrées par le gouvernement afin de répercuter les fortes inflations subies par l'amont agricole et l'industrie après le déclenchement de la guerre en Ukraine, avec plusieurs mois de décalage. La déclaration de M. Macron concorde avec les prévisions de l'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques), qui entrevoit un premier reflux de l'inflation au second semestre.

S-métolachlore/pesticides La FNSEA attend toujours la nouvelle méthode promise au Salon

Le retrait des autorisations des produits à base de S-métolachlore confirmé par l'Anses le 20 avril *« crée des impasses techniques réelles, prive les agriculteurs d'un outil de production essentiel, et met en péril la capacité de l'agriculture française à produire une alimentation sûre »*, dénonce la FNSEA dans un communiqué de presse. Alors que l'interdiction n'a pas encore été prononcée au niveau européen, la décision française *« crée inévitablement des distorsions de concurrence avec les autres pays européens qui sont, eux, toujours autorisés à utiliser cette molécule »*. La Première ministre Élisabeth Borne, rappelle le syndicat, a promis *« un changement de méthode »* sur les pesticides au Salon de l'agriculture, avec une analyse du calendrier des interdictions à venir, et de leurs conséquences. Des engagements que la FNSEA estime *« urgent de mettre en œuvre »*. Et le syndicat majoritaire de conclure en attendant de la puissance publique *« qu'elle réaffirme sa volonté de porter une vision stratégique dans les décisions [affectant] notre souveraineté alimentaire »*.

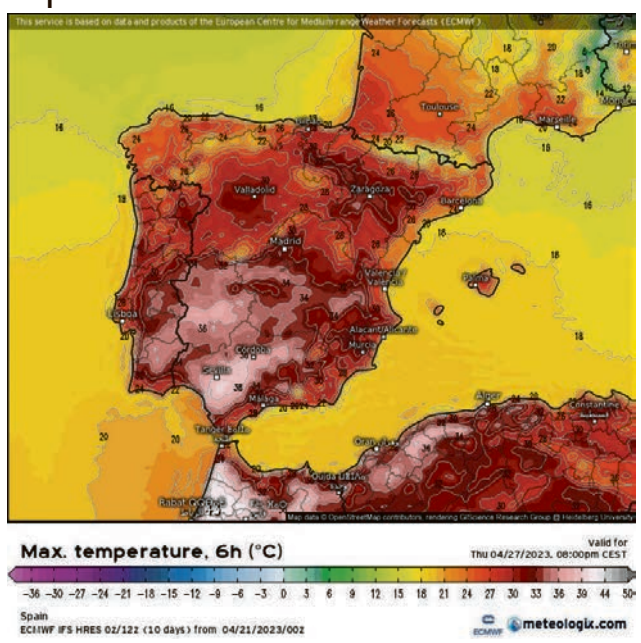
Bovins viande La FNB dénonce des essais d'importations par les grandes surfaces

Alors que les importations de viande bovine sont majoritairement destinées à la restauration, la FNB dénonce le 20 avril *« des « ballons d'essai »* de l'ensemble de la grande distribution sur un approvisionnement à l'import. Dans son communiqué, l'association spécialisée cite notamment Carrefour. Le président de la FNB Patrick Bénézit appelle les distributeurs à *« donner impérativement un signal positif aux producteurs »*. Et de menacer : *« nous saurons leur faire entendre* [le message des éleveurs] *en direct à brève échéance »*. Pour le syndicat, *« toute baisse de prix au producteur »* serait *« totalement artificielle et injustifiable au regard de la conjoncture »*. Comme le rappelle la FNB, la production française a reculé en 2022, tandis que la consommation est restée stable, ce qui a soutenu les prix à la production (et profité aux importations). En hausse constante ces derniers mois, le PMP (prix moyen pondéré national entrée abattoir) relevé par FranceAgriMer s'est récemment dégradé. Cet indicateur a perdu 7 ct€ en deux semaines pour s'établir à 5,33 €/kg en semaine 15 (du 10 avril). Un recul que nos confrères des Marchés attribuent à un déficit de demande (inflation, vacances scolaires, météo défavorable aux barbecues).

// EN IMAGE

Sécheresse L'Espagne demande des assouplissements à Bruxelles

Une sécheresse et une canicule très précoces sévissent actuellement dans une grande partie de l'Espagne. Les températures qui ont déjà dépassé 35 °C pourraient avoisiner les 40 °C vers le 28 avril. Ce serait environ de 3,5 millions d'hectares de céréales qui seraient perdues, ce qui correspond à la moitié des surfaces consacrées à ces productions. Devant cette situation, le ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation (MAPA) a réuni les organisations agricoles (Asaja, COAG et UPA). Ces dernières ont demandé au gouvernement central et aux régions autonomes de mettre en œuvre des mesures économiques et législatives urgentes pour atténuer les effets de la grave sécheresse. Ils ont notamment demandé un décret prévoyant des aides directes et des avantages fiscaux pour les agriculteurs et les éleveurs, ainsi que des travaux de modernisation des systèmes d'irrigation. Le MAPA a indiqué qu'il allait saisir la Commission européenne pour lui demander d'assouplir les règles de la politique agricole commune (PAC). Ce mois d'avril est en passe de devenir le mois le plus sec depuis le début des relevés, selon l'Agence météorologique de l'État (AEMET).



Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

// ÉNERGIE

21 Le chantier du méthaniseur Sécalia avance

Infrastructure d'une dimension exceptionnelle en France, le Méthaniseur Sécalia, porté par Dijon Céréales, devient une réalité concrète et visible, à Cérilly, près de Châtillon-sur-Seine, dans le nord de la Côte-d'Or.



La visite du 18 avril visait à informer les élus locaux de l'avancée de ce chantier de grande ampleur.



Un représentant de Nature Energy, l'entreprise danoise qui a conçu le méthaniseur et mène le chantier, décrit le circuit accompli par la matière qui sera apportée par les agriculteurs.

19 février 2024 : retenez bien cette date ! C'est celle prévue pour que le méthaniseur coopératif, en cours de construction près de Châtillon-sur-Seine, commence à injecter son biogaz dans le réseau. Cette échéance a été rappelée le 18 avril, à l'occasion d'une visite du chantier, organisée par Dijon Céréales, qui porte le projet, et l'entreprise danoise Nature Energy, en charge de la construction et de la future exploitation du site. Comme le rappelait Didier Lenoir, président de Dijon Céréales, il s'agit là *« du plus gros investissement de l'histoire de la coopérative (100 millions d'euros), destiné à apporter aux agriculteurs des réponses à une problématique économique, agronomique et réglementaire »*. La visite avait pour objectif d'informer des élus locaux, dont le député de la 4e circonscription de Côte-d'Or, Hubert Brigand, de l'avancée du chantier.

Montée en puissance en 2023

De fait, Sécalia (le nom donné à cette infrastructure) impressionne par ses dimensions. Le site occupe 15 hectares et il fédère 150 agriculteurs adhérents à la coopérative Dijon Céréales qui vont produire du seigle fourrager, une Culture intermédiaire à vocation énergétique (Cive) qui pourra couvrir le sol toute l'année, permettant de limiter le développement de mauvaises herbes et donc le recours à des produits phytos. En 2022, 850 hectares ont été récoltés par 16 agriculteurs : une manière d'amorcer la pompe et de commencer à créer du stock pour alimenter le méthaniseur. Mais 2023 traduira un changement d'échelle avec une récolte qui portera alors sur 4 200 hectares. En rythme de croisière, le site produira 15 % de la consommation de gaz annuelle de la Côte-d'Or. Il emploiera dix personnes à temps plein. La découverte du chantier permettait de prendre conscience du processus complexe qui conduit à produire du gaz à partir de productions végétales (voir encadré). La biomasse qui sera amenée par les agriculteurs sur le site sera analysée pour vérifier son taux de matière sèche, afin de rémunérer ces agriculteurs. Pour alimenter les cinq digesteurs qui font chacun 25 mètres de hauteur, dans de bonnes conditions, il faut trois types de biomasse : pour Sécalia, la prédominance sera sur le seigle fourrager, mais un bâtiment du site permettra d'incorporer des issues de céréales (son, restes de minoteries) et éventuellement, il sera aussi possible d'incorporer des huiles grasses. Ce « régime » est important à suivre parce qu'il faut qu'il soit précisément adapté aux bactéries qui, par leur action de dégradation de la masse végétale, vont produire le biogaz. De la qualité de ce « régime » dépendra leurs performances. *« Ces bactéries*, expliquait un représentant de Nature Energy, *sont comme des athlètes. Nous suivons en permanence leur activité et, en fonction de leurs besoins, nous modifions leur régime alimentaire. Notre but, c'est qu'elles courent un sprint en permanence… »*

Possibilités de développements

D'éventuels développements du site sont déjà envisagés : peut-être la possibilité de faire de la méthanation, différente de la méthanisation : il s'agit de combiner du CO2 avec de l'hydrogène, permettant de reproduire du biométhane. La production de biométhane pourrait ainsi quasiment être doublée sans avoir besoin d'apporter de la matière en plus. Les porteurs de Sécalia ont cette « phase II » en tête, qui pourrait peut-être émerger d'ici six à sept ans.

Berty Robert

Un circuit précis

Le seigle qui sera acheminé sur le site suivra un circuit précis qui commencera par une mise en silo, avant un placement dans les cuves du digesteur. Là, un brassage se produira entre la matière végétale et l'eau. Ces digesteurs seront isolés, notamment du froid, puisque la digestion doit se produire à une température de 50 °, optimale pour que les bactéries, qui vont dégrader la matière végétale et produire le gaz, vivent et se développent. Le site sera autonome en énergie : l'épurateur de biogaz dégage une chaleur, de la même manière que la colonne d'épuration. Celle-ci sera récupérée et servira au chauffage des digesteurs. Le gaz produit, ou, plutôt les gaz, puisqu'il s'agira de CO2 et de méthane, seront déshumidifiés, désulfurés. Ensuite, ils seront séparés. Le méthane sera comprimé à une pression de 14 bars avant d'être conduit au poste d'injection GRDF, lui-même raccordé à la canalisation qui doit venir depuis Sainte-Colombe. Des cuves de digestion sortira également du digestat liquide. Il sera stocké dans des cuves tampon. Les fractions liquides et solides de ce digestat seront séparées et seule la partie solide sera utilisée en épandage. La partie liquide sera récupérée et envoyée dans une unité d'évaporation présente sur le site. Elle y sera purifiée afin d'obtenir une eau de qualité « rivière » qui sera envoyée dans un bassin d'infiltration voisin, afin de repartir dans la nappe phréatique. Un gros investissement a également été fait sur le traitement des odeurs, afin qu'il n'y ait pas d'impact pour les riverains. L'air des bâtiments sera envoyé dans des biofiltres composés de copeaux de bois et dans lesquels des bactéries dégraderont biologiquement les odeurs. Au final, une cheminée de 30 mètres rejettera l'air afin d'assurer une bonne dispersion des odeurs résiduelles.



// COLZA

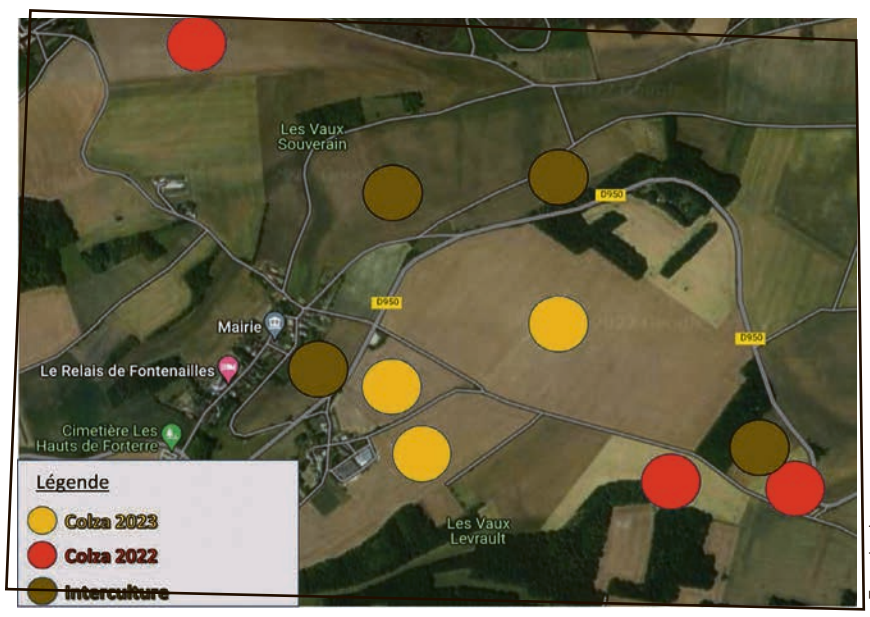
Où en est le projet R2D2 ?

Dans le but de réussir à gérer la pression insecte à l'échelle d'un territoire sur le colza a été mis en place, en 2018, le projet R2D2. Celui-ci, qui se termine cette année, s'est établi sur une zone de 1 300 ha à Courson-les-Carrières. Il présentait trois axes de travail : l'amélioration de la robustesse des cultures, rendre le milieu défavorable aux ravageurs et restaurer la régulation naturelle.



Terres Inovia

Pour restaurer la régulation naturelle, 8 ha de bandes fleuries ont été plantées.



Terres Inovia

Les intercultures sont semées de façon stratégiques, à proximité des anciens et des nouveaux colzas.

À travers le projet R2D2 (restauration de la régulation naturelle et augmentation de la robustesse des systèmes de culture pour une réduction durable de la dépendance aux insecticides), « *l'objectif était d'arriver à gérer la pression insecte à l'échelle du territoire, en réponse à des problématiques assez fortes au niveau de certaines cultures, notamment le colza* », débute Michael Geloen, ingénieur développement Bourgogne Franche-Comté à Terres Inovia.

Ce projet, lancé en 2018 et qui arrive à son terme cette année, s'est concentré dans l'Yonne, sur une zone établie à Courson-les-Carrières, où un groupe de dix agriculteurs, répartis sur un peu plus de 1 300 ha, ont été accompagnés par Terres Inovia, autour de trois axes de travail : améliorer la robustesse des cultures, rendre le milieu défavorable aux ravageurs et restaurer la régulation naturelle.

Améliorer la robustesse des cultures

En ce qui concerne ce premier axe, plusieurs choses ont été faites. « *Il y a eu des essais avec ou sans matières organiques, d'autres avec ou sans plantes compagnes. Derrière, on (les techniciens de Terres Inovia) accompagne les agriculteurs du groupe pour qu'ils optimisent le déclenchement de leurs interventions* », explique Michael Geloen. « *Grâce à cela, on est arrivés à des réductions d'IFT insecticides de 50 à 80 % en fonction des années* ».

Il l'assure, « *il y a des résultats très encourageants sur le colza pour cet axe de travail* ». Le but n'étant pas de se concentré uniquement sur le colza dans les années à venir, « *il reste désormais encore à travailler sur d'autres cultures, comme les céréales et les protéagineux, et d'autres ravageurs, notamment les pucerons et la bruche* ». Ce qui devrait se mettre en place dès 2024.

Rendre le milieu défavorable aux ravageurs

Pour le deuxième axe de travail, « *le but est de savoir comment faire pour que les ravageurs ne se sentent pas à l'aise sur le territoire. Pour cela, on a développé une approche : l'utilisation des intercultures* », poursuit Michael Geloen. « *Aujourd'hui, lors des semis de colza, l'idée est également de semer des intercultures qui pourraient être réceptives aux altises et qui pourraient essayer de diluer la pression insecte sur le colza, dans le territoire* ».

Des expérimentations ont été faites avec les agriculteurs en 2020-2021, sur 250 ha de la zone, qui consistaient à mettre dans les intercultures des bandes de différentes crucifères (des navets, des radis, des moutardes brunes et blanches…) pour observer leur côté « attractivité ». « *Tout simplement, le but de ces intercultures est qu'elles jouent le rôle de leurre pour les ravageurs* ».

Aussi, l'idée est de positionner les intercultures « *de façon intelligente, de manière à les avoir à proximité des colzas de l'année précédente et de l'année en court* ».

Ces dernières ont également un double effet : celui de « piéger » les larves d'altises et de les voir être supprimées lors de la destruction de ces intercultures.

Pour l'heure, cet axe de travail n'est encore qu'à la phase d'essai, mais « *les résultats sont prometteurs et encourageants* », assure Michael Geloen.

Restaurer la régulation naturelle

Enfin, le troisième axe de travail a pour objectif d'attirer des auxiliaires (essentiellement les paratyphoïdes, qui pondent leurs œufs dans les laves de coléoptères), en se basant sur des aménagements déjà présents (bordures de bois, haies, zones de jachères et de mares…) et en en créant de nouveaux, dans le but de détruire naturellement les ravageurs. « *Par exemple, il y a déjà environ 8 ha de fleurs qui ont été mises en place en 2021, ce qui correspond à une quinzaine de bandes de 5 mètres, composées d'espèces choisies en fonction de leur attractivité pour les paratyphoïdes (notamment des crucifères et des ombellifères)* », détaille Michael Geloen. « *Aussi, pour éviter de replanter des bandes de fleurs chaque année, on est partis sur l'idée de les entretenir* ». Là encore, plusieurs essais sont faits pour voir ce qui est le plus efficace.

Si le projet initial touche à son terme, pour Terres Inovia, la volonté est de poursuivre le travail mené avec les agriculteurs. Car si les essais sont encourageants, il reste encore beaucoup à faire. Que ce soit pour le colza, mais aussi et surtout, comme Michael Geloen l'a dit lui-même, sur les autres cultures.

Christopher Levé



// EN BREF

Document unique d'évaluation des risques La FDSEA de Côte-d'Or vous forme avec le logiciel Systera



Obligatoire depuis 2001 dans toute entreprise qui accueille des travailleurs, le Document unique d'évaluation des risques (Duer) fait désormais partie de la conditionnalité sociale dans le cadre de la PAC. Consciente que l'élaboration de ce Duer peut être perçue comme une lourdeur administrative, la FDSEA de Côte-d'Or vous propose une formation pour vous accompagner et en faire un outil de prévention des risques grâce au logiciel en ligne Systera. La prochaine session aura lieu le mardi 23 mai à Bretenière, à la Maison de l'Agriculture. Au cours de cette journée le point sera fait sur la réglementation relative à la sécurité au travail et sur la méthode d'élaboration du Duer. L'après-midi sera consacré à la prise en main du logiciel en ligne Systera qui permettra aux participants, à partir des situations réelles vécues sur leurs exploitations, de réaliser l'évaluation des risques professionnels. En effet, Systera s'appuie sur une base de données, préétablie et évolutive, recensant des activités, des unités de travail, des risques et des mesures de prévention que l'exploitant, la plupart du temps, n'a plus qu'à sélectionner !

Pour en savoir plus et vous inscrire contactez la FDSERA 21 au 03 80 68 67 68 ou par mail à sje@fdsea21.fr ! Attention le nombre de places est limité !

PLUS D'INFOS SUR www.agribourgogne.fr

// ANIMAUX DE BOUCHERIE

21 Une belle fête du bœuf, quand même

Le pôle agricole de Créancey accueillait une nouvelle édition de la Fête du bœuf le 22 avril. Le succès populaire a « presque » fait oublier les moindres plus-values réalisées sur les animaux.

Samedi dernier à Créancey, c'était jour de concours. Cent neuf bovins et trente-six ovins étaient exposés au pôle agricole à l'occasion de la Fête du Bœuf. L'évènement a attiré énormément de visiteurs, pour le plus grand plaisir de Jean-Louis Brazey, président de l'association organisatrice. *« Pas moins de 450 repas ont été servis, il y avait foule ! Notre concours est devenu incontournable, c'est une satisfaction »*. La seule déception concernait les cours pratiqués dans les allées, comme le précise l'éleveur de Saint-Sernin-du-Plain : *« le taux de vente a été correct, autour de 93 %, mais nous espérions mieux au niveau des prix, c'est certain. Les ventes ont parfois un peu peiné. Il est difficile de donner des moyennes, même des fourchettes, mais une chose est sûre : par rapport à ce qui est pratiqué en fermes, les plus-values réalisées par les éleveurs sont nettement moins importantes que l'an passé. Cette tendance est constatée dans les autres concours, mais tout de même : les animaux s'étaient mieux vendus quelques semaines plus tôt à Autun, surtout dans les vaches. Il est vrai que depuis ce rendez-vous en Saône-et-Loire, les cours de la viande ont eu davantage tendance à baisser qu'à augmenter, cela s'est ressenti lors de la Fête du bœuf »*.

Ils se sont distingués

En ce qui concerne le concours proprement dit, deux élevages de Côte-d'Or figurent dans le « haut » du palmarès, celui des grands prix. Le Gaec Loiseau, de Meilly-sur-Rouvres, remporte ainsi le prix de la ville de Pouilly-en-Auxois, récompensant la meilleure génisse charolaise de qualité bouchère. L'EARL Jacquenet, d'Uncey-le-Franc, décroche quant à lui le prix de championnat, décerné à la première génisse, au meilleur bœuf ou à la meilleure vache du concours n'étant pas en race charolaise. Plusieurs Côte-d'oriens se sont également distingués dans les différentes sections en remportant un prix d'honneur. Il s'agit du Gaec Carementrant (Longecourt-lès-Culêtre), de la SCEA Tursin Sébastien (Villargoix), de François Leguy (Thoisy-la-Berchère) et de l'EARL Sagetat (Sussey). Chez les ovins, le Gaec des Chaumes, de Marcheseuil, a remporté un prix d'honneur et le super prix d'honneur. Sébastien Jeannin (Souhey) est reparti avec un prix d'honneur. Deux éleveurs de Côte-d'Or reviendront sur leur participation dans notre prochaine édition.

AG

PLUS D'INFOS SUR WWW.AGRIBOURGOGNE.FR



Le prix de la ville de Pouilly-en-Auxois, pour le Gaec Loiseau.



L'EARL Jacquenet, d'Uncey-le-Franc, repart avec le prix de championnat, récompensant la plus belle bête non charolaise du concours (en l'occurrence une blanc bleu).



La meilleure culard charolaise, propriété de Geoffrey Laupretre (EARL de la Glorienne, à Saint-Eugène, 71).



Le Gaec de Pensière passe tout proche d'un nouveau prix Vallée. L'élevage d'Alligny-en-Morvan, (58) remporte le grand prix d'honneur mâle décerné au deuxième meilleur bœuf ou culard charolais du concours.



Charles Guedjou (La Comelle, 71) remporte le prix Vallée, la plus haute distinction du concours qui récompense chaque année le meilleur bœuf ou le meilleur culard charolais de l'édition.

Le palmarès

Bovins

Grands prix

Grand prix d'excellence femelle : EARL de la Glorienne (Saint-Eugène, 71). Prix Vallée : Charles Guedjou (La Comelle, 71). Prix de la ville de Pouilly-en-Auxois : Gaec Loiseau (Meilly-sur-Rouvres). Grand prix d'honneur culard : Charles Guedjou. Grand prix d'honneur mâle : Gaec de Pensière (Alligny-en-Morvan, 58). Grand prix d'honneur génisse : SCEA Brazey (Saint-Sernin-du-Plain, 71). Grand prix d'honneur vache : Loïc Bretigny (Sanvignes-les-Mines, 71). Prix de championnat : EARL Jacquenet (Uncey-le-Franc). Super prix du jury : SCEA Brazey.

Prix d'honneur

Bœufs charolais : SCEA La family (La Comelle, 71). Bœufs culards charolais : Charles Guedjou. Génisses charolaises 2 ans : Gaec Loiseau. Génisses charolaises 3 ans : Gaec Carementrant (Longecourt-lès-Culêtre), Gaec Flety (2, Montelon, 71), SCEA Tursin Sébastien (Villargoix), François Leguy (Thoisy-la-Berchère). Génisses culardes charolaises 3 ans : SCEA Brazey. Génisses culardes charolaises 4 ans et + : EARL Sagetat (Sussey). Vaches Blanc bleu : EARL Jacquenet. Vaches charolaises : Loïc Bretigny, Charles Guedjou (2)

Prix spécial de la boucherie artisanale : Gaec de Pensière. Prix spécial label rouge : Gaec Renon (Lacour d'Arcenay), Gaec de Pergeot (Châtellenot), Pascal Poillot (Sussey).

Ovins

Super prix d'honneur : Gaec des Chaumes (Marcheseuil), EARL du Pré du moulin (Mesvres, 71). Prix d'honneur : Sébastien Jeannin (Souhey), Gaec des Chaumes, Alexandre Daniel (Cussy-en-Morvan). Premiers prix : Alexandre Daniel, Bruno Fougère (Saint-Léger-du-Bois, 71), Julien Pané (2, Dampierre-en-Montagne), Gaec Dupaquier (2, Posanges).



// JA DE LA NIÈVRE

58 La valeur ajoutée, boussole des jeunes agriculteurs

La dernière assemblée générale des JA de la Nièvre fut l'occasion d'assister à une table ronde portant sur les moyens de retrouver de la valeur ajoutée sur les productions.



De gauche à droite, les participants à la table-ronde : Régis Taupin (58), Guillaume Gauthier (71) et Julien Caillard (89).

Trois agriculteurs, une même ambition : retrouver de la valeur ajoutée. Invités des JA de la Nièvre lors de leur assemblée générale de Monceaux-le-Comte, Julien Caillard, Guillaume Gauthier et Régis Taupin sont venus apporter leurs témoignages à l'occasion d'une table ronde sur les voies possibles pour obtenir une valeur ajoutée plus que jamais nécessaire. Le premier est céréalier à Courson-les-Carrières, dans l'Yonne, le second, éleveur bovin à Bourbon-Lancy, en Saône-et-Loire, quant au troisième, c'était le « local » de l'étape puisque Régis Taupin est éleveur à Saizy, juste à côté de Monceaux-le-Comte. Pour Julien Caillard, *« il n'y a pas de limite dès qu'il s'agit d'aller chercher de la valeur ajoutée : la diversification peut être une bonne voie mais il faut tester. Il y a aussi la possibilité d'aller chercher de la valeur ajoutée en collectif »*.

Pilotage précis de son élevage

Des pistes qui fournissaient une bonne entrée en matière, illustrée également par les choix de Guillaume Gauthier : *« pour gagner de la marge, j'ai parié sur la génétique, dans le but d'obtenir des vêlages plus faciles, y compris en charolais. J'ai mis en place de la luzerne dans les rations, j'ai aussi fait appel à un nutritionniste. Chaque année, j'analyse mes fourrages. Il faut bien réfléchir ses achats de protéines et la valeur ajoutée passe par un pilotage très précis de son élevage »*. Cet éleveur, en Gaec, commercialise par le biais de la coopérative Feder et il conserve le moins de laitonnes possibles dans ses prés. Il dispose également d'un magasin à la ferme qui lui permet d'écouler 25 carcasses par an et réfléchit à la création d'un atelier de découpe. Ses femelles sont, par ailleurs, certifiées Label Rouge et l'ensemble de ses animaux entre dans l'IGP Charolais de Bourgogne. Pour sa part, Régis Taupin croit beaucoup, comme Julien Caillard, à l'intérêt du collectif et se félicite d'adhérer à une Cuma. De son côté, la recherche de valeur ajoutée a aussi pris d'autres voies, plus inattendues : il a investi dans le photovoltaïque sur bâtiment. C'était en 2009, à une époque où ce genre de choix était encore assez peu répandu mais pour lui, pas de doute : *« C'est le meilleur investissement que j'ai fait ! »* A ses yeux, si la valeur ajoutée est une composante essentielle du modèle économique d'une exploitation agricole, l'important est aussi de réfléchir au réinvestissement de cette valeur. En ce qui le concerne, c'est passé par de la diversification : il y a dix ans, il a monté une SCEA destinée à planter des noyers. *« C'est une niche commerciale intéressante,* souligne-t-il, *et je commercialise en direct 10 % de ma production »*.

Choix de prudence

Pour Julien Caillard, la recherche de valeur ajoutée visait d'abord à répondre à un objectif de réduction des charges : *« Je suis passé en semis direct, ce qui m'a permis de réduire mes coûts de carburant. Du côté du matériel, je fais aussi le choix de n'investir que lorsque j'en ai vraiment besoin et j'emmène mon matériel au maximum de son usure »*.

Un parti pris qui s'accompagne d'indispensables compétences : *« garder longtemps du matériel signifie qu'il faut aussi être en capacité de le réparer soi-même si nécessaire »*.

Une gestion marquée du sceau de la prudence qui le conduit aussi à ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier en matière de commercialisation de ses productions : il répartit équitablement entre la coopérative et le négoce : *« Je stocke pour un tiers de ma ferme, c'est un compromis de sécurité »*. En guise de conclusion, Guillaume Gauthier rappelait que trouver de la valeur ajoutée, c'est aussi savoir oser, essayer… au risque d'échouer, mais cette culture, l'éleveur de Saône-et-Loire, l'a acquise dans son engagement passé dans les rangs des JA : *« J'y ai trouvé un état d'esprit qui permet de se remettre en question, et c'est très utile de pouvoir interroger ses propres pratiques, régulièrement »*.

Berty Robert

// MORVAN

58 Des élèves vétérinaires conquis

Fin mars, une quinzaine d'étudiants de l'école vétérinaire de Maisons-Alfort avaient été accueillis dans le Morvan, à l'initiative d'agriculteurs, pour être sensibilisés à l'importance de s'installer en zone rurale. Ils conservent de ce séjour un souvenir fort et chaleureux.

Fin mars, une quinzaine d'étudiants de l'association Groupement technique vétérinaire (GTV) junior de l'école de Maisons-Alfort étaient venus passer quelques jours dans le Morvan nivernais, afin d'y découvrir des exemples d'élevage et d'être sensibilisés à la nécessité de s'installer dans des zones très rurales, menacées de désertification vétérinaire. On devait l'initiative à cinq exploitants agricoles retraités. Elle vient de connaître un épilogue sympathique, avec l'envoi, à la mairie d'Ouroux-en-Morvan, d'un message de remerciement, de la part des étudiants. Ces derniers affirment être rentrés *« ravis d'avoir pu découvrir cette magnifique région et la tête pleine de souvenirs. […] Merci à la commune, à madame le maire, aux conseillers et aux initiateurs du projet pour leur hospitalité. […] Merci également à Michel Loison (éleveur bovin) de nous avoir reçus et d'avoir fait part de ses sentiments quant au futur de notre profession et au lien entre vétérinaires et éleveurs. Les problématiques soulevées ont été l'occasion de discuter et nous avons apprécié de pouvoir confronter les différents points de vue. Le week-end a aussi été l'occasion, pour certains qui n'en étaient pas assez conscients, d'ouvrir les yeux sur le manque de vétérinaires dans les campagnes. […] Il est dommage que nous n'ayons pas pu rencontrer plus de vétérinaires […] Ce week-end a vraiment été l'occasion pour beaucoup de découvrir un lieu inconnu. Il est encore trop tôt pour dire si certains vont s'y installer, mais plusieurs savent déjà qu'ils reviendront dans le Morvan […] »* Plusieurs cabinets vétérinaires de la région avaient été invités par les organisateurs : le cabinet de Montsauche était présent, celui de Corbigny n'avait pas pu l'être mais s'était excusé.

Berty Robert





Le 25 mars, dans la salle des fêtes d'Ouroux-en-Morvan, les étudiants de Maison-Alfort et les habitants de la région se sont retrouvés pour une soirée festive.

RÉGION

// NOUVELLES RÈGLES PAC

BCAE 7 : la rotation des cultures sur les terres arables

Ce nouvel article détaille la BCAE 7 qui porte sur l'obligation de rotation des cultures. Elle est issue d'un des critères du Paiement vert de la PAC 2015 : la diversification des cultures. Elle va au-delà de la simple diversification, pour répondre aux nouveaux enjeux européens.



Réussir SA

La mesure BCAE 7 vise à répondre aux nouveaux enjeux européens.

Tous les agriculteurs bénéficiaires des aides de la Pac soumises à la conditionnalité devront respecter la nouvelle règle BCAE (Bonnes conditions agricoles et environnementales) 7 dès lors qu'ils détiennent des terres arables dites cultivées (terres arables autres que des cultures pluriannuelles comme luzerne, des prairies temporaires, des jachères ou des cultures sous eau). La profession agricole a négocié des exemptions à cette règle, bien que dans un premier temps le règlement européen ne le prévoyait pas. Certaines exploitations agricoles seront exemptées de cette obligation de rotation. Il s'agit de celles dont :

- La totalité de la production sur les terres arables est certifiée (ou en cours de conversion) en agriculture biologique
- La surface en terres arables est inférieure ou égale à 10 ha
- Plus de 75 % de la surface en terres arables est consacrée à la production d'herbe et/ou d'autres plantes fourragères herbacées et/ou à la culture de légumineuses et/ou en jachères
- Plus de 75 % de la SAU est consacrée à des prairies permanentes et/ou production d'herbe ou d'autres plantes fourragères herbacées et/ou culture sous eau.

Pour les autres exploitations agricoles, quelles sont les obligations qui s'imposent ?

Deux critères cumulatifs sont à respecter :

- un critère annuel à l'échelle de l'exploitation avec une rotation sur 35 % des terres arables cultivées. Elles correspondent aux terres arables hors cultures pluriannuelles (luzerne par exemple), prairies temporaires (y compris destinées à la production de semences), terres mises en jachère, cultures sous eau (riz).
- un critère pluriannuel à l'échelle de chacune des parcelles de l'exploitation.

Le couvert hivernal, option de dérogation

Chaque année, sur au moins 35 % de la surface en terres arables cultivées, la culture principale diffère de la culture principale de l'année précédente. Se référer aux textes officiels pour connaître les catégories différentes de cultures. Par exemple, une succession blé tendre d'hiver en 2022, suivie d'un blé tendre de printemps en 2023 permet de remplir ce critère. La FNSEA a obtenu la possibilité de déroger à la rotation par l'implantation d'un couvert hivernal. Cette culture secondaire devra être implantée après la récolte de la culture principale (ou semée sous couvert) et rester en place a minima entre le 15 novembre et le 15 février. La liste des cultures secondaires autorisées sera fixée prochainement par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. À noter que le couvert hivernal devra être semé : les cannes de maïs et chaumes laissés au champ, le mulching ainsi que les repousses ne seront pas autorisés. Ce couvert pourra être valorisé par fauche ou pâturage pendant la période de couverture tant qu'il n'est pas détruit.

Pas la totalité des terres arables

Si l'assolement pour la campagne PAC 2024, élaboré à l'automne 2023, ne permet pas de respecter la rotation sur 35 % des surfaces en terres arables cultivées, l'agriculteur devra prévoir d'implanter à l'automne 2024 un couvert hivernal sur la surface manquante pour atteindre les 35 %. Les travaux de concertation sur la future Pac ont permis de faire entendre la voix de la profession agricole française. En effet, lors des premières discussions, la rotation devait se faire sur la totalité des terres arables, ce qui n'aurait pas été viable pour de nombreux systèmes agricoles. Concernant le 2e critère de rotation à la parcelle sur 4 ans, l'agriculteur devra définir son assolement en prenant en compte les cultures principales des années précédentes, sur 4 ans. Ainsi, il faudra au moins, sur chaque parcelle en terres arables cultivées, deux cultures principales différentes sur 4 ans (l'année de la campagne et les 3 années précédentes seront vérifiées à partir de la déclaration Pac). Si cela n'est pas possible, l'agriculteur devra alors implanter un couvert hivernal sur la parcelle sans rotation, chaque année, sur 4 ans. Les parcelles en maïs semences sont exemptées du critère pluriannuel. Ce dernier sera vérifié à partir de la campagne Pac 2025. Toutefois, comme l'année n-3 correspondra à l'année 2022, il ne sera pas possible de vérifier l'implantation d'un couvert hivernal à l'automne 2022, puisque la déclaration Pac 2022 ne le permettait pas. Ainsi pour 2025, l'agriculteur devra soit implanter sur une même parcelle au moins deux cultures différentes sur la période 2022, 2023, 2024 et 2025 ; soit implanter un couvert hivernal sur la parcelle en 2023, 2024 et 2025. Le transfert d'une parcelle d'un exploitant à un autre n'interrompt pas l'obligation de rotation. L'agriculteur reprenant la parcelle devra donc se renseigner sur les cultures principales et secondaires implantées par le cédant lors des trois dernières années afin de respecter la BCAE. Ce critère pluriannuel de rotation à la parcelle implique donc une anticipation des assolements sur 4 ans.

FNSEA

Dérogation « Ukraine » pour l'année 2023

La nécessité de produire suffisamment pour nourrir les populations européennes s'impose à nous, étant donné la situation géopolitique actuelle instable… La Commission européenne a donc proposé plusieurs dérogations à titre exceptionnel pour 2023, en continuité de celles obtenues cette année. Pour la BCAE 7, l'exploitant sera exonéré du critère annuel de 35 % de rotation à l'échelle de l'exploitation pour 2023. En revanche, les pratiques de l'année 2023 seront prises en compte pour vérifier le respect du critère pluriannuel à partir de 2025.

// PRISE EN CHARGE DES COTISATIONS SOCIALES

Plus de 3 800 agriculteurs bénéficiaires en Bourgogne Franche-Comté

FDSEA, MSA, journaux agricoles et centres de gestions se sont mobilisés afin de permettre aux agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté d'accéder à la PEC Résilience.

Les aides PEC plan de résilience MSA de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) ont été attribuées au mois de mars. Les MSA, les FDSEA, la presse agricole et les centres de gestion se sont mobilisés pour faire bénéficier pleinement, les agriculteurs et agricultrices de la région, de ce dispositif mis en place par les Pouvoirs publics. Cette aide a été proposée pour compenser partiellement la trésorerie des entreprises du secteur agricole, touchées par l'augmentation forte du coût de certains intrants (carburant, engrais, emballages, alimentation animale, énergie - gaz et électricité) du fait de la guerre en Ukraine, par le biais de la prise en charge d'une partie de leurs cotisations sociales. Les exploitations retenues sont celles qui ont justifié de surcoûts du fait de la hausse des prix survenue sur les différents postes avec au moins 50 % d'augmentation par rapport à une période de référence qui était à définir sur 2021. Pour faire face au nombre très important de demandes de prise en charge de cotisations MSA et suite à notre mobilisation sur ce dossier, la FNSEA a obtenu 21 millions d'euros supplémentaires, soit une enveloppe nationale totale de 171 millions d'euros. La FRSEA BFC s'est, elle aussi, mobilisée pour que la mesure soit prise en compte rapidement et pour que les exploitations en bénéficient avant le deuxième trimestre 2023. En région BFC, ce sont finalement 3 806 bénéficiaires qui ont été acceptés pour ce dispositif, soit un montant total de 9 921 855 euros, pour un montant moyen par dossier de 2 607 euros, avec des prises en charge réalisées (réduction de cotisations), comme prévu, à partir de début mars.

FRSEA BFC



Le dispositif PEC Résilience vise à contrebalancer les effets néfastes sur les charges des exploitations de la guerre en Ukraine.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

ÉLEVAGE

// ÉLEVAGE LAITIER

21 Tel père, tel fils, tel oncle !

Jean-David Chevallier vient de rejoindre son père Christian et son oncle Dominique sur la ferme familiale à Mauvilly, dans le Châtillonnais.

Certains ne reprennent pas la *« boutique »* de leurs parents, d'autres reviennent mais décident d'arrêter le lait. Pour Jean-David Chevallier, rien de tout ça : travailler sur la ferme familiale avec ses vaches Brunes *« allait de soi »*. Le *« projet »* était ancré dans un coin de sa tête depuis très longtemps. Son installation est effective depuis le mois de janvier, son arrivée coïncide avec le départ en retraite de Colette Colas. Le Gaec Chevallier de Mauvilly maintient ainsi son effectif de trois associés : *« Ce sera encore le cas dans deux ans quand mon père partira à son tour en retraite. Mathieu, mon cousin, assurera la relève »*, indique Jean-David Chevallier.



L'éleveur de 33 ans était responsable de l'atelier laitier à l'exploitation du lycée agricole de Fontaines.



Dominique, Jean-David et Christian Chevallier, autour de Récréation, leur génisse ayant participé au dernier concours miss BGS à Paris.

Retour du 71

Le jeune Côte-d'orien a mis *« un peu plus de temps que prévu »* pour endosser le costume d'associé : *« je travaillais depuis 2010 sur l'exploitation du lycée agricole de Fontaines, en Saône-et-Loire, là où j'avais obtenu mon BTS Productions animales. Lors de mon entretien d'embauche, j'avais prévenu d'emblée que j'allais revenir un jour à Mauvilly… Mieux vaut tard que jamais ! Le hasard de la vie a fait que j'ai rencontré ma compagne à Fontaines, mon passage là-bas s'est quelque peu prolongé. Avec le départ de Colette Colas, l'occasion était venue pour moi, il était temps de revenir ici »*. Jean-David Chevallier et Amélie envisageaient, un temps, de créer un atelier de transformation sur la ferme : *« nous étions sensibilisés à cette activité par rapport à ce que nous avions vu à Fontaines. Des fromages à Mauvilly : c'était une idée qui aurait peut-être permis une double installation. Ce projet a finalement été mis de côté, au moins temporairement. Amélie continue de travailler à côté »*. La meilleure conjoncture agricole n'a pas motivé davantage l'installation du jeune éleveur : *« je serais revenu quoiqu'il arrive. J'ai toujours été très optimiste sur l'avenir de l'agriculture… Nous aurons toujours besoin de manger, il faudra toujours des paysans sur nos territoires ! C'est la raison pour laquelle j'invite les jeunes à s'installer, qu'ils soient du milieu agricole ou hors cadre familiaux. Beaucoup d'opportunités seront à saisir avec les nombreux départs en retraite qui se profilent ces prochaines années »*.

À la pointe génétique

Le troupeau est composé de 110 vaches laitières, avec une production d'un peu plus de 800 000 litres, collectés par Eurial. Le Gaec Chevallier est notamment connu pour sa sélection génétique et sa vente de reproducteurs.

Des participations à des concours sont régulières, les côte-d'oriens répondront une nouvelle fois présent aux prochaines Journées châtillonnaises, les 3 et 4 juin. *« C'est un moment incontournable pour la race Brune »*, souligne Jean-David Chevallier, *« ce rendez-vous est très convivial et permet aux éleveurs de se retrouver. Notre exploitation a vendu beaucoup de reproducteurs dans le passé : sa présence et son exposition sur un tel événement ont forcément joué un rôle important. Pour cette nouvelle édition, nous ne savons pas encore exactement quels animaux nous emmèneront. Il devrait y avoir une de nos génisses à la vente aux enchères »*.

Attention à l'effet ciseaux

Interrogé sur la conjoncture, Jean-David Chevallier reconnaît volontiers une nette amélioration mais reste *« très vigilant »* sur la suite des événements : *« il faut faire attention à l'effet ciseaux. En effet, les cours des grandes cultures sont encore favorables mais ont nettement baissé. Dans le même temps, nous continuons de travailler avec un niveau de charges très élevé, je pense notamment aux intrants. Pour le lait, le prix de base affiche aujourd'hui 435 euros les 1 000 litres, c'est beaucoup mieux qu'un temps, mais toutes les charges ont augmenté là aussi, avec par exemple l'aliment concentré qui s'est envolé de près de 40 %. Sur la ferme, l'autonomie fourragère et protéique est travaillée depuis plusieurs années : c'est tant mieux, cela nous permet de limiter les dépenses »*.

Malgré son optimisme certain, le nouvel installé a bien conscience des nouveaux enjeux du monde agricole : *« nous devons nous adapter au mieux au changement climatique et aux nouvelles attentes sociétales. Cette mutation a bien sûr déjà commencé, mais cela est loin d'être terminé… Mieux vaut aller de l'avant et ne pas rester sur ses acquis. Dans notre cas, nous sommes passés à une agriculture de conservation des sols avec semis direct depuis 2020. L'adaptation dans notre zone intermédiaire est essentielle mais pas toujours facile, nous devons sans cesse aller chercher de l'information par nos propres moyens »*.

AG

89 Où en est la production porcine ?

// CIRHYO

L'assemblée générale de section (du centre nord) de la coopérative porcine Cirhyo s'est tenue à Appoigny, le mercredi 19 avril. La hausse des coûts de production à laquelle sont confrontés les éleveurs a notamment été abordée.

C'est par un hommage qu'a débuté l'assemblée générale de section (du centre nord) de la coopérative porcine Cirhyo, le mercredi 19 avril, à Appoigny. Celui de Michel Delaunoy, ancien vice-président de Cirhyo, décédé le 25 mars dernier, lors de sa 70e année. Après une minute de silence respectée par l'assemblée pour honorer la mémoire de ce dernier, Francis Le Bas, président et Philippe Chanteloube, directeur général de Cirhyo ont fait le point sur l'actualité de la coopérative.

À commercer par la hausse des coûts de production. L'aliment des porcs, qui représente environ 60 % du coût de production, a en effet connu une hausse de quasi 40 % entre septembre 2021 et septembre 2022. Sans oublier les « traditionnelles » hausse des coûts de l'énergie et des matériaux de construction (cependant amortie en partie par les aides de l'État).

Néanmoins, la filière peut compter sur une augmentation du prix du porc constatée ces derniers mois, avec un prix de carcasse affiché à 2 €/kg en septembre 2022.

Le porc bio en chute libre

Mais, dans ce contexte « d'inflation généralisée », les consommateurs font le choix de se tourner vers les produits les moins chers. Si, de manière générale, la consommation de porc conventionnel ne connaît qu'une très légère baisse en 2022 (- 0,5 % pour la viande de porc et – 0,6 % pour la charcuterie, par rapport à 2021), le porc bio, lui, a vu ses ventes nettement reculer.

Aussi, toujours dans ce processus de la course aux prix pour le consommateur, la filière porcine a dû faire face en 2022 à une augmentation de l'importation de viande de porc (+ 1,2 %), provenant en majorité d'Espagne (45 % des importations), où les prix affichés dans les supermarchés sont souvent moins chers.

Enfin, une autre problématique a été évoquée lors de cette assemblée générale : celui de la baisse de la production. Celle-ci est de 5 % en France pour la filière porcine (- 1,3 % pour Cirhyo en 2022). La principale raison ? À l'image de l'élevage de manière générale, le non-renouvellement des générations est la principale cause. En 2020, 41 % des exploitations porcines avaient au moins un exploitant de plus de 55 ans (source : le Recensement Agricole). Plus que jamais, trouver de nouveaux éleveurs pour faire perdurer la filière porcine est donc urgent.

Christopher Levé

Cirhyo en quelques chiffres

Basée à Montluçon (03), la coopérative porcine Cirhyo regroupe 500 adhérents en France, possédant 59 300 truies et produisant 1 368 900 porcs charcutiers.
Les élevages adhérents ont une taille moyenne de 266 truies et 1 020 places de porcs charcutiers.



Noël Thuret, vice-président, Francis Le Bas, président et Philippe Chanteloube, directeur général (de gauche à droite), lors de l'assemblée générale de section (du centre nord) de Cirhyo, qui s'est tenue le mercredi 19 avril, à Appoigny.



Les activités de la coopérative et l'actualité de la filière porcine ont été présentées aux adhérents.

// PRODUCTIONS FOURRAGÈRES

Une large palette de possibilités

Le 18 avril, Dijon Céréales avait convié les agriculteurs-éleveurs à venir découvrir les derniers résultats d'essais menés en Côte-d'Or sur ces cultures.



Les variétés de trèfles faisaient partie des plantes mises en avant cette année lors de ces rencontres fourragères.

C'est à Panges, à l'ouest de Dijon, que Dijon Céréales avait donné rendez-vous aux agriculteurs, plus particulièrement éleveurs, intéressés par les derniers essais de cultures fourragères menés par les services Élevage - Productions animales et la Recherche & Développement (R & D) d'Alliance BFC (Dijon Céréales, Terre Comtoise, Bourgogne du Sud). En ce 18 avril ensoleillé mais frais, une grande diversité de formules était proposée :

- 18 modalités en comparaison d'associations courte durée, graminées et de trèfles annuels
- 12 modalités dans une vitrine de légumineuses annuelles
- 20 compositions de méteils

Les participants pouvaient également s'informer sur le projet d'une démarche régionale de contractualisation dans le cadre du projet Profilait (voir encadré).

Regain d'intérêt pour les méteils

Sur les méteils, on note un regain d'intérêt, depuis plusieurs années, en lien avec les conditions météorologiques, notamment la récurrence de printemps séchants. Ces méteils, néanmoins, ne s'avèrent pas très adaptés à des animaux exigeants, en particulier en élevages laitiers. Vitello apparaît aujourd'hui comme l'une des variétés de méteils les plus intéressantes. Le méteil Wendy, l'un des plus précoces présentés ce jour-là, associé à du pois fourrage, du trèfle squarrosum et des vesces, a fourni lui aussi de bons résultats. Ce trèfle squarrosum, on le retrouvait aussi dans les essais sur une large gamme de trèfles présentés à Panges et destinée à valider les potentiels de rendement et les aspects qualitatifs, en fonction de plusieurs dynamiques de fauche. Le squarrosum présente des facilités de séchage en raison de sa petite tige.

« La « Formule 1 » de l'implantation »

Parmi les autres variétés présentées, le trèfle hybride Aurora s'est avéré compliqué à implanter dans les conditions du second semestre 2022. Trois parcelles étaient implantées en trèfle de Perse : son démarrage, trop rapide, l'a rendu sensible au gel de février. En revanche, en association avec des graminées, il a été mieux protégé. *« Ce trèfle*, constatait le technicien de Dijon Céréales, *est la « Formule 1 » de l'implantation, mais au détriment de sa résistance au froid… »* Il faut parfois savoir partir plus lentement… Toujours dans les trèfles, la variété Balansa, cousine du trèfle Micheli, semble être un produit intéressant, mais sur lequel on manque encore de recul. La surprise dans les capacités à passer l'hiver est venue du trèfle d'Alexandrie, plutôt connu comme un trèfle d'été : il s'est pourtant distingué par une très belle pousse, même si le coup de froid de début mars l'a mis à rude épreuve. Enfin, la variété Carmina de trèfle incarnat, semée à la mi-septembre 2022, a eu une floraison plus tardive. Il reste néanmoins un trèfle qui s'implante bien.

Berty Robert

Profilait : un projet de contractualisation



A l'occasion de ces rencontres, un atelier permettait de prendre connaissance d'un projet de contractualisation mené dans le cadre de Profilait.

Lancé il y a deux ans, le projet Profilait vise à structurer une filière régionale destinée à l'alimentation animale, basée sur l'autonomie protéique, afin de réduire le recours aux importations. Dans le cadre de ces rencontres fourragères, un atelier spécifique y était consacré. Les légumineuses fourragères semblent intéressantes pour atteindre cette autonomie mais, techniquement, la filière est exigeante à mettre en place. C'est dans ce cadre que s'inscrit la volonté de créer des contrats entre céréaliers et éleveurs, dans la double intention de limiter les effets des fluctuations de marchés et de garantir un approvisionnement local. On imagine donc un contrat-cadre entre tous les acteurs de la filière, et qui se déclinerait en plusieurs contrats d'application. Cela impose la mise en place d'une méthode de construction des prix et d'une expérimentation, sur le soja, dans laquelle une centaine d'agriculteurs seraient impliqués. Le but, à terme, est de créer de la valeur, de négocier dans une meilleure position, par exemple pour obtenir de meilleurs prix du lait en faisant valoir que ce mode d'élevage s'appuie sur une alimentation animale en accord avec les attentes sociétales.

Un déplacement réussi

// CONCOURS BOVINS

Plusieurs éleveurs de Côte d'Or se sont rendus au Pisani Show en Haute-Marne, les 15 et 16 avril.

Un *« petit »* Eurogénétique : le concours interdépartemental de Chaumont, ou plus précisément de Choignes (52), monte en puissance et ferait presque oublier – en partie – le mythique rendez-vous d'Épinal. Cette troisième édition a attiré 56 élevages et 170 vaches en races Prim'Holstein, Montbéliardes, Simmental et Limousines. Plusieurs côte-d'oriens étaient de la partie, notamment dans le concours Simmental où étaient alignées 47 vaches issues de sept départements. L'EARL Menestrier décroche le titre de grande championne avec Malina (Goleo/Fidjy), acquise lors de la vente aux enchères au Gaec Aubry il y a deux ans. L'élevage de Villy-en-Auxois avait déjà remporté cette même distinction l'an passé avec une autre vache, Java (Manigo x Pandora). Le Gaec Magnière réussit également un joli concours avec le championnat espoir remporté par Praline (Remmel/Rotax) et la meilleure mamelle adulte décernée à Mylée. En race limousine, le département 21 était représenté par l'EARL David Mignard (Les-Granges-sous-Grignon) et la SCEA Viande limousine de Côte-d'Or (Prâlon) qui présentaient ensemble un taureau en copropriété. Saturne, 18 mois, s'est distingué en remportant le premier prix de sa section.

AG



La grande championne Simmental se nomme Malina et appartient à l'EARL Menestrier, de Villy-en-Auxois.



Le Gaec Magnière et Praline, championne espoir Simmental.

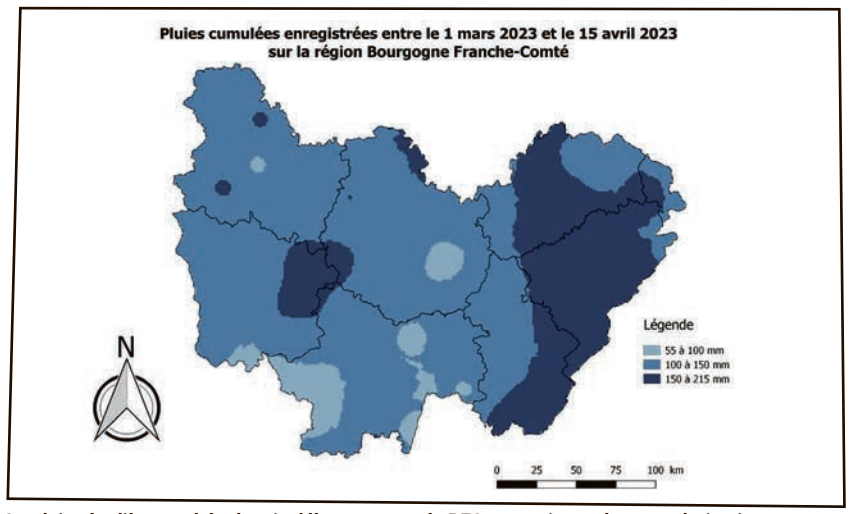


L'EARL David Mignard et la SCEA Viande Limousine de Côte-d'Or remportent un 1er prix avec leur taureau limousin.

// BLÉ ORGE OBJECTIF PROTÉINES

Pilotage de l'azote sur blé : année précoce, ne pas solder trop tôt !

2023 est une année très précoce par rapport à la médiane des 20 dernières années. Plus de 90 % des parcelles de blé tendre du Bulletin de santé du végétal sont actuellement au moins au stade 2 nœuds. Avec de la pluie régulière depuis début mars sur toute la Bourgogne-Franche-Comté, les conditions ont été très favorables à la valorisation des apports d'azote. Dans ce contexte, voyons pourquoi il est important de ne pas solder trop tôt l'azote pour assurer rendement et protéines !



Source : Arvalis - Météo France

La pluie régulière tombée depuis début mars sur la BFC a permis une bonne valorisation des apports autour du stade épi 1 cm.

Sous l'effet d'un cumul de températures excédentaire d'environ 300 degrés de plus que la moyenne depuis le semis, le stade épi 1 cm est arrivé en avance d'une quinzaine de jours par rapport à la médiane, soit du 5 au 15 mars en fonction des précocités des situations. La pluie régulière tombée depuis début mars sur la Bourgogne-Franche-Comté (BFC) a permis une bonne valorisation des apports autour du stade épi 1 cm comme le montre la carte, avec des cumuls de pluies du 1er mars au 15 avril allant de 55 à 150 mm dans les zones céréalières de la région.

Adapter la dose du dernier apport avec les outils de pilotage

Les outils de pilotage permettent de diagnostiquer l'état de nutrition azotée des plantes en cours de montaison. Ils indiquent alors si la culture est correctement alimentée en azote, en carence ou encore en excès. Quel que soit l'outil utilisé, le calcul de la dose totale prévisionnelle doit se faire au préalable à l'aide d'une méthode reconnue. Une partie de cette dose doit être mise en réserve pour un apport fin montaison. Le diagnostic de nutrition parcellaire réalisé au moyen d'un outil de pilotage aboutit à un conseil de dose, généralement compris entre 0 et 80 kg N/ha.

D'un point de vue réglementaire, les outils de pilotage permettent de justifier, si nécessaire, un apport supérieur à la dose prévisionnelle. Il existe divers outils de pilotage : N-Tester®, Farmstar Expert, N-Sensor®, Jubil®, Olympe Sat®… De même, il est recommandé d'attendre a minima le stade 2 nœuds, ou idéalement dernière feuille pointante, avant de procéder au diagnostic de nutrition azotée.

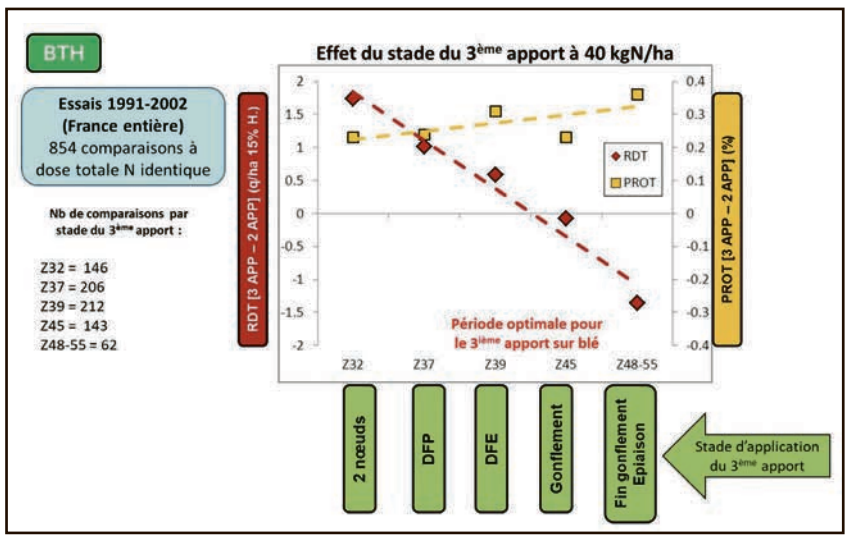
Positionner le troisième apport entre 2 nœuds et dernière feuille étalée

Les essais ont montré que le meilleur stade pour le rendement et les protéines se situe vers la sortie de la dernière feuille (cf. graphique). Au stade fin montaison, l'efficacité des engrais dépasse régulièrement 90 % de la dose apportée. De plus, à cette période, il est possible de compter sur la contribution en azote du sol grâce à la minéralisation de la matière organique, qui est d'autant plus importante. Le pilotage sera d'autant plus justifié dans des systèmes de culture, avec des apports de produits résiduaires organiques. Enfin, la crainte d'un défaut de protéines pourrait être réelle cette année. En effet, si les rendements s'avèrent élevés cela risque d'entraîner une dilution de la protéine. Le risque est d'autant plus grand que l'azote sera soldé tôt. Dans un tel contexte, l'accès aux marchés à l'export des blés de BFC pourrait être contraint.

Article rédigé par les partenaires de Blé Orge Objectif Protéines (Boop) Bourgogne-Franche-Comté : Diane Chavassieux et luc Pelcé (Arvalis), Jérémie Blas (CA21), Emmanuel Bonnin (Soufflet Agriculture), Jean-Michel Bouchie (Axereal), Patrick Chopard (CA39), Emeric Courbet (CA70), Damien Derelle (SeineYonne), Romain Flamand (SAS Bresson), Jean-Michel Guittard (Terre Comtoise), Philippe Koehl (Interval), Alexandre Lachmann (Bourgogne du Sud), Marie-Agnès Loiseau (CA89), Mickaël Mimeau (Alliance BFC), Franck Schnoebelen (CA25-90), Antoine Villard (CA71) et Cédric Zambotto (CA58).

À retenir

- Les apports d'azote réalisés autour du stade épi 1 cm ont été bien valorisés par de la pluie régulière depuis début mars.
- C'est le moment de réajuster la dose d'azote avec un outil de pilotage.
- Le fractionnement et le pilotage sont les clés pour augmenter l'efficience des apports mais permettent également d'ajuster la dose autour de l'optimum.



Le meilleur stade pour le rendement et les protéines se situe vers la sortie de la dernière feuille.

// PRODUCTIONS VÉGÉTALES

Le blé dur, une piste pour dynamiser le marché en Bourgogne Franche-Comté ?

Le mercredi 12 avril, la commission productions végétales de la FRSEA BFC s'est réunie à Longvic, en Côte-d'Or. Lors de cette réunion, des réflexions ont été menées autour de l'idée d'implanter du blé dur dans la région afin de dynamiser la filière, avec un marché porteur et non saturé.

À l'occasion de la réunion de la commission productions végétales de la FRSEA BFC, qui s'est tenue le mercredi 12 avril à Longvic, une partie prospective en termes de débouchés a été faite. Amorcée lors de la réunion hivernale de la commission, une réflexion sur la possibilité de cultiver du blé dur dans la région était ressortie. « *Il y a deux principales raisons à cette réflexion. D'abord, suite à l'évolution climatique, il y a une nécessité d'adapter les productions végétales afin que les agriculteurs puissent continuer à dégager un revenu. Ensuite, il y a la volonté de répondre aux marchés. On s'aperçoit qu'actuellement, en particulier pour les agriculteurs en bio, le marché vit une crise sans précédent* », assure Jacques De Loisy, président de la commission productions végétales de la FRSEA BFC. « *On peut s'interroger sur la volonté de l'Europe et la France d'augmenter encore les surfaces en AB alors que les marchés sont aujourd'hui saturés* ».

Un marché porteur et non saturé

Pour Jacques De Loisy, « *s'il y a un marché en France et en Europe qui n'est pas saturé et est toujours porteur pour le moment, c'est celui du blé dur. La consommation de pâtes ne cesse d'augmenter d'année en année. Il nous paraît donc important, en vue de pérenniser les exploitations céréalières, de trouver des cultures et des filières rémunératrices* ».

Pour aborder cette thématique, Isabelle Tailhan, directrice générale adjointe d'Intercéréales, est intervenue pour présenter l'état de la filière blé dur en France des dernières années, ainsi que le programme de développement d'Intercéréales pour relancer cette culture.

« *Parallèlement à cela, il y a une demande nationale et internationale en blé dur pour tout type de production : conventionnelle, conventionnelle sous contrat, HVE… Soit différentes possibilités de valorisation. Pour ce faire, nous avions également invité Thibaut Péclet, responsable filières à Alpina Savoie, qui est un transformateur de blé dur* ».

Si, pour la commission productions végétales de la FRSEA BFC, l'objectif est de travailler sur la possibilité de trouver de nouveaux débouchés et de nouvelles filières pour la production céréalière en Bourgogne Franche-Comté, une solution pourrait donc être trouvée et viable avec la culture du blé dur.

Christopher Levé



La commission productions végétales de la FRSEA BFC s'est réunie à Longvic, le mercredi 12 avril.

// CHANGEMENT CLIMATIQUE

58 Pouilly-Fumé, vignoble du sud en 2050...

Après six mois d'étude, les étudiants en master 2 de l'Institut de la vigne et du vin - Jules Guyot de Dijon ont restitué leur travail sur l'évolution du climat à horizon 2050 et 2100, face aux vignerons, élus, élèves et acteurs de la filière locale à Pouilly-sur-Loire.

La restitution de l'étude sur l'évolution du climat de la zone du vignoble de Pouilly-Fumé, à horizon 2050 et 2100, menée par des étudiants de l'Institut de la vigne et du vin (IUVV) - Jules Guyot de Dijon, marquait une étape importante de l'étude « Terroir et Climat » menée par le syndicat de l'aire AOP de Pouilly, initiée en 2021. Ce travail fait suite à l'étude exploratoire menée par l'École supérieure des agricultures (Esa) d'Angers et complète la cartographie des sols et sous-sols de l'appellation en cours de réalisation par l'entreprise Adama.

Les étudiants, appuyés par une équipe d'enseignants-chercheurs de différentes disciplines et par le Sicavac, institut technique des vignerons du Centre Loire, ont planché sur l'évolution mais aussi sur le zonage climatique de l'aire d'appellation à l'aide de 80 capteurs de température et la carte des potentialités des sols. Deux autres groupes se sont intéressés à la biodiversité du vignoble et à la valorisation des vins de terroir de Pouilly-Fumé.

Réchauffement réel

Parmi les principaux résultats présentés : Pouilly-sur-Loire pourrait se trouver sous un climat proche de celui actuellement connu à… Toulouse, dès 2050 ou même de Montpellier selon les hypothèses de réchauffement climatique, une très grande diversité de sols (17 groupes différents ont été identifiés), liée à la diversité des roches du sous-sol, couplée à des différences de température importantes d'un point à l'autre de l'appellation, pouvant entraîner de grands écarts de précocité et de maturité. Les étudiants ont réussi à montrer que cette diversité de terroir participe à la qualité et à la singularité des vins de l'appellation. Enfin, les étudiants ont défini onze unités paysagères au sein desquelles ils ont recensé les trames bleues (Loire, vallée du Nohain, cours d'eau, mares, etc.) et les trames vertes (haies, bois, bosquets, etc.) en proposant des initiatives pour valoriser l'existant et envisager de les enrichir de manière collective. L'histoire de l'appellation est millénaire et ponctuée de périodes d'adaptation pendant lesquelles les vignerons ont dû faire face collectivement. Les vins de Pouilly-Fumé ont connu un réel essor depuis les années 1980 grâce à l'ouverture de marchés à l'export et à la progression qualitative des vins. L'élaboration de vins de terroir, qui reflète fidèlement les spécificités de l'environnement local, est depuis longtemps le fer de lance de l'appellation. Mais rien n'étant figé, il s'agit d'améliorer toujours un peu plus la connaissance de ces éléments et de leurs interactions pour innover et s'adapter. Les vignerons de Pouilly ont donc maintenant fort à faire pour s'approprier toutes ces informations et les utiliser au service de la qualité des vins et de la durabilité des pratiques.

D'après communiqué



La présentation de l'étude climatique des étudiants de l' IUVV aura attiré un public nombreux en salle des fêtes de Pouilly-sur-Loire.

// PORTRAIT

89 « *J'avais une vraie envie de travailler en extérieur* »

À 23 ans, Pauline Marques s'épanouit dans les vignes. Après avoir suivi la formation taille de la vigne de la FDSEA de l'Yonne et de l'Anefa (en partenariat avec Pôle emploi) elle travaille aujourd'hui, et ce depuis plusieurs mois, pour le domaine Coulaudin-Bussy, à Milly, comme salariée d'AVE 89.



Pauline Marques lors de la formation taille de la vigne fin 2022.

Le hasard fait souvent bien les choses. Pourquoi le hasard ? Car lorsque l'on regarde le parcours de Pauline Marques, salariée d'AVE 89, rien ne la prédestinait à travailler dans les vignes. Et pourtant… « *J'ai fait mes études dans la communication et le graphisme* », raconte la jeune femme de 23 ans. Une voie qu'elle choisit de ne pas poursuivre. Car sa vraie volonté était de travailler dehors. « *J'avais besoin d'oxygène* », rit-elle.

Originaire de Seine-et-Marne, elle emménage dans l'Yonne il y a environ trois ans. « *À ce moment-là, j'étais en reconversion professionnelle. En venant vivre ici, je me suis dit, pourquoi ne pas en profiter pour travailler dans les vignes, car l'Yonne est un grand département viticole* ».

Alors inscrite à Pôle emploi, Pauline Marques repère des annonces pour les vendanges. « *Je me suis donc rapprochée du groupement d'employeurs AVE 89 qui a pu me trouver un domaine. Cela m'a plu et je me suis dit pourquoi ne pas tester de travailler dans les vignes toute une année entière, afin de faire toutes les tâches du cycle de la vigne* ».

La vigne avant la naturopathie ?

Ainsi, en novembre dernier, elle intègre une formation, organisée par la FDSEA de l'Yonne et l'Anefa, en partenariat avec Pôle emploi, pour apprendre la taille de la vigne. Une formation d'un mois (du 7 novembre au 2 décembre), avec une partie stage en entreprise (de neuf jours), qui assurait aux stagiaires, in fine, un contrat en CDI ou en CDD de minimum 12 mois.

« *Apprendre la taille m'a convaincu que je voulais poursuivre dans cette voie. J'ai même pu obtenir un CDD d'un an, sur mon lieu de stage (au domaine Coulaudin-Bussy, à Milly), à l'issue de la formation. Et tout se passe très bien* », se réjouit-elle.

Ce qui plaît à Pauline Marques dans ce métier, « *c'est de voir l'évolution de la plante. J'aime voir différentes phases cycliques de la nature. Le fait d'avoir l'opportunité de faire au moins un an dans le même domaine me motive puisqu'au bout du cycle je pourrais voir mon propre travail fait sur l'année précédente. Je trouve cela très passionnant à observer* ». Aussi, dans la vigne, ce qui lui plaît, « *c'est qu'il n'y a pas de routine. Chaque mois est différent* ».

Quant à ses projets professionnels futurs ? « *Il y a un domaine qui m'intéresse beaucoup, c'est la naturopathie* », confie Pauline Marques. « *C'est de la médecine naturelle, qui est complémentaire avec la médecine « conventionnelle ». Et dans la naturopathie, il y a un point qui me plaît particulièrement, c'est l'alimentation. J'enrichis régulièrement mes connaissances sur ce sujet en parallèle du travail, en lisant des livres* ».

De là à en faire carrière ? Pauline Marques ne sait pas. « *C'est une piste* », sourit-elle. « *Je fonctionne énormément par curiosité. C'était déjà le cas pour la vigne. Alors pourquoi pas* ». En attendant, le métier d'ouvrière viticole lui convient très bien pour le moment. Et il n'est pas dans ses projets à court terme de changer. Au vu de son enthousiasme, ce n'est ni AVE 89 ni le domaine Coulaudin-Bussy qui s'en plaindra.

Christopher Levé

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
Mail : ger_fra@orange.fr

CHARPENTES MÉTALLIQUES

SARL
F. GERBET

CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticoles - Cuveries

IRRIGATION

Des pistes pour faire face à la flambée de l'électricité

L'économie d'énergie est devenue un enjeu majeur pour les irrigants depuis la hausse fulgurante des tarifs de l'électricité. Des économies sont possibles en aménageant ou en renouvelant certains équipements d'irrigation.



G. Omnès

Augmenter le diamètre des tuyaux polyéthylène des enrouleurs permet de réduire la dépense énergétique en limitant les pertes de pression



Agri-Concept

Utiliser une pompe avec variateur de fréquence donne la possibilité d'adapter le régime de la pompe en fonction des besoins du réseau d'irrigation.

Les agriculteurs irrigants vivent une période de fortes tensions. Outre les contraintes réglementaires et la pression sociétale autour de l'accès à l'eau, ils doivent faire face à une hausse brutale des prix de l'électricité. La répercussion a été immédiate pour ceux dont le contrat de fourniture était à renégocier, mais elle arrivera dans un second temps pour les plus chanceux qui bénéficient encore des anciens prix. Bien que mieux armés pour la négociation, les réseaux collectifs ont quand même subi de fortes hausses. *« L'inflation est telle que bon nombre d'irrigants ont choisi de diminuer significativement leur surface irriguée pour cette année*, observe Frédéric Noguier, directeur commercial pour Lindsay Europe. *Si les conditions climatiques sont les mêmes que l'an dernier, imposant de nombreux tours d'eau, le risque est qu'aucune culture irriguée ne soit rentable cette saison. »*

Afin de limiter l'augmentation de la part représentée par les dépenses énergétiques dans le coût global de l'irrigation, il est possible d'intervenir à plusieurs niveaux d'une installation.

Agir en priorité sur le pompage

Le premier levier le plus impactant est la partie pompage, car elle constitue la source principale des pertes d'énergie, comme le confirme le volet irrigation du Projet Eden mené par Arvalis, la Chambre d'agriculture de Haute-Garonne et l'Inrae. Le rendement d'une vieille pompe atteint parfois difficilement 50 %, alors qu'il avoisine 70 % pour les pompes récentes. En se basant sur les différentes exploitations analysées, l'étude a montré qu'en moyenne, sur la totalité de la puissance électrique consommée par une installation avec enrouleur, 82 % sont utilisés pour mener l'eau jusqu'au canon et seulement 18 % sont réellement employés pour l'application de l'eau. Les installations dotées de pivot offrent de bien meilleurs résultats avec 42 % de la puissance dédiée à l'application de l'eau.

Pour ceux qui en ont les moyens, le changement de pompe peut donc être très bénéfique. L'étude Eden a par exemple mis en évidence une consommation électrique quasiment divisée par deux chez un agriculteur qui avait opté pour une nouvelle pompe.

Dans le cas d'installations à plusieurs équipements d'irrigation où la pompe est amenée à fournir des pressions variables, il est aussi justifié de s'équiper d'un variateur de fréquence faisant varier le régime de la pompe en fonction des besoins.

Augmenter les diamètres de tuyaux

Afin de limiter les pertes de pression, il est possible d'augmenter le diamètre des conduites d'irrigation. Cela influence aussi le choix des diamètres de tuyaux polyéthylène des enrouleurs. *« Pour des enrouleurs de 400 mètres, à débit égal, les agriculteurs optent désormais pour un diamètre de 110 mm voire plus, à la place du 100 mm qui était auparavant la norme. De même, pour les modèles de 500 mètres, on passe à du polyéthylène de 120 mm »*, assure Frédéric Noguier.

Toujours concernant les utilisateurs d'enrouleurs, les irrigants peuvent abaisser les pressions de fonctionnement en remplaçant le canon par une rampe équipée d'un busage basse pression. *« Cette solution n'est toutefois opérationnelle que pour les cultures basses comme les pommes de terre, oignons, betteraves… Et le gain de pression est limité, car celle-ci doit rester suffisante, afin que le tuyau polyéthylène ne se déforme pas. »*

Passer au pivot ou à la rampe pour baisser la pression

Solution plus radicale, mais aussi la plus efficace en énergie, le remplacement des enrouleurs par un pivot ou une rampe a été favorisé par les aides du plan de relance. *« Avant la crise énergétique, le principal argument des acheteurs de pivots était l'économie de main-d'œuvre. Désormais, la contrainte énergétique et la raréfaction de la ressource en eau sont aussi importantes »*, analyse Frédéric Noguier.

Les pivots sont en effet beaucoup moins gourmands en pression que les enrouleurs. *« Les installations récentes peuvent fonctionner avec une pression de 2,5-3 bars en entrée de pivot, même avec un canon d'extrémité. »* Quant aux pivots et rampes existants, des gains sont envisageables en renouvelant le busage, les nouvelles générations d'arroseurs rotatifs étant conçus pour fonctionner à 1 bar, voire 0,7 bar. *« Dans le cas d'exploitations faisant cohabiter pivots et enrouleurs, il est impératif de disposer d'une pompe à variation de fréquence »*, avertit le spécialiste.

Quant aux irrigants qui seraient tentés par l'énergie solaire pour entraîner leurs pivots, *« le seul intérêt des panneaux solaires se limite aux zones isolées non raccordées au réseau électrique. Dans le cas contraire, la puissance nécessaire pour l'entraînement du pivot (environ 2 kW pour un modèle à 4-5 travées) étant négligeable, il est très difficile de rentabiliser des panneaux qui n'alimentent le pivot qu'en journée, même avec un prix d'électricité élevé. »*

Michel Portier



N. Ouvrard

En fonctionnant à plus basse pression que les enrouleurs, les pivots offrent une meilleure efficacité énergétique.

Situer sa puissance électrique consommée par mètre cube d'eau

Il est possible d'évaluer la consommation énergétique de son installation d'irrigation en relevant les compteurs d'eau et d'électricité avant et après une position d'irrigation. Il est conseillé de sélectionner une position médiane vis-à-vis de la distance par rapport à la pompe et de prendre un dénivelé moyen dans les parcelles à dénivelé. On calcule ensuite le ratio énergétique de l'installation en kilowattheure par mètre cube en divisant la valeur relevée sur le compteur électrique par celle indiquée sur le compteur d'eau. Pour se situer, il suffit de comparer le chiffre obtenu aux moyennes issues du suivi de 42 installations dans le cadre du projet Eden de 2012 à 2015. À noter que ces ratios ont été mesurés sur des installations sans dénivelé avec un pompage de surface. Ils ne sont donc pas représentatifs pour des pompages en nappe ou des zones à fort dénivelé.

Cette étude a d'ailleurs démontré la meilleure performance énergétique des pivots et de la couverture intégrale, qui affichent respectivement un ratio moyen de 0,40 et 0,41 kWh/m^3, par rapport aux enrouleurs qui atteignent 0,57 kWh/m^3.

VOTRE SPÉCIALISTE IRRIGATION

• ENROULEURS • PIVOTS ET RAMPES • GOUTTE À GOUTTE



• Pompes CAPRARI
• Groupes d'irrigation insonorisés IRTEC
• Stock de pièces: tuyaux, raccords...
• SAV spécialisé

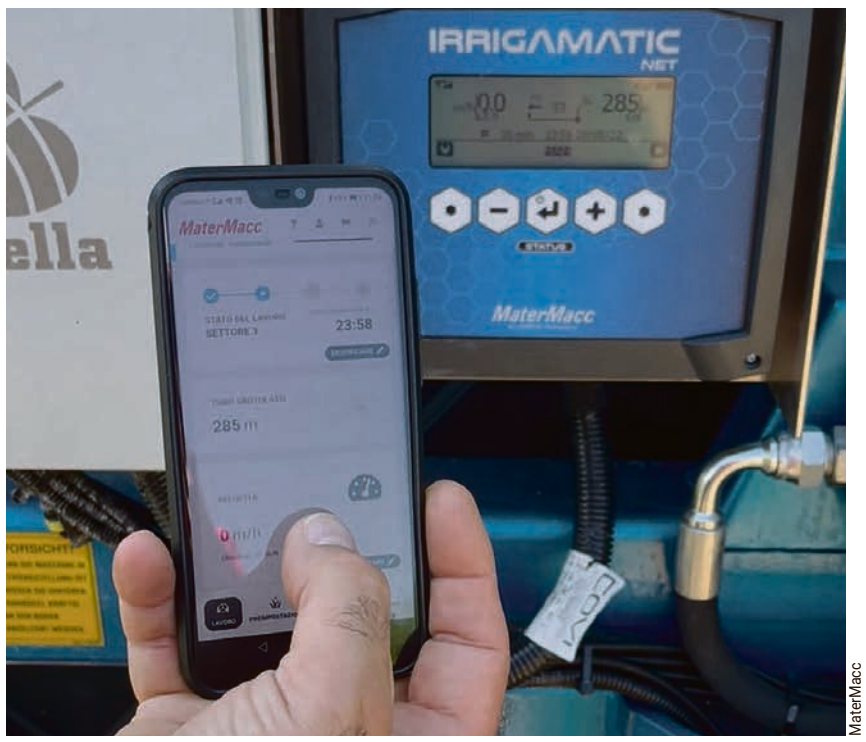
Brazey MOTOCULTURE
21470 BRAZEY en PLAINE
03 80 32 00 50 - 06 09 92 03 30
brazey-motoculture@orange.fr

distributeur IRRIFRANCE

IRRIGATION

MaterMacc Un contrôleur d'irrigation pour les enrouleurs

Plus connu pour sa gamme de semoirs, l'italien MaterMacc développe une gamme de boîtiers électroniques, dédiés notamment au contrôle des enrouleurs d'irrigation. Le dispositif Irrigamatic B intègre un écran d'affichage LCD et six boutons de commande. Au travers de différents menus, l'utilisateur accède à de nombreux réglages, comme les différents paramètres de temporisation et la vitesse de travail d'un à quatre secteurs (4 à 850 m/h). Il affiche également les longueurs de tuyau enroulées et déroulées. Dans sa version Irrigamatic Net, le contrôleur offre en plus le pilotage à distance par l'intermédiaire d'une application mobile.



MaterMacc

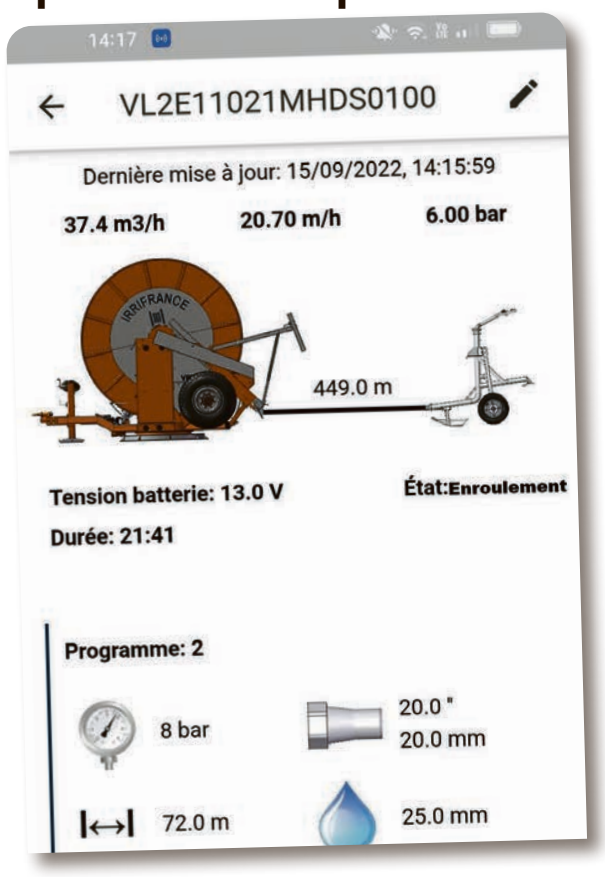
Valley Des panneaux solaires pour entraîner le pivot



M.Portier

Le spécialiste de l'irrigation Valley commercialise une solution pour réduire la facture d'électricité liée à l'entraînement des pivots. Issu du rachat de la société Solbras, le dispositif comprend des panneaux solaires orientables à l'aide de vérins électriques, permettant d'optimiser le rendement. Modulaire, ce système cumule des panneaux de 2,28 x 1,13 m produisant chacun 500 Wc. En fonction des conditions d'ensoleillement, il faut ainsi environ huit panneaux pour alimenter un pivot à cinq travées. L'installation ne produisant qu'en journée, il est nécessaire de conserver un raccordement au réseau électrique pour les apports d'eau de nuit ou par faible luminosité, la solution des batteries étant à l'heure actuelle peu rentable.

Irrifrance Piloter à distance enrouleurs et pivots depuis la même plateforme



Irrifrance

Irrifrance a développé une solution de pilotage à distance des équipements d'irrigation capable de prendre en charge des pivots, mais également des enrouleurs. Utilisable sur PC, smartphone ou tablette, la plateforme Irrifrance Management System intègre une cartographie sur laquelle sont visualisés les équipements et leur état d'avancement. Adaptable sur n'importe quelle installation, le pilotage des pivots se limite pour l'instant aux fonctions de marche/arrêt. Irrifrance proposera dans un deuxième temps le paramétrage du pivot.

En revanche, pour ses enrouleurs, le constructeur permet de modifier tous les paramètres de réglage depuis l'application : débit, vitesse, pression au canon, temporisation… Cette plateforme intègre aussi un module statistique répertoriant l'historique d'irrigation, indiquant entre autres les consommations d'eau (totale et moyenne) et les heures de travail.

sarl WALTER

TOUT POUR L'IRRIGATION

Depuis 1937

Une gamme complète

- enrouleurs
- pompe ther-
- stations de pompage automatisées
- pompes électriques
- groupes thermiques insonorisés





ACCESSOIRES, ENTRETIEN ET DÉPANNAGE

TOUTES MARQUES

CONFIEZ-NOUS VOS PROJETS

Sarl WALTER 03 80 79 17 37

Route de Varanges, 21110 Rouvres en Plaine

www.sarlwalter.fr

IRTEC PERROT BY LINDSAY rovatti Ferbo Rain

MOTOPOMPE





// DYNAMIQUE DE TERRITOIRE

89

Saint-Bris-le-Vineux ouvre son bar éphémère

Du 6 mai au 29 juillet, un bar éphémère ouvrira ses portes à Saint-Bris-le-Vineux. Avec un concept des plus originaux : les huit vignerons du village participants à ce projet proposeront leurs vins à un prix de vente (à la bouteille ou au verre) unique.



Olivier Félix se réjouit de l'ouverture du bar éphémère à Saint-Bris.

Le programme

Entre le 6 mai et le 29 juillet, le bar éphémère sera ouvert du mardi au dimanche, de 8 heures à 20 heures (23 heures les soirs de concert / tout le programme* est à retrouver sur la page Facebook Barephémèresaintbris accessible via le flashcode si contre). Outre une variété de vins, seront aussi proposés : petit-déjeuner, café, thé, viennoiseries (de la boulangerie locale), ardoises du boucher du village le midi, fromages de la ferme Ultéria le mercredi, brochettes japonaises de Genya le samedi, ainsi que les bières pression Fayyar et Maddam.
À noter que trois artistes exposeront dans le bar : Alain Henry et ses sculptures, Flavie Culot et ses photos sur le thème des vignes, et Carine Bonafé et ses tableaux d'art abstrait.

** Une date vient récemment d'être ajoutée : le 20 mai, le DJ Laurent Dormecy animera le bar eph' de 18 h 30 à 22 heures.*

Les beaux jours reviennent et l'envie de boire un verre entre amis après le travail aussi. Si vous vous demandez où vous détendre après votre journée de travail, Saint-Bris-le-Vineux a une solution à vous proposer. Du 6 mai au 29 juillet, un bar éphémère ouvrira ses portes, dans le cœur du village. Plus exactement, dans le bâtiment des Templiers, qui a longtemps servi de poste jusqu'à l'arrêt du service au début des années 2000. « *C'est une ancienne commanderie des Templiers, avec d'immenses caves dessous. Ce bâtiment était la propriété de Jean-Baptiste Bienvenu-Martin (homme politique du XX^e^ siècle, il fut notamment député de l'Yonne, sénateur de l'Yonne ou encore ministre) dans les années 1900* », raconte Olivier Félix, viticulteur et maire de Saint-Bris-le-Vineux.

À sa mort (le 10 décembre 1943), le politicien décide de léguer le bâtiment à la commune. « *En attendant de lui retrouver une utilité collective (les locaux n'ont été utilisés que deux ans depuis pour accueillir une boucherie, ndlr), des habitants du village ont proposé l'idée d'en faire un bar éphémère* », poursuit Olivier Félix. « *Pour cela, tous les vignerons de Saint-Bris ont été sollicités pour apporter leurs vins à ce projet (huit ont adhéré). On a fait quelque chose de collectif et de simple : le prix d'achat de la bouteille et de la revente (à la bouteille ou au verre) est unique. Le but étant de ne pas avoir une multitude de tarifs, de négociations avec les vignerons. Cela a été fait en accord avec Pierre Sorin, le président de l'ODG Saint-Bris* », assure le maire.
Le client aura la possibilité de choisir un verre de vin, où il aura à nouveau le choix du millésime et du viticulteur, qu'il payera à un prix unique. « *On aura une vraie belle carte à proposer* », promet Olivier Félix.

Les habitants ont offert du mobilier

Ce bar éphémère, c'est l'épicier du village qui sera chargé de le gérer. « *Cela lui permettra de diversifier son activité durant cette période (du 6 mai au 29 juillet)* », confie Olivier Félix.
Quant à l'aménagement ? « *On a pu récupérer du mobilier et de la décoration auprès des habitants de Saint-Bris. On va également aménager une terrasse extérieure, à la place des deux places de parking (devant le bâtiment), avec des mange-debout, des tonneaux, du mobilier en palettes. L'idée est de faire quelque chose de sympathique tout en étant très simple, et qui ne nécessite pas d'investissement ou de consommation. C'est seulement de la récupération* », assure le maire.
Aussi, pour mener à bien ce projet, il était nécessaire que la commune possède une licence 4, autorisant les débits de boissons. « *La mairie en a acheté une le 4 janvier dernier, que l'on peut mettre à disposition pour ce bar éphémère. Un achat spécialement pour ce projet ? Non, puisqu'à ce moment-là, rien n'était prévu. Il y avait un vrai objectif pour la mairie d'acheter une licence 4 pour à terme rouvrir un bar dans le village. C'est un projet que l'on a décidé en conseil municipal en 2020 et que, petit à petit, on met en œuvre* ».
Le maire s'est engagé à ce que la mairie rachète les éventuels stocks de vin restant à la fin du projet. Mais si ce bar éphémère tient toutes ses promesses, pas sûr qu'il y ait beaucoup de surplus. Cela ne pourra être que le signe d'un beau succès pour le village. C'est tout le mal que nous leur souhaitons.

Christopher Levé

// EN SAVOIR +

L'adresse : le bar éphémère est à retrouver au 31 rue Bienvenu Martin, à Saint-Bris-le-Vineux (89 530). Plus d'infos sur la page Facebook Barephémèresaintbris

// FORÊTS

58

Une présidente nivernaise pour le CNPF Bourgogne Franche-Comté

Le Centre national de la propriété forestière (CNPF) régional est désormais placé sous la présidence d'Emilie Philippe, élue de la Nièvre.



CNPF BFC

Emilie Philippe, nouvelle présidente du CNPF BFC.

Le Centre national de la propriété forestière (CNPF) de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) vient d'élire son nouveau président Il s'agit en l'occurrence, d'une présidente : Émilie Philippe, élue de la Nièvre, qui entame donc un mandat de trois années, et qui succède au côte-d'orien Raoul de Magnitot. Le CNPF est un établissement public de l'État, dont les élus sont des propriétaires forestiers (personnes physiques ou morales), aux forêts de surfaces variables. Ses trois missions principales, fixées dans la loi, sont la formation, l'instruction et la validation des documents de gestion, ainsi que les regroupements sous toutes leurs formes.

Schéma régional en voie de conclusion

Le CNPF établit un document cadre, le Schéma régional de gestion sylvicole (SRGS), en concertation avec de nombreux professionnels ou organismes régionaux dont, notamment, les gestionnaires forestiers, le Parc National des forêts de plaine, les Parcs naturels régionaux, le Conservatoire des espaces naturels, les collectivités, les services de l'État… sans oublier le grand public, lui aussi consulté.

Ce document est conforme au Code forestier et aux orientations données par la politique forestière régionale.

Fruit de compromis avec les partenaires, ce SRGS veut prendre en compte notamment les défis connus qui s'ouvrent devant les forestiers, comme les conséquences du réchauffement climatique (risques sanitaires, risques d'incendies…), le choix des essences, le mode de sylviculture, tout en respectant les missions de la forêt prévues par les textes : économique, sociale, environnementale. Le SRGS BFC est actuellement à la signature des deux ministères concernés, celui de l'Agriculture et celui de l'Environnement.

D'après communiqué



// APICULTURE

58 La saison redémarre dans le Morvan

Réunis fin mars à la ferme du Rebout, à Saint-Léger-sous-Beuvray, en Saône-et-Loire, les apiculteurs de la marque Valeurs Parc naturel régional du Morvan ont échangé sur le démarrage de la saison apicole. Une mise en réseau organisée par le Parc et très appréciée par les professionnels.



Photos Parc naturel régional du Morvan

Les membres de la marque Valeurs Parc naturel régional du Morvan ont ouvert symboliquement la saison apicole à Saint-Léger-sous-Beuvray.

L'apiculture est bien présente en Morvan, l'abeille profitant de la diversité florale s'exprimant chaque saison de manière échelonnée en fonction des espèces végétales, des variations climatiques, des expositions… Le miel du Morvan bénéficie d'une très belle image auprès des consommateurs. Il est très prisé par les habitants et les touristes de passage comme en témoigne la Boutique du Parc naturel régional à Saint-Brisson, dans la Nièvre. Renommé, on le trouve également à l'échelle de la région Bourgogne-Franche-Comté et dans les boutiques parisiennes. Comme aime à le rappeler Pascal Vignaud, apiculteur adhérent à la marque Valeurs Parc à Magny, dans l'Yonne, l'abeille est une *« sentinelle de l'environnement »*. Elle témoigne de la préservation du milieu, de la richesse des paysages morvandiaux avec son bocage bien présent, ses prairies naturelles, ses vallées et ses forêts. La diversité de la gamme des appellations Valeurs Parc des miels du Morvan en témoigne : pissenlit, acacia, ronce, fleurs sauvages, trèfle, tilleul, châtaignier, forêt et montagne. Il y en a pour tous les goûts et les années ne se ressemblant pas, à chaque saison correspond un miel particulier, comme un millésime à découvrir.

Un apiculteur nivernais primé à Paris

En 2022, c'est l'appellation « fleurs sauvage » qui a retenu l'attention de la commission « Dégustation miel » du Parc. L'abeille reste menacée, sensible aux aléas climatiques, à de nombreux parasites et prédateurs comme le varroa, le frelon asiatique.

L'apiculture exige un vrai savoir-faire, les décisions des professionnels sont sujettes à de nombreuses prises de risques (élevage des reines, nourrissage des essaims, soins parasitaires, emplacement des ruches…). Jean-Paul et Isabelle Châtillon, apiculteurs Valeurs Parc à Autun, regrettent la disparition du sapin pectiné et de l'épicéa qui leur permettaient de faire de beaux miels de forêt à partir du miellat. Jean-Jacques Coppin, des « Ruchers du Morvan », situés dans la Nièvre à Château-Chinon, fait partie des apiculteurs pionniers de la marque Valeurs Parc pour le miel. Il en est membre depuis 1991.

Au concours général agricole du Salon de l'agriculture 2023, il a obtenu une médaille d'or pour son miel de pissenlit. Une belle récompense qui permet de faire rayonner le Morvan à l'échelle nationale.

Les apiculteurs réunis sous la bannière « Valeurs Parc » invitent à préserver la diversité florale du Morvan et à déguster leurs produits : miels, pains d'épices, nougats, bonbons et autres produits transformés issus de leur savoir-faire et de leur passion.

D'après communiqué

// CHASSE AU SANGLIER

21 Des prélèvements jusqu'à fin mai

Les détenteurs du droit de chasse, ou à défaut les exploitants agricoles chasseurs ou leurs délégués, ont la possibilité de prélever des sangliers jusqu'au 31 mai dans les parcelles culturales endommagées par des sangliers.

Afin de limiter les dégâts agricoles de plus en plus conséquents causés par des populations de sangliers en surdensité, il est important de prendre les dispositions nécessaires pour protéger les cultures agricoles. Les lieutenants de louveterie ne pouvant à eux seuls répondre aux demandes de régulation émanant des exploitants agricoles, il est proposé en application des dispositions de l'article L427- 6 du code de l'environnement de mettre en place des mesures exceptionnelles de chasses particulières, hors période de chasse. Ces mesures particulières visent à permettre aux détenteurs du droit de chasse, ou à défaut les exploitants agricoles chasseurs ou leurs délégués, de prélever des sangliers pendant la période courant jusqu'au 31 mai dans les parcelles culturales endommagées par des sangliers. Ces mesures peuvent également permettre d'éviter des intrusions de sangliers dans les bâtiments ou que les sangliers viennent s'alimenter dans les nourrisseurs prévus pour l'alimentation du bétail. Ils pourront dans ce cas, procéder à des tirs à l'affût ou à l'approche, deux heures avant le lever du soleil jusqu'à deux heures après son coucher, sur les parcelles à rendement agricole ainsi qu'à proximité des bâtiments et nourrisseurs en veillant au respect des règles de sécurité liées à l'usage des armes à feu et en dehors des zones urbanisées. Ces actions doivent faire l'objet au préalable d'une autorisation préfectorale individuelle délivrée par la direction départementale des territoires, après avis de la fédération des chasseurs.

Communiqué

Les demandes sont à déposer par courriel à l'adresse suivante : pour tout renseignement, prendre contact avec la DDT au 03 80 29 43 76 ou au 03 80 29 44 84.



GRANDES JAUNES
TC - CX5/6 - CX7/8 - CH - CR REVELATION
En récolte, l'excellence n'a qu'une seule couleur

Extension de garantie 3 ans pour les gammes CH, CX7/8, CR ou 1200 h moteur offerte jusqu'au 30 juin 2023

CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE

SAS MANIÈRE	21 Verrey sous Salmaise	03 80 35 80 66
Groupe Méthivier	89 Toucy	03 86 44 01 08
	58 Tracy/Loire	03 86 24 27 06
NODIMAT GROUPE OUVRARD	21 Chatillon-sur-Seine	03 80 91 52 21
	21 Longeault	03 80 48 91 60
	21 Beaune	03 80 22 28 53
Groupe Sureau / Sureau Agriculture / Europagri	89 Avallon	03 86 34 18 35
	58 Tannay	03 86 22 11 54
	89 St Clément	03 86 83 02 01
	89 Brienon	03 86 43 07 90
	89 Tonnerre	03 86 55 05 07
	et son agent : Françis Lesourd à Augy :	03 86 40 29 09

Conception et réalisation : À LA UNE

ENVIRONNEMENT

// FORÊTS PRIVÉES

Un état des lieux inquiétant

Le syndicat des forestiers privés de Côte-d'Or a tenu son assemblée générale le 14 avril à Selongey. Bon nombre de sujets ont été abordés : l'état sanitaire des forêts, le risque d'incendie, la chasse, les cours du bois ou encore la tenue d'Euroforest. Le président Joseph de Bucy fait le point dans cette interview.

Quelle est la situation sanitaire des forêts ?

Joseph de Bucy : *« L'état des lieux que nous dressons est inquiétant. En raison du changement climatique, nous n'avons jamais rencontré autant de problèmes sur nos propriétés. L'épicéa, pour commencer, connaît une crise sans précédent avec les attaques de scolytes. Ces insectes, qui apprécient les températures plus élevées, sont responsables de plusieurs millions de m3 abattus dans le Grand-Est et dans notre région depuis 2019. Avec tous ces volumes sur le marché, les cours de l'épicéa ont forcément été tirés vers le bas, leur valorisation a été difficile. Dans certains cas, des forestiers ont même donné leur bois pour que celui-ci soit emporté… En effet, les insectes continuent à prospérer tant que les grumes ne quittent pas la forêt : il ne faut pas tarder pour les faire partir. Le problème des scolytes ne semble pas terminé : les épicéas situés en altitude, là où les conditions sont a priori moins favorables aux insectes, connaissent à leur tour des attaques… Le hêtre, lui, nous préoccupe tout autant : la sécheresse des sols et la chaleur l'impactent considérablement, certains spécialistes prédisent même sa disparition de nos forêts à l'horizon 2050. D'autres essences souffrent avec le changement climatique, je pense notamment au chêne. La maladie de la suie de l'érable commence à faire parler d'elle… Les inquiétudes sanitaires sont donc nombreuses. Que faire dans une telle situation ? Il n'y a pas grand-chose à envisager à part replanter. À ce titre, nous saluons le dispositif du plan de relance qui a permis d'octroyer 200 millions d'euros aux forestiers à l'échelle nationale. D'autres fonds importants sont désormais proposés dans le cadre du plan France 2030 ».*

Le SDIS est intervenu lors de votre rendez-vous, pour quelle raison ?

Joseph de Bucy : *« Le risque d'incendie préoccupe l'ensemble de nos adhérents, les départs de feu sont malheureusement de plus en plus fréquents chaque année. La vulnérabilité de nos forêts est un dossier sur lequel de nombreux acteurs s'activent depuis un petit moment. La sénatrice Anne-Catherine Loisier se montre notamment très investie dans le domaine, avec un projet de loi qui a été déposé au Sénat. La venue du SDIS lors de notre assemblée a été l'occasion d'échanger avec ses représentants et d'étudier les pistes à améliorer. L'une d'elles s'intéresse à l'intervention des pompiers : tout doit être mis en place pour faciliter leurs actions et leurs déplacements. Une cartographie remise entre leurs mains dès leur arrivée pourrait être source d'efficacité. Un réseau d'informateurs pourrait être aussi constitué en amont, pour gagner du temps sur cette même intervention. Sur un plan plus technique, certaines voies d'accès aux parcelles mériteraient sans doute d'être réaménagées pour faciliter le déplacement des pompiers, je pense notamment aux places de retournement. Un tas de choses sont à étudier et à imaginer tous ensemble ».*

La chasse était aussi à l'ordre du jour. Quels sont les sujets d'actualité ?

Joseph de Bucy : *« Nos rapports avec la Fédération des chasseurs sont parfois compliqués. En effet, les chasseurs aiment bien avoir beaucoup de gibier, mais ce n'est pas toujours le cas des forestiers, surtout lorsqu'il y a des plantations… Notre volonté est bien souvent de voir augmenter le nombre de bracelets attribués. Une espèce comme le cerf, il faut le savoir, est en capacité de faire d'énormes ravages dans nos forêts. Une harde de grands animaux est toujours très difficile à gérer. Le chevreuil, lui, est plus sédentaire et les problèmes qui lui sont attribués sont plus facilement maîtrisés. La question de l'agrainage du sanglier a été une nouvelle fois discutée : nos points de vue divergent sur ce dossier. Mais il est bon de rappeler que les forestiers, tout comme les agriculteurs et les représentants de l'État, se sont opposés au dernier schéma cynégétique proposé par la Fédération des chasseurs. Vouloir maintenir l'agrainage nous paraît illusoire, les populations n'ont fait qu'augmenter depuis que cette pratique s'est en quelque sorte démocratisée. Dans le même temps, les jeunes chasseurs se sont habitués à voir beaucoup de gibier… Je pense que nous continuons d'aller au-devant de grandes difficultés avec ce dossier de la chasse, d'autant que les populations de chasseurs, elles, ont tendance à diminuer ».*

Quels ont été les autres sujets abordés ?

Joseph de Bucy : *« Malgré tous ces sujets préoccupants, nous devons reconnaître que la conjoncture économique est très favorable en ce moment, avec notamment des prix du chêne qui ont nettement augmenté. Pendant des années, nous vendions nos productions à des prix dérisoires, mais la donne a bien changé. Les problèmes d'exportation des grumes ne sont qu'un des éléments d'explication, la demande grandissante venant de la tonnellerie en est un autre. Le prix du douglas et d'autres essences en profitent également. Sans être exhaustif dans l'actualité de notre syndicat, il y a aussi Euroforest qui se profile. Je profite de l'occasion pour donner rendez-vous ! Ce salon forestier fêtera sa huitième édition du 22 au 24 juin à Saint-Bonnet-de-Joux, dans le sud de la Saône-et-Loire. Pas moins de 400 exposants seront présents. Notre syndicat sera aussi de la partie. Un débat public avec des environnementalistes sera notamment au programme ».*

Propos recueillis par AG

Des missions multiples

Le syndicat des forestiers privés de Côte-d'Or compte 450 adhérents, propriétaires d'une superficie totale proche de 50 000 ha. Adhérer présente de nombreux avantages pour chacun, comme l'indique Joseph de Bucy : *« nos adhérents sont tenus au courant des différentes orientations et décisions prises par l'État, la Région ou encore le Département, en faveur ou au détriment de nos forêts privées. Le syndicat défend bien entendu les intérêts de ses adhérents en cas de problèmes rencontrés sur le terrain. Dans ce même registre, nous proposons une assurance responsabilité civile de groupe : celle-ci permet d'être assuré à moindres coûts. Rappelons-le ici, il est très important d'être assuré. Un exemple parmi tant d'autres : si quelqu'un pénètre en voiture dans votre forêt et qu'un arbre lui tombe dessus, vous êtes responsable et ce, même si des panneaux sont installés à l'entrée… Un autre exemple, en lien avec l'actualité et l'installation de la fibre : si un arbre tombe sur les fils concernés et écrase tout, le remplacement sera très coûteux. Ce dossier est d'ailleurs compliqué à gérer et est actuellement étudié par notre fédération nationale ».* Joseph de Bucy ajoute d'autres missions du syndicat : *« nous jouons également un rôle de conseil et de vulgarisation auprès de nos adhérents, des journées de rencontres peuvent être organisées avec la participation du CNPF de Bourgogne-Franche-Comté. Notre syndicat intervient également au sein des CDCFS, les commissions départementales chasse et faune sauvage, en jouant un rôle dans les attributions de bracelets de gibier. Cette participation est très importante, elle l'est davantage quand des dégâts sont à déplorer dans nos forêts ».*



« La conjoncture économique est favorable depuis 18 mois, mais plusieurs sujets nous interrogent sur l'avenir de nos forêts », indique Joseph de Bucy.

"NOURRIR SES ANIMAUX NE DEVRAIT PAS DÉPENDRE DE LA MÉTÉO."

NOUVELLE ASSURANCE PRAIRIES : ANTICIPEZ LA FIN DU RÉGIME DES CALAMITÉS AGRICOLES.



Faire le choix de s'assurer, c'est la garantie de compenser le manque de pousse d'herbe en cas de sinistre climatique.
Avec la nouvelle Assurance Prairies, les contrats sont désormais subventionnés à 70 % et ce dès 20 % de franchise*.

Le saviez-vous ?
Profitez d'un diagnostic gratuit de votre exploitation sur assurance-prairies.fr ou en contactant un conseiller.

Pour les conditions et les limites des garanties, se reporter au contrat ou voir votre conseiller en agence.
*Choix entre plusieurs niveaux de franchise (20 % et 25 %).
Groupama Assurances Mutuelles, pour le compte des Caisses Régionales d'Assurances Mutuelles Agricoles, siège social : 8-10 rue d'Astorg 75383 Paris Cedex 08 - 343 115 135 RCS Paris. Entreprises régies par le code des assurances.
Document et visuel non contractuels. Réf. Com SDB/2023 - Création : Agence Up'co
Crédit photo : Aurélien Chauvaud - Février 2023.

Groupama
la vraie vie s'assure ici

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Gérer sa trésorerie

12 mai à Bretenière

Amélie Fercoq - 03 80 68 66 84 amelie.fercoq@cote-dor.chambagri.fr

// J'apprivoise mes résultats économiques

16 mai à Francheville

Amélie Fercoq - 03 80 68 66 84 amelie.fercoq@cote-dor.chambagri.fr

// ACTE: Cession et transmission d'entreprise agricole

9 et 25 mai à Créancey

Amélie Fercoq - 03 80 68 66 84 amelie.fercoq@cote-dor.chambagri.fr

// Hygiène sanitaire pour les produits carnés et les œufs (HACCP)

5 et 6 juin à Créancey

Corine Garnier Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

// Communiquer efficacement dans toutes les situations

7 juin à Bretenière

Corine Garnier Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

YONNE

// Renouvellement Certiphyto GC (1 jour)

• Vendredi 5 mai à Auxerre

Contact : Christine Ligneron (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 22.

// Réaliser ma déclaration PAC en toute sérénité

• Jeudi 4 et mardi 9 mai à Auxerre

Contact : Corinne Chandeclerc (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 27.

// Maitriser les chiffres clés de mon projet

• Mardi 9, vendredi 12 et lundi 15 mai à Auxerre

Contact : Cédric Barrallon (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 21 92.

// Réussir mon installation en société

• Vendredi 9 juin et 16 juin à Auxerre

Contact : Cédric Barrallon (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 21 92.

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Assemblée générale du Trait Auxois

• Samedi 29 avril

L'Union nationale du cheval de Trait Auxois tiendra son assemblée générale ce samedi 29 avril à la salle communale de Saint-Symphorien-de-Marmagne (71), dès 9 h 30. L'occasion également pour UNCTA de présenter ses différents rendez-vous de l'année. Le premier concours se tiendra à Lalheue, en Saône-et-Loire, samedi 8 juillet. Il sera suivi de Liernais (21) samedi 5 août, Saint-Symphorien-de-Marmagne (71) samedi 12 août, Étang-sur-Arroux (71) lundi 14 août, Vitteaux mardi 15 août et Meursanges samedi 19 août. Le Spécial Trait Auxois est programmé le week-end des 9 et 10 septembre à Semur-en-Auxois avec une première journée consacrée aux femelles et une seconde aux mâles. Saulieu accueillera ensuite le traditionnel concours de poulains samedi 21 octobre. L'UNCTA donne également rendez-vous à des concours d'utilisation, les participants de l'Équidé cup se rendront à deux reprises à l'espace Jean-Bertin de Saulieu : une première fois les 28 et 29 mai (avec des épreuves PEJET, Parcours d'excellence du jeune équidé de travail), et une seconde fois le 20 août.

Contact : unc.trait.auxois@gmail.com - Page Facebook ChevaldeTraitAuxois.

// Aménagement de l'abreuvement en rivière

• Jeudi 4 mai

Le GDS de Côte-d'Or organise une visite commentée des aménagements en rivière réalisés au sein du Gaec Buntz à Tarsul, de 10 heures à 12 heures, en présence du Syndicat mixte de la Tille, de l'Ignon et de la Venelle (SITIV). Les participants pourront découvrir des descentes aménagées pour l'abreuvement en rivière, la mise en défens du cours d'eau et une passerelle pour bovins. Au programme : présentation du projet et retour d'expérience des exploitants, présentation du SITIV, accompagnement technique et financier du projet, échanges avec les intervenants. Des informations supplémentaires et les modalités d'inscription sont disponibles sur www.gdsbfc.org.

Contact : Françoise Roulleau au 03 80 68 67 30.

// Colloque objectif cultures propres

• Jeudi 11 mai

Arvalis-Institut du végétal, Terres Inovia, Alliance BFC, la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et la Chambre d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté organisent un colloque « Objectif cultures propres » le 11 mai à Corcelles-lès-Cîteaux, en Côte-d'Or. Il se tiendra toute la journée et permettra de découvrir un panorama de l'actualité et de l'état de l'art en matière de désherbage, pour la réussite de votre exploitation en conventionnel ou en bio. Au programme :

- Des ateliers désherbage chimique, leviers agronomiques, leviers dates de semis et travail du sol, désherbage mécanique, leviers rotations et couverts.

Un village des innovations : utilisation des innovations matériels, biologie des adventices graminées, impact sanitaire des adventices, impacts environnementaux des pratiques de désherbage, gestion des vivaces.
Un Forum au champ pour échanger des expériences : oser changer ses pratiques pour avoir des cultures propres, assurer une bonne gestion des adventices sous contraintes environnementales et filières.

Inscriptions en ligne : https://my.weezevent.com/OCP2023

// Formation aux Gestes qui sauvent (GQS)

• En mai

Groupama organise de nombreuses sessions Gestes qui sauvent (GQS), de mai à octobre. Elles sont ouvertes à tous, dès 10 ans. Toutes les sessions ont lieu au sein des casernes des pompiers des communes concernées selon les horaires précisés sur le site internet de Groupama : https://www.groupama.fr/regions/grand-est/inscription-gestes-qui-sauvent/. Les inscriptions se font sur le même site. En mai les sessions suivantes sont prévues : jeudi 4 mai à Dijon de 17 heures à 19 heures. Samedi 13 mai à Genlis de 8h30 à 10h30 et de 10h30 à 12h30, à Saint-Jean-de-Losne de 8h30 à 10h30 et de 10h30 à 12h30, et à Selongey de 8h30 à 10h30 et de 10h30 à 12h30.

YONNE

// Un collectif de l'Auxerrois plante le décor (Innov'action)

• Mardi 2 mai

À 13 h 30, à la Scea d'Avigneau (chez Benjamin Vecten) à Escamps (6 rue du Champ du four, Avigneau).

Contact : Éric Bizot, conseiller grandes cultures à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, au 06 76 20 37 91.

// Essais fongicides et fertilisation sur blé et orge

• Mardi 23 mai

À Brienon-sur-Armançon.

Contact : Marie Bouillé, conseillère grandes cultures à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, au 06 30 62 99 69.

// Essais variétés bio, blé d'hiver, blé de printemps, orge de printemps, lentille, lin (désherbage) et cultures associées

• Mercredi 24 mai

À Migennes.

Contact : Marie Bouillé, conseillère grandes cultures à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, au 06 30 62 99 69.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Une nouvelle évolution de la grille nationale des salaires

Aux termes de longues négociations, une nouvelle grille des salaires a été signée par les partenaires sociaux. Elle sera applicable au 1er jour du mois qui suivra la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.
Toutefois, la FNSEA invite les adhérents, quand ils le peuvent, à ne pas attendre et à l'appliquer dès à présent.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,27
12 - 16	2	11,36
17 - 24	3	11,53
25 - 35	4	11,77
36 - 51	5	12,29
52 - 73	6	12,87
74 - 104	7	13,62
105 - 143	8	14,56
144 - 196	9	15,76
197 - 270	10	17,46
271 - 399	11	19,86
400	12	22,70

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**.
L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 110{,}26 \text{ (indice 2022)}}{106{,}48 \text{ (indice 2021)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

25/04/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 808 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	200-250	3,71	3,78	3,75	-0,1
		250-300	3,83	3,91	3,87	0,19
		300-350	3,68	3,81	3,75	-0,04
		350-400	3,61	3,87	3,74	0,1
		400-450	3,5	3,74	3,63	0,03
		450-500	3,42	3,66	3,49	-0,06
	R	250-300	3,14	3,21	3,15	
		350-400	3,24	3,61	3,46	-0,07
		400-450	3,29	3,43	3,39	-0,03
		450-500	3,11	3,38	3,33	0,05
F	U	250-300	3,2	3,25	3,22	0,06
		300-350	3,16	3,38	3,21	0,1
		350-400	3,1	3,22	3,17	0,12
	R	350-400	3,00	3,08	3,04	0,12

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 99 - Vente : 94 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	500 et +	3,36	3,40	3,39	0,09
F	U	400-450	2,8	2,85	2,82	-0,11
		450 et +	2,79	2,95	2,87	-0,39
	R	350-400	2,59	2,67	2,65	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 234 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ de 500 kg	2,71	2,77	2,74	-0,18
	R	+ de 500 kg	2,44	2,66	2,56	-0,08
F	U	24 à 36 mois	2,88	3,13	2,98	-0,06
		- 5 ans	2,83	3,11	2,95	0,03
		5 à 10 ans	2,81	3,12	2,92	0,06
		+ de 10 ans	2,6	2,75	2,67	-0,03
	R	24 à 36 mois	2,42	2,86	2,69	0
		- 5 ans	2,52	2,86	2,71	0,04
		5 à 10 ans	2,28	2,81	2,66	0,04
		+ de 10 ans	2,26	2,55	2,44	-0,03

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 141 - Taux de vente : 97 %
Marché bien approvisionné. 96.3% de vendus.

Broutards : L'époque reflète la qualité hétérogène des animaux présentés. En effet, pour certains éléveurs, il s'agit des dernières sorties de mâles. Les acheteurs sont présents en nombre. La vente est rapide avec des cours fermes voir à haussiers.
Laitonnes : Des gros effectifs encore cette semaine avec une bonne ambiance commerciale. La vente est rapide et plus active que la semaine passée. Peu d'invendus.
Vaches / génisses de 30 mois : Peu de demande, la vente est laborieuse. Néanmoins les cours arrivent à garder un niveau assez élevé avec la présence de bons sujets. Les jeunes animaux reprennent légèrement de la valeur cette semaine; Tendances à confirmer la semaine prochaine.
Taureaux : Les cours cèdent quelques centimes cette semaine à cause de l'absence de certains acheteurs.

Prochain marché mardi 2 mai 2023. (début des transactions à 7h00).

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

24/04/2023

Effectif : 192

Broutards :	(320 - 390 kg)	1100 - 1280	3,30 - 3,70
Broutards :	(425 - 510 kg)	1460 - 1660	3,25 - 3,44
Laitonnes :	(260 - 340 kg)	850 - 1090	3,10 - 3,29
Génisses 24 - 36 mois :	(500 - 735 kg)	1610 - 2200	2,98 - 3,17
Taureaux :	(970 - 1175 kg)	2630 - 3530	2,60 - 3,00
Vaches légères :	1220 - 1510		
Vaches entre deux :	1560 - 1950		
Vaches lourdes :	1980 – 2620		

Commerce plus actif en broutards à des tarifs plus fermes. Vente globale.
Placement plus sélectif en femelles à des cours orientés à la baisse.
Apports plus importants en vaches. Les sujets maigres sont toujours recherchés. Légère baisse en vaches proches de la finition.
NB : Prochain marché Limousins, croisés Limousins, Salers, Blonds d'Aquitaine et Aubracs mardi 2 Mai 2023.

Bovins gras : 4
Vaches de viande : 5,30 à 5,38 € kg de viande.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

17/04/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 32 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	+ de 50 kg	2,81	4,44	3,89	0,28

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 70 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
M		M	1,52	3,17	1,99	0,41
F	U	+ de 60 kg	1,32	1,48	1,41	-0,15

AGNEAUX LAITONS (€/kg vif) — *Effectif : 170 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 38 à 44 kg	4,59	4,87	4,69	0,18
		+ de 44 kg	4,70	4,83	4,77	0,47
	R	de 32 à 38 kg	4,46	4,51	4,49	0,47
		de 38 à 44 kg	4,49	4,49	4,49	0,22

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 11 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F		Première qualité	11	31	21	

OBSERVATIONS

Effectif global : 287 - Taux de vente : 100 %
Agneaux : La rareté de l'offre à l'approche de la fin du Ramadan fait flamber les tarifs qui atteignent des niveaux records inédits.
Brebis : Demande suivie.
Béliers : Bonne demande.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

19/04/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 126 - Vente : 91 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U (charolais)	400-450	3,57	3,58	3,57	0,00
	R (charolais)	300-350	3,03	3,26	3,22	
F	U (charolais)	250-300	2,96	3,15	3,12	-0,06
		300-350	3,08	3,10	3,09	-0,05
M	U (limousins)	350-400	3,75	3,78	3,75	

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 109 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 5 ans	2,66	3,03	2,98	-0,03
		5 à 10 ans	2,75	2,94	2,84	-0,06
		+ de 10 ans	2,63	2,74	2,71	-0,13

OBSERVATIONS

Effectif global : 235 - Taux de vente : 93 %

Broutards : Offre limitée cours reconduits.
Laitonnes : Net repli des cours dans les femelles toutes catégories confondues.
Vaches : Le tassement des cours dans le gras se fait indéniablement ressentir dans le maigre cette semaine. Léger tassement des cours pour le moment.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

19/04/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 233 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,11	4,42	4,24	
		de 38 à 44 kg	4,33	4,72	4,52	-0,21

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 199 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,43	1,70	1,60	
		+ de 60 kg	1,65	2,00	1,89	0,04

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 105 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F		Première qualité	14	106	58	

AGNEAUX MAIGRES (€/kg vif) — *Effectif : 55 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	R	25-35 kg	44	86	52	0,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 542 - Taux de vente : 98 %

Agneaux : L'offre n'est pas en nombre et la qualité très hétérogènes entrainant une baisse des cours cette semaine. À vérifier dans les semaines prochaines.
Brebis : Le peu d'offre stimule les cours vers le haut.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

20 Avril 2023

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Marché calme, les cours sont reconduits. Ne vous précipitez pas dans la sortie de vos animaux.

Bovins maigres : malgré une offre toujours restreinte, une pression à la baisse apparait de la part des opérateurs. La demande restant dynamique, les cours sont pourtant globalement reconduits !

POLITIQUES

Le Parlement européen a adopté, à une très large majorité, le règlement sur la déforestation importée. Cette décision marque une étape supplémentaire dans le processus pour limiter l'import de produits, notamment de viandes bovines, issues de la déforestation. La mise en œuvre, d'abord réglementaire, puis en pratique, a encore un long chemin à parcourir mais la signal est conforme aux demande FNB de ne pas importer l'alimentation que nous ne voulons pas produire en Europe !

ENVIRONNEMENT

Développé par l'Acta avec l'appui du ministère en charge de l'agriculture, l'outil DIAGAGROECO, outil de diagnostic agroécologique des exploitations agricoles, propose désormais un nouveau module HVE. Cet outil est disponible à titre individuel ou pour accompagner des collectifs d'agriculteurs et permet aux utilisateurs d'évaluer les pratiques et de se situer vis-à-vis des exigences de la certification HVE et des écorégimes. Plus d'infos disponibles dans le communiqué de presse.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Suite à la Commission Bio INTERBEV du mois d'avril, a été validé que pour une animation régionale en GMS sur les viandes bio souhaitant un co-financement de l'Interprofession, les règles à suivre restent les mêmes que sur les viandes standards.
En effet, il faut bien attester que la viande bio qui bénéficiera du co-financement fait l'objet d'un approvisionnement contractualisé dans le respect de la loi EGALIM 2. Ce contrat doit être signé avant la demande de réalisation de l'animation en points de vente GMS.

FAIT DE LA SEMAINE

« Les éleveurs ne laisseront pas l'aval installer une logique aberrante de perte de souveraineté alimentaire», c'est l'avertissement lancé par communiqué de presse FNB du 20 avril à l'issue du Conseil d'administration. Toute baisse de prix au producteur serait injustifiable au regard du contexte de marché et des coûts de production, et la FNB souligne l'incohérence des GMS à vouloir proposer des viandes importées dans leurs rayons.

FOCUS

Le jeudi 20 avril, a été présenté par CNE-CNIEL-INTERBEV, auprès du COPA-COGECA*, l'évaluation de référence bien-être animal, des filières bovins lait et viande nommée 'Boviwell'. Cette présentation s'est faite, lors d'une après-midi consacrée au sujet révision européenne de la législation du bien-être animal, avec des débats portés sur les filières porcs, volailles et bovins. Le but de la présentation de Boviwell a été de mettre en avant tout le travail élaboré par les filières françaises, ainsi que la solidité du diagnostic!

CHIFFRE A RETENIR

-7%

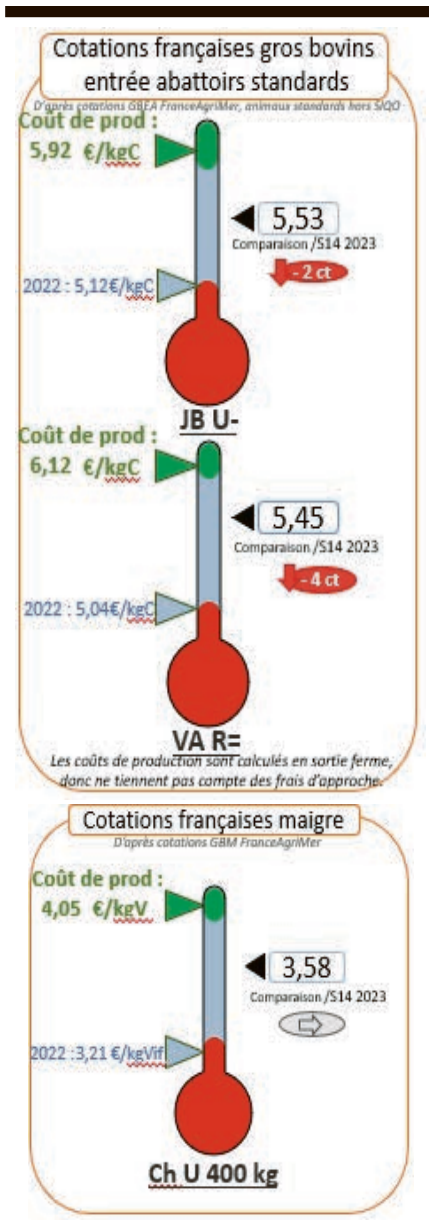
C'est la diminution du nombre d'ateliers de veaux de boucherie en France en 2022 par rapport à 2021. Cela représente 140 ateliers et 47 000 veaux en moins! Les régions les plus touchées sont la Bretagne (-9%) et la Nouvelle Aquitaine (-9%), régions historiquement très productrices ! Les raisons principales évoquées sont les départs en retraite non compensés, mais aussi l'arrêt pur et simple de l'élevage de veaux au vue de la conjoncture actuelle.

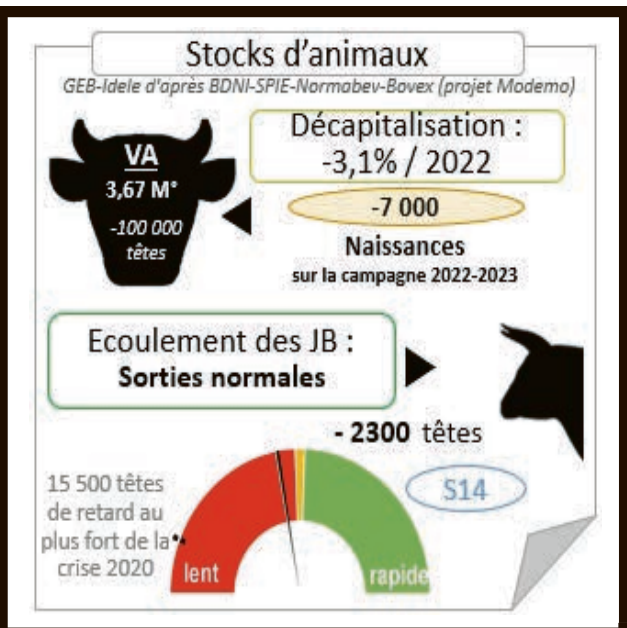
EN REGION

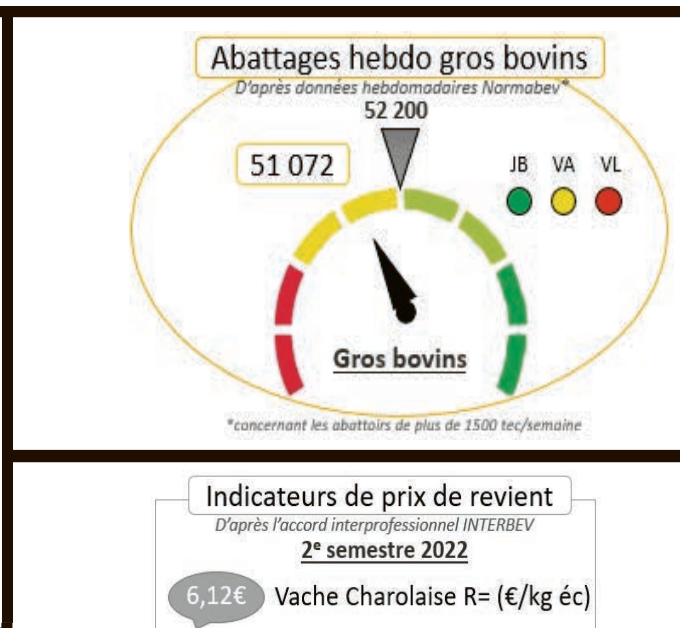
Le ministère de l'agriculture a lancé le 14 avril une consultation grand public sur le projet de Pacte et loi d'orientation et d'avenir agricoles, en complément aux concertations au plan national et régional Le questionnaire contient 6 questions principales (sous forme QCM), dont les raisons de maintenir une agriculture forte, les risques et opportunités pour son avenir, les actions possibles des citoyens … https://agriculture.gouv.fr/pacte-et-projet-de-loi-dorientation-et-davenir-agricoles-consultation-du-public-jusquau-30-avril

**Le COPA-COGECA regroupe des organisations syndicales et professionnelles agricoles et coopératives au niveau de l'Union européenne.*

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*







TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 17
du 24 au 30 avril 2023

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : les volumes sont de saison, ils progressent sur certaines places avec la mise à l'herbe. Les acheteurs sont présents mais toujours un peu prudents. Les achats sont dynamiques en lots bien préparés et plutôt lourds : les cours sont fermement maintenus voire légèrement haussiers. Inversement la marchandise ordinaire a tendance à plafonner. En femelles, la demande est toujours sélective.

Gros bovins maigres : la pression en viande se répercute sur le maigre, le placement est moins fluide. Les achats sont plus sélectifs et prudents en marchandise ordinaire. Les femelles lourdes et bonnes herbagères ont la préférence des acheteurs et profitent de tarifs fermes.

Boucherie : la pression de la distribution reste suffisamment forte pour entrainer une nouvelle baisse des cours quasi généralisée alors que les volumes restent modérés. Les tarifs se replient notamment en allaitantes d'entrée de gamme, en races mixtes et laitières. Les races à viande bien finies s'en sortent mieux et maintiennent leurs tarifs.

Veaux : le commerce gagne encore en fluidité avec des tarifs stables et facilement reconduits. Les cours sont même haussiers dans la bonne marchandise. En veaux gras, les tarifs se redressent également en mâles.

Ovins : En agneaux, la baisse est significative après Pâques ; le commerce est régulier et normal pour la saison. Les lots bien finis trouvent facilement preneurs à des tarifs qui restent très corrects. En agnelets, les tarifs sont haussiers cette semaine, entrainés par une bonne dynamique. En brebis, le commerce plafonne, les prix sont discutés.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Recherche tracteur tout état toute marque.
✆ 07 49 88 65 13

21 - Vends round baller Vario pack 1800, - plateau Mazeron 8 m., - charrue Brabant 4 fers NSH, - faucheuse Kuhn 3 m. (0803)
✆ 06 98 38 19 62

21 - Vends faucheuse Kuhn GMD 702 GII, 7 assiettes, prêtre à faucher, bon état général, prix à débattre (1606)
✆ 06 80 65 93 63

RECHERCHE sur toute la France moissonneuses-batteuses, tracteurs, télescopiques, planteuses, arracheuses de pommes de terre et autres machines agricoles, même HS !
••• Paiement comptant •••
Tél. 06 64 36 27 77

18 - Vends tracteur Valtra ; chargeur Mailleux (2 ans)avec 2 godets ; déchaumeur à disques + rouleau, 4 m ;charrue (5 corps).
✆ 06 25 59 84 81

Travail du sol

18 - Vends semoir monosem,4 ans, avec bacs à engrais+ microgranulés, très bon état, 3.500 euros HT.
✆ 06 14 40 22 10

26 - Vends calibreuse abricot, épandeur fumier 5T, charrue 4 fers Grégoire, remorque Roche 3 palettes.
✆ 06 08 76 06 57

38 - Vends cultivateur Huard 2,50m 13 dents carré diam 25 spiral TBE 850 euros.
✆ 04 76 64 54 40

Récolte

01 - Vends 2 jantes MB Case, 2 curettes pour 1.8 disques soja planteuse PNU ; plaques tournesol pour cueilleur 6 rgs.
✆ 06 11 80 00 62

01 - Vends faucheuse Kuhn GMD 600, 6 assiettes, très bon état, 2500 euros à débattre.
✆ 06 33 25 37 54

38 - Prestation de fauche pour ensilage foin 50 euros de l'hectare ou prestation de fauche avec coupe andaineuse pour cive méthanisation seigle luzerne ou autre 75 euros l'hectare.
✆ 06 78 78 95 27

38 - A vendre surélévateur Agram TBE adaptable Faucheux.
✆ 07 82 49 25 53

73 - Vends presse MD Rivière Casalis canal 32 42. Très bon état général.
✆ 06 98 67 89 83

Epandage

38 - Vends épandeur 6T500 état neuf Deguillaume hérisson horizontal 2600 euros.
✆ 06 30 52 99 57

42 - Vends épandeur à fumier marque Deguillaume, hérissons verticaux 5T.
✆ 06 33 44 28 45

Divers

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover-crop, - tracteur 4 RM (1610)
✆ 06 71 10 93 35



21 - Cause cessation vends Valtra N111, 5 470 H, 2011, - faneuse Kuhn 6502, 2015, - faucheuse Kuhn cond. 2.40 m, - bétaillère Ponge 4.75 m., - Deutz 6130, - chargeur 2016 (1601)
✆ 06 17 70 86 63

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (1703)
✆ 06 30 11 59 25

26 - Vends 2 pneus 520/70/R38 et 2 pneus 480/70/R24 60% usure, pompe électrique 40m3 et compteur à eau + tuiles plates. St Vallier.
✆ 06 67 27 85 30

38 - Cause retraite vds mat agri : Huard Master 120 4 corps; Pulvé Hardy 600L cmd élec; Semoir engrais Vicon cmd élec réglable + de 12m; 2 Nodet céréales 3m; 1 pneumasen II 5 éléments MTS; Herse rotative Rabe 3 m porte à cours; Cover crop 24 disques refait à neuf; Cultivateur carré 25 socs neuf 1 de 3m, 1 de 2.10m; Remorques 9T et 10T; Tuyau canne IrriFrance. A prix raisonnable.
✆ 06 21 64 09 66
12h à 14h et 19h à 21h

38 - Vends tronçonneuse Stihl 038 AB TBE 250 euros ; Pressoir vin bois ancien 150 euros.
✆ 06 42 05 68 42

38 - Vends lapins vivants ; cages grillage, abreuvoirs, mangeoires ; Pompe Karcher 380V ; semoir scorie, blé, cônes plastique 1,50x1m ; 2 roues avec pneus presque neuf 165 70 R13.
✆ 06 99 89 75 35

39 - Vends prix intéressant hangar métallique démonté 300 mètres carrés, 18 mètres de large sans poteaux bardés des 3 côtés, bétaillère Mazeron 4,65m toutes options.
✆ 06 84 83 19 90 HR

58 - Vends évacuateur va et vient Seta complet plus stock palettes demonté (1701)
✆ 03 86 69 27 91

69 - Vend lot de 4 roues complètes pour Jeep Willis, Pneus tout terrain en 15 pouces 200 euros. Vends arceau de sécurité pour Jeep Willis 100 euros.
✆ 06 13 52 27 12

69 - Vends benne 3 points tribenne hydraulique, fabrication artisanale L 1.70 m. l 1.10 m H 0.50m+0.50 m sans TVA 1800 € et vend mât élévateur 3 points sans fourches H de levage 4 m H mât replié 2.25 m. sans TVA 1200 euros.
✆ 07 57 63 17 50

89 - Vends tank à lait Japy + tanck à lait Prominox (1609)
✆ 06 49 73 55 94

Véhicule

Utilitaire

34 - Recherche Toyota à partir de 1980, dans l'état, même sans CT + tous pick-up + Dacia.
✆ 06 42 69 14 31

58 - Vends 4x4 L200, année 2009, 205 000 kms, vanne EGR neuve, embrayage changé à 170 000, CT OK, 12 500 euros (1607)
✆ 06 22 05 82 29

71 - Vends C15, 50.000 km, totalement révisé.
✆ 06 77 31 12 05

Tourisme

01 - Retraité recherche Mehari peu importe l'état. Faire offre.
✆ 06 84 26 47 65

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends enrubannage 2022 RGI et autres prairies région Bresse.
✆ 06 40 18 07 28

01 - Vends paille B. rectangulaires 25 T environ ; enrubannage 50 bottes ; semoir maïs Monosem NG+, bon état.
✆ 06 80 56 34 43

38 - Recherche 1 presse MD John Deere 332 336 342 bon état.
✆ 07 84 41 13 73

39 - Vente de paille foin luzerne de qualité rendues livrées.
✆ 06 73 92 81 55

Fourrage

03 - Vends presse balles rondes 572 JD pick up large parfait état pas de TVA 6200 euros à débattre.
✆ 06 22 99 56 48

21 - VENDS PAILLE DE QUALITÉ EN BOURGOGNE
Transport en plus suivant km
Tél. : 06 85 73 22 68

52 - Producteur vend betteraves fourragères récolte 2023, luzerne enrubannée diamètre 115 coupe fine, foins, luzerne et sainfoin, farines de pailles.
✆ 06 51 56 58 22

70 - A V. 80 balles de 250 kg de bon foin récolté dans de bonnes conditions prix 130 euros/T. Ballot Catherine 70320 Corbenay.
✆ 03 84 49 01 18

Propriété

69 - Vends vignes Mâcon Blanc et Rouge, - Beaujolais appellation Fleurie, Chiroubles et Julienas (1509)
✆ 06 10 43 35 81

Terrain

38 - Achète terrains agricole à la Chapelle de la Tour ou communes voisines.
✆ 06 08 22 25 90

42 - Vends terrains à boiser, Chazelles-sur-Lavieu.
✆ 06 12 25 56 45

Location

Agricole

57 - Vends, à Juville, ferme libre de 172 ha, ferme + bâtiment, faire offre. Ecrire au journal La Moselle Agricole - 64, av. André Malraux, 57045 METZ cedex 1
✆ sous la référence 102160

// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_| / |_|_| Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

Immobilier

58 - Exploitation 160 ha élevage bovins - ovins - caprins avec transformation fromagère, - maison d'habitation + bâtiments d'exploitation. Possibilité d'achat ou location pour les terres (1702)
✆ 06 43 85 52 29

Emploi

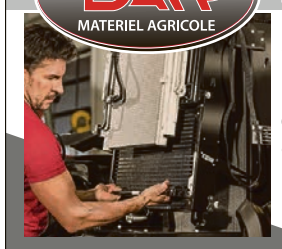
Offre

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la rigueur, une grande motivation et une capacité d'adaptation, pour intervenir dans un Groupe d'Emploi Partagé (GEP) sur le secteur de Lury-sur-Arnon. Travail àeffectuer : traite, alimentation entretien et manutention des bovins laits/ bovins allaitants/ caprins, travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travaux du sol,semis, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDD, à pourvoir dès maintenant etjusqu'au 30 juin 2023) –Connaissance du milieu agricole souhaité. PermisB et véhicule personnelobligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

AGENT AGRICOLE SECTEUR TONNERRE (89)
RECHERCHE COMMERCIAL (H/F)
MASSEY FERGUSON
Pour vente de matériels agricoles
sur les secteurs : Yonne / Côte d'or / Aube
Poste en CDI

Missions : Développement du fichier client, conseil technique dans le choix du matériel, rédaction des devis et bons de commande
Mise à disposition : voiture,carburant,téléphoneportable,ordinateur portable, indemnisation frais de repas
Rémunération : fixe + commissions sur ventes

Envoyer CV + LM à lucas.fils@orange.fr
Contact téléphonique : 03 86 75 20 98

DAFP MATERIEL AGRICOLE
RECRUTE

SUR SA BASE DE TOUCY (89)
• **1 technicien (H/F)**
connaissances mécaniques, hydrauliques appréciées.
Formation assurée
Débutant accepté
Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tel. 06 07 54 76 70
CASE IH

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la curiosité, de la rigueur, une capacité d'adaptation et une grandemotivation, pour êtrel'agent de remplacement de7 exploitations, sur lesecteur duChâtelet/Lignières.Comp tences : être capabled'effectuer l'entretien,la manipulation etl'alimentation des animaux(bovinsallaitants/ vins/volaille) ; être capable deréaliser les travaux enlien avec les grandescultures (conduited'engins agricoles ensécurité, entretien dumatériel …). Poste en CDD(du 24/04/2023au31/10/2023) quipeutdéboucher sur un CDI–35h/semaine avec possibilité d'heures supplémentaires et week-end possible, salaire(de départ) : 11,69€brut/heure avec kilomètres indemnisés. Connaissance du milieu agricole vivement souhaité. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 0248 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

BOucherON
TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES
FENDT
JCB
Recrute pour son site de Ménétreux le Pitois (21)
Un TECHNICIEN AGRICOLE (H/F)
Un CHEF D'ATELIER (H/F)
Contactez-nous au **03 80 97 01 50**
06 21 43 72 95 - jfboucheron@boucheronsas.fr

42 - Recherche cause retraite associé sur exploitation laitière et poulets.
✆ 06 45 53 77 10
Chazelles-sur-Lyon

89 - Ferme d'Abbaye de la Pierre Qui Vire cherche second d'exploitation polyvalent en vue d'associé : 70 VL en bio, herbe, culture, méthanisation (1704)
✆ 03 86 33 03 73

Demande

71 - Aide agriculteurs à temps partiel ou plus, de Tramayes à Matour, 3 à 5 ans avant retraite.
✆ 06 27 35 91 43

Offre de service

01 - Atelier réparation spécialiste moteurs, effectue réfection sur : tracteur, engins agricoles et viticole, TP,... Rectification culasses. Vente pièces moteur...
✆ 06 63 43 51 15

38 - Débroussaillage 38, pentes accès difficile, ronces, arbustes avec robot à chenilles. Secteur voironnais, bièvre, sud grésivaudan et limitrophe.
✆ 06 81 80 53 94

Divers

18 - Achète blouses ; gilets, veste de Maquignon anciennes ; vieilles biaudes ; vieilles vestes et pantalons en moleskine noirs ; vestes et gilets de chasse ; vêtement de campagne et de travail ancien ; vieilles blouses noires, grises et beiges ; vieilles vestes et pantalons de pompiers en lin ; vieux vêtements perlés noirs ou deux couleurs ; dentelles anciennes, mercerie ; torchons et tissus anciens, entière collection de dentelles et de vêtements ; vieux stock de magasin de vêtements.
✆ 06 08 84 27 75

PLUS D'INFOS SUR www.agribourgogne.fr

Connaissez-vous notre page Twitter ?

39 - Livre piquets acacia 1.80M autres dimensions sur demande.
✆ 06 85 10 34 19

Achète vieilles poutres
démontées ou à démonter, plancher, tomettes, tuiles plates, dalles.
Tél. : 04 74 00 89 08

Mariage

26 - H 56 ans souhaite rencontrer F, physique agréable pour relation sérieuse.
✆ 06 42 39 44 87

Animaux

Bovin

01 - Vends trx Charolais 36 mois, hbc, cause consanguinité, bonne origine, prix raisonnable, Earl Journet.
✆ 06 88 76 67 81

07 - Elevage limousin HBL vend males reproducteurs 18-24 mois père Leopard RRE Haled RRE TGS
✆ 06 85 76 74 59

18 - Vends reproducteurs inscrits HBC 14 mois et 24mois, bonne origine. GAEC de Turcy (Fleurier), 18140 Garigny.
✆ 06 23 16 10 19

21 - Elevage charolais HBC vend taureau 3 ans, vêlage facile -taureaux 14-15-16mois. EARL Gabory -21460 Jeux les Bards
✆ 06 87 43 40 33

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs 15 à 18 mois, prêt à saillir, vêlages faciles, IND IBR, BVD. Livraison assurée. EARL Guenot Nicolas 21230 Allerey (1304)
✆ 06 31 23 56 01

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Mont et Massène vend taureaux apte de suite à la saillie, choix important. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps. (1402)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

42 - Vends 10 Génisses limousines pleines, vêlages août septembre, 2023, HBL.
✆ 06 78 47 91 30

42 - Vends vaches Montbéliardes, pleines charolais, terme avril mai.
✆ 07 61 08 79 88

42 - Vends taureaux charolais, HBC, 17/18 m, vêlage facile, liv. assurée, Gaec Cuisset Gacon, St-Germain-Les-pinasse.
✆ 06 30 92 60 12
ou 06 71 45 80 59

58 - Vends reproducteurs charolais 1 ou 2 ans, très bonnes origines, TGS. EARL du Champ Morin 58250 Saint Seine (0606)
✆ 06 78 59 03 92

58 - Elevage limousin HBL vend veaux reproducteurs de l'année de père qualifié. David Thoulé (0607)
✆ 06 10 09 65 69

58 - Elevage HBC vend taureaux 18 mois, - veaux d'un an, nombreuses origines, prêt à la saillie. EARL Batho Serge- L'Hatenon 58330 Saxi Bourdon (0707)
✆ 06 83 68 07 96

58 - Vends 2 taureaux et 15 veaux reproducteurs de 15 mois inscrits HBC. GAEC Touillon Moiron (0902)
✆ 06 19 82 08 94

69 - Femelle Jersiaise Tarentaise née le 8/10/2022.
✆ 07 71 27 47 78

70 - La société Veau plaisirs (EURL Joly Fréderic) spécialisée dans l'intégration de veaux de boucherie recherche des éleveurs de veaux motivés pour rejoindre notre équipe.
✆ 06 07 68 28 70 eurljoly.frederic@wanadoo.fr

71 - Vends bons taureaux de 1 et 2 ans, HBC, TGS, Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ 06 07 75 81 61

71 - Vends 2 taureaux 5 ans, HBC, type viande.
✆ 06 77 31 12 05

71 - Vends taureaux charolais, HBC, de 12 à 18 mois, TGS, livraison. Chatillon JM, 71190 Mesvres.
✆ 06 15 93 22 70

89 - Disponible à la vente reproducteurs charolais sans cornes 16 - 18 mois HBC, facilité de naissance, bon index, prêt à saillir, TGS, livraison assurée. Acceuil permanent. SCEA de Tameron - Montillot (0210)
✆ Mandron Laurent :
06 87 16 54 66 -
Maxime : 06 42 67 44 29

89 - Sélection de 50 taureaux HBC prêts à saillir, - vaches, - génisses. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils -89420 St André en Terre Plaine
✆ 06 89 18 05 87 -
06 79 50 15 71
GAEC CADOUX

Caprin

71 - Vends chevrettes + boucs Alpin pure race issu de père IA, BO, sachant boire et manger, 2 mois 1/2 (1608)
✆ 03 85 82 80 83 HR

Des professionnels à votre service

GARAGE DU MOUESSE

QUAD 4X4
à partir de 5 325 €HT
Pour TGB : garantie 5 ans pièces / 2 ans M.O.
SEGWAY Powersports France · TGB 4x4 · POLARIS
51 fg du Grand Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

SAS COMATEC Distribution patura
S.A.S COMATEC DISTRIBUTION
- spécialiste clôtures électriques Patura sur la Nièvre
- démonstration de clôtures permanentes, devis gratuits
- mise en place des postes et réalisation des prises de terre
- sceaux à lécher mise à l'herbe « promo »
Thollé Jérôme 06 76 58 50 52 - jtholle@nordnet.fr - 58270 Saint-Sulpice

Scierie de Luzy WIMMER FRANCE
VENTE de BOIS
SCIERIE MOBILE
Rue de Saint-André - 58170 Luzy - **03 86 30 88 84 - 06 75 66 49 03**
www.scieriedeluzy.com - **Professionnels et Particuliers**
Du mardi au vendredi de 8h00 à 17h30

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Ovin

07 - Prendrais 20 brebis ou agnelles en pension. 06 60 69 63 70
✆ 06 60 69 63 70

26 - Vends 38 brebis Mourérousse + 18 agnelles + 1 bélier.- A retenir pour été 23 : Kangal et Epagneul.H.R.
✆ 04 75 21 36 50

42 - Vends troupe. 195 brebis de 2 à 6 ans, tb état sanitaire + 4 béliers Berrichon du Cher, inscrits.
✆ 06 70 09 73 05

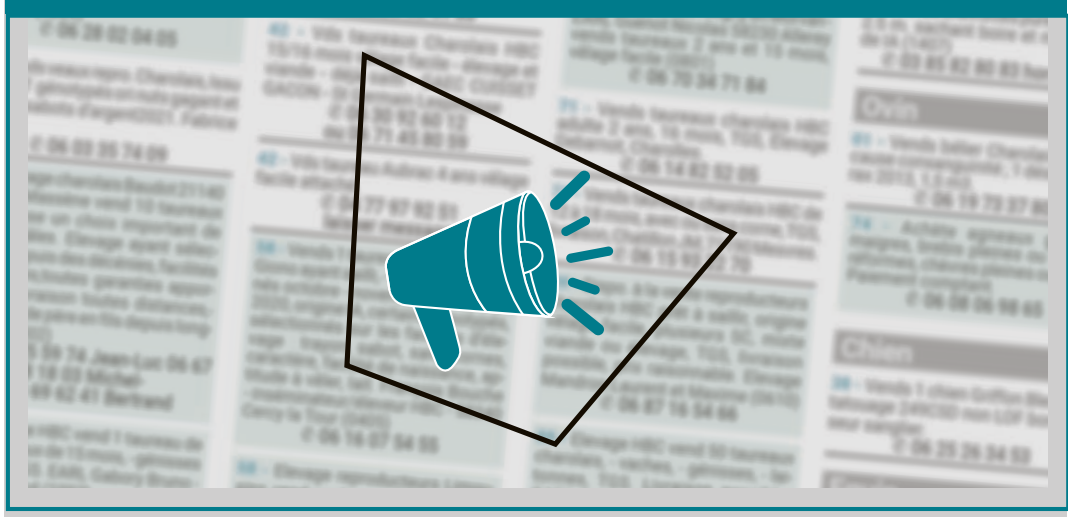
42 - Achète brebis, chèvres réforme, agneaux toutes catégories, paiement comptant.
✆ 06 07 96 23 40

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Chien

42 - Vends 3 chiots Border Colis, 3 mois, 2 mâles, 1 femelle, non Lof, mère 250268600154535. Faire offre raisonnable.
✆ 06 45 53 77 10

73 - Vends Maremmes des Abruzzes nés le 20/12/2022, puces et vaccins à jour, mère puce 250269802893678
✆ 06 89 06 76 39

Terres de Bourgogne
Petites annonces
03 80 78 90 40


ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

AVIS DE MODIFICATION

ADREM.COM
EURL au capital de 2000 €
Siège social : 18 rue Georges Duthu
21600 LONGVIC
538 331 182 RCS DIJON

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 14/04/23, l'associée unique a décidé de transférer à compter du 1/05/2023 le siège social qui était à Longvic (21600) 18 rue Georges Duthu, à l'adresse suivante : Chenove (21300) 45 rue de Longvic.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis et mention.

AL23007814

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

GROUPE EHE
Société à responsabilité limitée
au capital de 120 000 euros
Siège social
Bâtiment M
39 avenue du 14 Juillet
21300 CHENOVE
822 725 404 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 31 mars 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à compter du 31 mars 2023 aux activités d'installation de systèmes de chauffage et d'installation de panneaux photovoltaïques et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Mention sera faite au RCS de Dijon.
Pour avis.
La Gérance

AL23007616

MODIFICATION DE DIRIGEANT

SAS WE BATIMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 109, rue Général Fauconnet,
21000 DIJON
887 655 652 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 06 avril 2023, il résulte que Monsieur Djano MELICKISHVILI, demeurant 17, rue Bernard Courtois, 21370 PLOMBIERE LES DIJON, a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Claude FERNET, démissionnaire, à compter de ce jour.
POUR AVIS
Le Président

AL23007681

CONTINUATION DE LA SOCIÉTÉ MALGRÉ LA PERTE DE PLUS DE LA MOITIÉ DU CAPITAL SOCIAL

Dénomination : 2N2J.
Forme : SAS.
Capital social : 35000 euros.
Siège social : 14 Rue DE LA BREUCHILLIERE, 21000 DIJON.
904450715 RCS de Dijon.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 24 avril 2023, les associés ont décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

AL23007695

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

GROUPE JLR
SAS au capital de 1 299 900 €
Siège social
11 Rue Paul Thénard - 21000 DIJON
817 597 107 RCS DIJON

Par décision du Président du 30/03/2023, le siège social a été transféré au 75 Avenue Victor Hugo - Bâtiment B - 21000 DIJON, à effet du 01/04/2023.

AL23007798

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

CUISINES ET BAINS
Société par Actions Simplifiée
au capital de 31.310 euros
Siège social
1 route de Dijon
21500 FAIN LES MONTBARD

533 284 113 RCS DIJON

Le 14/03/2023, l'associée unique a décidé de modifier l'objet social et d'ajouter l'activité de « cuisines, carrelage ». L'article 2 des statuts a été modifié.
Pour avis le président.

AL23007823

CHANGEMENT DE GÉRANT

Dénomination : SCHLOSSER FAMILY.
Forme : SCI.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 2 Rue FERNAND DROUOT, 21400 VILLOTTE SUR OURCE.
851416677 RCS de Dijon.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 23 mars 2023, à compter du 2 août 2022, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société :- Madame Carole SCHLOSSER, demeurant 2 Rue Fernand Drouot, 21400 Villotte sur Ource en remplacement de Mr Frédéric SCHLOSSER.
Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL23007825

AVIS DE MODIFICATIONS

NR PARTS RACING
Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 €
Siège social : ZA Maison Dieu -
7 rue des Etourneaux
21220 FIXIN
SIREN : 751 017 971 RCS DIJON

Aux termes d'une assemblée générale mixte du 31 mars 2023, il résulte que :
- Le capital social : a été réduit de 10 000 € pour être ramené de 20 000 € à 10 000 €, a été augmenté d'une somme de 10 000 € pour être porté de 10 000 € à 20 000 €, par incorporation de pareille somme prélevée sur les réserves,
- La dénomination sociale de la société NR PARTS RACING a été modifiée et devient : NR RACING,Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Aux termes de cette même assemblée, la collectivité des associés a pris acte de la démission du co gérant Monsieur RICHOMME Emmanuel à effet du 31 mars 2023 et ont décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon.
Pour avis, la Gérance

AL23007860

// DIVERS

LEGATIS DIJON GENLIS

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

SUCCESSION

Article 1007 du Code civilArticle 1378-1 Code de procédure civileLoi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 13 juin 2019,Madame Christine Colette Georgette CORDIER, en son vivant retraitée, demeurant à IZEURE (21110) 4 B rue de Tarsul.
Née à LE CREUSOT (71200), le 18 août 1951.
Ayant conclu avec Monsieur Bruce Samuel GRIMSON un pacte civil de solidarité suivant contrat reçu par Maître Charles-Alban PRIEUR, notaire à DIJON, le 5 mai 2021.
Contrat non modifié depuis lors.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
Décédée à IZEURE (21110) (FRANCE), le 7 mars 2023.
A consenti un legs universel.
Ce testament a fait l'objet d'un PV de dépôt et description reçu par Maître Sandra PAULO, notaire à DIJON, le 11 avril 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé de la succession : Maître Sandra PAULO, notaire au sein de la SELAS LEGATIS DIJON GENLIS, 1 Place de l'Europe 21000 DIJON, référence CRPCEN : 21012, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de DIJON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis.

AL23007794

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 24/04/2023
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
FUSSEY: Terres, landes - Urbanisme : Zone Znc à la carte communale
61 a 40 ca
- Les fontenelles: ZC-32 - Mainbey: ZB-58(A)-58(B)
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER :
BELLEFOND : Terres - Urbanisme : Zone N, Aa et Ab du PLU
5 ha 54 a 18 ca
- 'Au jibot': AB- 5 - 'Combe jacquemard': AC-263 - 'En pissevin': AC- 413 - 'Ez bruniottes': AC- 150- 178- 179 - 'Fontaine gobin': AB-106- 107 - 'Les cailloux': AB- 68 - 'Les chenes': AC- 286- 287
- 'Les empaillees': AC- 420 - 'Les flots': AB-46- 47 - 'Les mottes': AC- 268(J)- 268(K)- 274
NORGES-LA-VILLE: terres – Urbanisme : Zone A du PLU
2 ha 26 a 58 ca
- 'En barge': ZK- 3- 20 - 'Sur la combe de bellefond': ZK- 79
RUFFEY-LES-ECHIREY: terres – Urbanisme : Zone Aa du PLU
24 a 80 ca
- 'La cote': H- 661
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 17/05/2023 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23007849

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

DECAZAUX CONSEIL
Société par actions simplifiée
en liquidation
Au capital de 4 000 euros
Siège social
3 bis rue des Marmuzots
21000 DIJON
Siège de liquidation
3 bis rue des Marmuzots
21000 DIJON
882 805 963 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 02/02/2023 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Brigitte CAZAUX, demeurant 3 bis, rue des Marmuzots – 21000 DIJON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis, Le Liquidateur.

AL23007783

CLÔTURE DE LIQUIDATION

2MBS
Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social et siège de liquidation
23 Rue du Général Leclerc
21420 SAVIGNY LES BEAUNE
889 625 307 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 31 décembre 2022 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Philippe BONNET, demeurant 23 Rue du Général Leclerc – 21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis. Le Liquidateur.

AL23007824

DISSOLUTION ANTICIPÉE

LS ANGELO
Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 10 Rue de Dijon,
21121 DAIX
RCS DIJON 829 177 401

Aux termes d'une délibération en date du 31.10.2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31.10.2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Angelo LAURIA demeurant 14 B rue Noblemaire 21000 DIJON pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 14 B rue Noblemaire 21000 DIJON.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL23007857

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

ASSP du 14/04/2023, il a été constitué une EURL dénommée: JUMO ; Objet: Conseil et prestations administratives pour entreprises et particuliers, exercice de tous mandats sociaux, acquisition gestion de droits sociaux; Capital: 1 000 euros; Siège social: 6 impasse des Boussenots 21800 QUETIGNY; Durée: 99 ans; Gérance: Mme Harmony BOUILLON épouse MONTANT dt 40 rue Auguste Brullé 21000 DIJON; immatriculation au RCS de QUETIGNY

AL23007749

RGH
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social
21 rue Beaumarchais
21000 DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à DIJON du 04/04/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : SARL ; Dénomination sociale : RGH ; Siège social : 21 rue Beaumarchais - 21000 DIJON. Objet social : la prise de participation dans toutes sociétés exerçant une activité commerciale, industrielle, artisanale, financière, immobilière, civile ou autres, créées ou à créer, ainsi que la gestion et la mise en valeur desdites participations ; la réalisation de prestations de services (notamment techniques, administratives, comptables, informatiques, managériales et stratégiques) au profit de toutes sociétés ou structures. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS. Capital social : 2 000 euros. Gérance : Romain GOUBY, demeurant 26 boulevard des Allobroges - 21000 DIJON. Immatriculation de la Société au RCS de DIJON. Pour avis - La Gérance

AL23007774

BOURGOGNE BATTERIES
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social
6 rue Jean de Martigny
21850 SAINT APOLLINAIRE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 17 avril 2023 à SAINT APOLLINAIRE, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnel
Dénomination sociale : BOURGOGNE BATTERIES
Siège social : 6 rue Jean de Martigny, 21850 SAINT APOLLINAIRE
Objet social : Le commerce de gros ou de détail de fournitures et équipements industriels divers.
Et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 2 000 euros
Gérance : Monsieur Kevin HOLTZ, demeurant 6 rue Jean de Martigny 21850 ST APOLLINAIRE, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL23007822

SRTP 21
Société par Action Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 1 000 euros
Siège social
16 rue Jean de Loisy
21310 ARCEAU

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 17 avril 2023 à ARCEAU, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société par Action Simplifiée Unipersonnelle Dénomination sociale : SRTP 21 - Siège Social : 16 rue Jean De Loisy – 21310 Arceau - objet social : Le terrassement, l'assainissement, le raccordement, l'aménagement de terrains - Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 1 000 euros.
Présidence : Madame Sylvie ROYER domiciliée 16 rue Jean De Loisy – 21310 ARCEAU.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.
Pour avis

AL23007828

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : ATELIER ARCHITECTURE MODERNE Forme : SARL. Siège : DIJON (21000) 17 Rue Gustave Noblemaire Objet : Exercice de la Profession d'Architecte. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation. Capital : 5.000 €. Gérant : Monsieur Paulin BERNARD et Madame Pauline GARNIER domiciliés en cette qualité au siège de la SARL RCS d'immatriculation : DIJON

AL23007846

MLC Notaires Associés, Droit et Conseils
B. MOHN, L. COLNOT, J. LOULIER
4 B Rue de Dole - 25000 BESANCON

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signatures privées en date du 17 avril 2023, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : HAROLD BERLIOZ
Forme : Société Civile Immobilière
Siège : : DIJON (21000) 12 rue de Pelletier de Chambure
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS
Objet : La société aura pour objet la détention, la gestion et l'organisation d'un patrimoine immobilier et mobilier.
Plus particulièrement l'acquisition, la propriété, la gestion,l'administration, la prise à bail, l'exploitation par gestion ou autrement, la mise à disposition gratuite, permanente ou ponctuelle,partielle ou totale de ses locaux à un ou plusieurs associés,l'affectation en copropriété s'il y a lieu, et la mise en valeur de toute manière même par l'édification de toutes augmentations et constructions nouvelles, et la disposition dans le cadre d'arbitrages patrimoniaux ayant le caractère civil, tels que la vente ou l'apport ens ociété, l'emprunt, la mise en garantie de tout ou partie des immeubles et droits immobiliers en pleine propriété, en usufruit ou nue-propriété composant son patrimoine.
La société aura également pour objet la détention, la gestion et l'organisation d'un patrimoine immobilier.
Capital social : DIX MILLE EUROS (10 000,00 EUR)
Gérance : Madame Charline VIGNERON, demeurant à DIJON(21000) 12 rue Pelletier de Chambure
Cession de parts sociales : Les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
La société sera immatriculée au RCS de DIJON
Pour avis.
La gérance

AL23007847

CONSEIL Avocat

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 21/04/2023, il a été constitué la Société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : VINUM ASSOCIATES
Nom commercial : BACCHUS
Enseigne : BACCHUS
Siège social : 37 rue du Château d'eau 21160 CORCELLES-LES-MONTS
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS
Objet social :
- commerce de détail en magasin spécialisé de vins et spiritueux à emporter,
- vente d'accessoires en lien avec le milieu du vin et de la cuisine,
- commerce de tout produit en lien avec l'épicerie fine,
- conseil dans le domaine des vins et spiritueux,
- organisation de tout événement en lien avec le domaine des vins et spiritueux (dégustations, salons,…),
- toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ;
Capital social : 5 000 € répartis en 500 parts sociales de 10 € de valeur nominale unitaire,
Gérant : Monsieur Louis ALBOUY, demeurant au 37 rue du Château d'eau 21160 CORCELLES-LES-MONTS,
Immatriculation : RCS DIJON

AL23007864

NIÈVRE

// MODIFICATION

iD3 AVOCATS

NOMINATION DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

POMPES FUNEBRES BULOT
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social
1, place des Grands Jardins,
58000 NEVERS
753 956 606 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 31.03.2023, l'associée. unique a nommé Monsieur Jean-Marc VILLENEUVE, demeurant à SAINT DOULCHARD (19230), 70 rue des Coupances, en qualité de Directeur Général.
POUR AVIS.
Le Président

AL23007791

ALPHA EXPERTS NEVERS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CAPE TECHNIQUE
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social
1 rue du Presbytère - 58210 MENOU
852 203 124 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 01/03/2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 80 place du Champ de Foire - 58460 BREUGNON à compter du ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL23007805

Notaire

Maître Laure PAILLARD,
Notaire à POUILLY SUR LOIRE (Nièvre),
7 Place des Frères Mollet

CHANGEMENT DE GÉRANT

Suivant acte reçu par Maître Laure PAILLARD, Notaire à POUILLY SUR LOIRE, le 12 avril 2023, a été constatée la modification suivante des statuts avec effet au 1er janvier 2023 de l' « EXPLOITATION AGRICOLE A RESPONSABILITE LIMITEE BLANCHET GILLES », siège : SAINT ANDELAIN (58150) 35, rue du Mont Beauvois – RCS DE NEVERS n° 477686190.
Gérant démissionnaire : Monsieur Gilles BLANCHET
Nouveaux gérants : Monsieur Gilles BLANCHET, demeurant à SAINT ANDELAIN (58150), 16, rue Saint Edmond et Monsieur Valentin BLANCHET, SAINT ANDELAIN (58150), 10, rue des Vignes, co-gérants, associés exploitants.
Durée des fonctions : illimitée
Pour avis
Me PAILLARD, notaire.

AL23007812

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : LMAG.
Forme : SAS.
Capital social : 500 euros.
Siège social : 5 Route DE NEVERS, 18320 COURS-LES-BARRES.
911419455 RCS de Bourges.
Aux termes d'une décision en date du 10 février 2023, l'associé unique a décidé, à compter du 10 février 2023, de transférer le siège social à 620 avenue de Paris, 58320 Pougues les Eaux.
Président : Monsieur Levon MARKHARIAN, demeurant 57 Rue de Marzy, Batiment 16, 58000 Nevers
Radiation du RCS de Bourges et immatriculation au RCS de Nevers.

AL23007848

NOMINATION DE GÉRANT

SARL LA FORET VOLTAIQUE
Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 1 000 euros
Siège social : La Forêt
58 340 SAINT GRATIEN SAVIGNY
508 732 468 RCS NEVERS

Le 31/03/2023, l'associé unique a nommé Gérant, M Olivier PERREAU, demeurant La Foret 58340 SAINT GRATIEN SAVIGNY, en remplacement de Mme Huguette PERREAU, démissionnaire.
Pour avis.

AL23007856

AVIS DE MODIFICATIONS

SCEA DE VASSY
Société civile au capital social
de 292 246 euros
Vassy - 58700 ARZEMBOUY
RCS NEVERS - N°385 400 932

Par pv d'AGE en date du 15 avril 2023 :
- le capital social est réduit à 291 384 euros suite à l'arrondi de la valeur nominale de la part sociale
- le capital social est augmenté à 308 104 euros par apport en numéraire de M. Xavier FAURE, nouvel associé
- M. Xavier FAURE, demeurant 1 rue Emmanuel Chabrier - 63200 RIOM, est nommé à la gérance
- M. ROBIN Michel et Yves démissionnent de la gérance et se retirent de la société
- la société est prorogée de 29 ans, ce qui porte sa durée totale à 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
- le siège social est précisé au 4 route des Tuileries - Vassy - 58700 ARZEMBOUY suite à renumérotation des rues de la Commune.
Mention sera faite au RCS NEVERS.
Pour avis, la gérance

AL23007858

TRANSFORMATION

AQUADIS
SARL transformée en SAS
au capital de 7 622,45 €
Siège Social : 58700 SICHAMPS
410 441 307 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 31/03/2023, les associés ont décidé à compter du 1er avril 2023 de transformer la société en SAS.
En conséquence, les mentions antérieures se trouvent ainsi modifiées :
- Forme : * Ancienne mention : SARL
* Nouvelle mention : SAS
- Administration :
* Ancienne mention : Gérant : M. Frédéric MARTIN dt à MOUSSY (58) - 1, rue des Bouillons
* Nouvelle mention : Président : M. Frédéric MARTIN susnommé
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il possède.
Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Pour avis

AL23007868

// GÉRANCE

LOCATION GÉRANCE

La location-gérance du fonds de commerce de marbrerie funéraire, sis et exploité 3 rue Jean-Gautherin 58000 NEVERS, consentie par acte en date à NEVERS du 30 juin 1988 par M. RASLES ROBERT entrepreneur individuel immatriculé sous le SIREN 778 468 637(décédé le 15 mai 2001) à M RASLES THIERRY, entrepreneur individuel immatriculé au RCS de NEVERS sous le numéro 323 272 492, et sis 3 rue Jean-Gautherin 58000 NEVERS, a été résiliée à compter du 14 novembre 2002 sans indemnité de part ni d'autre.
Pour avis.

AL23007796

// DIVERS

DUPY NOTAIRES

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 23 novembre 1997 et du 20 avril 2014,
Madame Simone PAULY, en son vivant retraitée, demeurant à CHATEAU-CHINON(VILLE) (58120), 42 Rue Jean Marie Thevenin.
Née à CHATEAU-CHINON (CAMPAGNE) (58120), le 10 avril 1931.
Célibataire.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
Décédée à CHATEAU-CHINON (VILLE) (58120) (FRANCE), le 22 décembre 2022.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Stéphane SANDELLI, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée «Sophie KREICHERet Stéphane SANDELLI», titulaire d'un Office Notarial à CHATEAU-CHINON (Nièvre), 2 Place du Docteur Bondoux, le 24 janvier 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Jean-Baptiste DUPY, notaire à AUUTN(71400), 16 Rue de l'Arquebuse, référence CRPCEN : 71125, dans le mois suivant la réceptionpar le greffe du tribunal de grande instance de NEVERS, de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL23007841

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ALOW
SAS en liquidation
au capital de 40 000 euros,
1 Rue des Sables
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
909 165 441 RCS NEVERS

L'Assemblée Générale du 11/04/2023 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 31/03/2023, déchargé M. Adrien LORNE de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront

ANNONCES LÉGALES

déposés au. greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS.
Pour avis

AL23007817

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SELARL CABINET DU DOCTEUR GLEITZ

Société d'Exercice Libéral
à Responsabilité Limité
Au capital de 1.500,00 euros
Siège social
520 Avenue de la Paix
58600 GARCHIZY
RCS NEVERS 485 148 415

Décision : Assemblée générale extraordinaire du 31/03/2023Objet : Dissolution amiable Liquidateur : Monsieur Pascal GLEITZ demeurant à GARCHIZY (Nièvre) - 520 Avenue de la Paix.
Siège de la liquidation : GARCHIZY (Nièvre) - 520 Avenue de la Paix Lieu où la correspondance doit être adressée : GARCHIZY (Nièvre) - 520 Avenue de la Paix
Dépôt :Au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
LE LIQUIDATEUR

AL23007826

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

J2C CONSEIL

SARL en liquidation
au capital de 5.000 €
Siège de liquidation
55 boulevard Victor Hugo
58000 NEVERS
493 046 106 RCS NEVERS

Le 18 avril 2023, l'associé unique a approuvé, au siège de liquidation, le compte de liquidation dressé par M. Jacques SEVE liquidateur dt 55 boulevard Victor Hugo – 58000 NEVERS et prononcé la clôture de liquidation de la société.
Le compte de clôture de liquidation sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS auprès duquel sera demandée la radiation de la société du Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis, le liquidateur, M. Jacques SEVE

AL23007844

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCEV DOMAINE DE BEL AIR en liquidation

Au capital de 80 797,98 euros
Siège de liquidation :
chez M. Pierre HERVE,
21 rue Achille Millien -
58420 GRENOIS
RCS NEVERS - N° 414 685 453

L'AGE réunie le 1er avril 2023 a approuvé les comptes définitifs de liquidation à effet du 31 juillet 2022, déchargé M. Pierre HERVE, demeurant 21 rue Achille Millien - 58420 GRENOIS, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.
Comptes définitifs déposés au RCS de NEVERS.
Pour avis, le liquidateur.

AL23007853

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 14 avril 2023, à NEVERS.
Dénomination : ABN SYRIA.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Siège social : 2 boulevard Victor Hugo, 58000 Nevers.
Objet : Restauration traditionnelle, négoce de produits alimentaires.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 90 euros
Gérant : Monsieur Mohammad AL BALILI, demeurant 14 rue Georges Guynemer, 58000 Nevers
La société sera immatriculée au RCS de Nevers.

AL23007771

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL Unipersonnelle en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, dénommée ARF – 3D, au capital de 5.000 €, ayant pour objet principal la fabrication, la commercialisation et la pose de menuiseries, d'agencements, d'aménagements intérieurs, de mobilier extérieur et d'équipements sanitaires.
Le siège social est situé Les Grains – 8 impasse du Champ Creux – 58120 CHATEAU-CHINON CAMPAGNE. Le gérant est M. Geoffroy DURAND demeurant Les Grains – 8 impasse du Champ Creux – 58120 CHATEAU-CHINON CAMPAGNE.
Pour avis,

AL23007807

Maître Emilie GUERIN-PEREIRA
Notaire
à Cosne-Cours-sur-Loire (Nièvre)
2 rue lafayette

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu par Me GUERIN-PEREIRA Emilie en date du 17/04/2023, il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :
Raison sociale :DUMONT EL AID
Objet social : acquisition, gestion et toutes activités s'y rapportant.
Siège social : 10 Rue Jacques Martel COSNE COURS SUR LOIRE(58200).
Capital : 500 euros
Gérance : Mme Bernadette DUMONT demeurant COSNE COURS SUR LOIRE (58200) 10 Rue Jacques Martel
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de NEVERS
Pour avis.

AL23007808

TO AVOCATS
TO AVOCATS
24 RUE FALGUIERE
75015 Paris 15e Arrondissement

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 19/04/2023, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : CAPRAGINUS.
Objet social : la vente au détail et la fabrication d'armes de chasse, de tir sportif et de défense, même à air comprimé, ainsi que leurs munitions.
Siège social : Centre d'affaires - Campus 2 rue des Minotiers 58200 Cosne-Cours-sur-Loire.
Capital : 10 000 euros.
Durée : 99 ans.
Président : M. RAMAUGER Thierry, demeurant 39 Bis Avenue Jacques Coeur 18140 La Chapelle-Montlinard.
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a. le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom.
Un associé ne peut se faire représenter que par un autre associé.
Les associés propriétaires d'actions de catégorie A disposeront d'un droit de vote double pour toutes décisions à intervenir dans les domaines suivants : -augmentation,. réduction et amortissement du capital ;- fusion, scission ou. apport partiel d'actif soumis au régime des scissions. ; - dissolution de la Société ou transformation en une Société. d'une autre forme ;-nomination des Commissaires aux Comptes. ;-approbation des comptes annuels, .
Monsieur Thierry RAMAUGER disposera d'un droit de vote triple pour toutes décisions à intervenir dans tous les domaines.
Clause d'agrément : La cession d'actions à un tiers ou au. profit d'un associé est soumise à l'agrément préalable de la Société.
Immatriculation au RCS de Nevers.

AL23007829

ALPHA EXPERTS NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT BENIN D'AZY du 17/04/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME SOCIALE : Société civile immobilière
DENOMINATION SOCIALE : NOVIROCESIEGE SOCIAL : 2 ter rue Marcel Darcheville, 58270 SAINT BENIN D'AZY
OBJET SOCIAL : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque.
DUREE DE LA SOCIETE : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.CAPITAL SOCIAL : 500 €.
GERANCE : Monsieur Romain MARQUIS demeurant 17 rue de Boulorges – 58640 VARENNES-VAUZELLES et Monsieur Anthony SYGULA 2 ter rue Marcel Darcheville – 58270 SAINT BENIN D'AZY
CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : cession libre entre associés, agrément dans les autres cas.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL23007834

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte du 31 mars 2023, il a été constitué une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée :
Dénomination :MATIFLAM
Capital : 1 000 Euros
Objet : La vente et pose de cheminées, poêles et chauffage.
Durée : 99 ans
Siège social : 16 RUE DE NIEVRE 58000 NEVERS.
Gérance : Monsieur Cédric ELLEAU, Demeurant 8 rue de fourreaux 58240 FLEURY SUR LOIRE.
Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL23007836

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : ELECTRO CENTRE
Forme sociale : SAS à associé unique
Capital social : 5 000 €
Siège social : 41, Route de Vauzelles - 58600 FOURCHAMBAULT
Objet social : Electricité industrielle - Travaux d'installation électrique - Réparation et dépannage d'équipements électriques - Achat, vente d'équipements et matériels électriques
Durée : 99 ans
Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix
Transmission d'actions : La cession d'actions est libre tant que la société est unipersonnelle. Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés
Président : M. Sébastien MICHOT dt à FOURCHAMBAULT (58) - 41, Route de Vauzelles
Immatriculation : RCS de NEVERS

AL23007854

AVIS DE CONSTITUTION

ASSP en date à NEVERS du 24.04.2023, constitution d'une SARL dénommée O DELICES DE THIBAULT, au capital de 5 000 euros, dont le siège social est à CHALLUY (58000), 113 Route de Lyon, ayant comme objet : Boulangerie, pâtisserie, viennoiserie, brocherie, confiserie, chocolaterie, glaces, Snacking, sandwicherie, saladerie, traiteur à consommer sur place ou à emporter, en sédentaire, en tournées et par e-commerce; Dépôt de presse, point poste, point relais; Achat, vente de produits finis liés à la boulangerie et de produits artisanaux et/ou régionaux créée pour une durée de 99 ans à compter de la date de son immatriculation de la Société au RCS. Gérance: Thibault PASSUELLO, dt 1180 Rue de la Côte Blanche 58600 GARCHIZY
Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.
Pour avis, la Gérance

AL23007855

YONNE

// MODIFICATION

MODIFICATION DU CAPITAL

GAEC DU GRAND ARRAN

au capital variable de 48 783,68 €
siège social
Rue des Pruches, Les Gourichons
89 240 PARLY
410 182 349 RCS AUXERRE

AGE du 31/03/2023 à effet du 01/04/2023 : augmentation de capital social de 24 384 €, ancienne mention : 48 783,68 €, nouvelle mention : 73 167,68 €, changement de dénomination sociale en DU BOIS DES PRUCHES, nomination cogérant M. Guillaume WALRAVENS, demeurant 1 Rue de l'Église 89130 MOULINS SUR OUANNE.
Pour avis

AL23007778

MODIFICATIONS DES STATUTS

TRANSFERT SIEGE SOCIAL ET CHANGEMENT DE GERANCE
Aux termes d'une AGE en date du 01/04/2023, les associés de la société GNDN, SCI au capital de 500 €, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le n° 850 960 675, ont décidé :- de transférer le siège social du 7 rue de Chemilly 89470 MONETEAU au 10 rue Seignelay 89470 MONETEAU à compter du 01/04/2023, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts ;- de nommer M. Nicolas GARCIA, demeurant 10 rue Seignelay 89470 MONETEAU en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 01/04/2023 en remplacement de Mme Nathalie GAUFILLET, gérante démissionnaire. L'article 18 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Mme Nathalie GAUFILLET a été supprimé sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de M. Nicolas GARCIA.
Modification sera faite au RCS d'AUXERRE
Pour avis, la Gérance

AL23007801

CHANGEMENT DE GÉRANT

GFA «DE NOËL»

Capital social : 360 389,48 €
Siège social
Route d'Ormoy, Ferme de Noël
89210 BRIENON SUR ARMANCON

RCS SENS 350 666 657

Par assemblée générale extraordinaire du 19 novembre 2022, les associés ont décidé de nommer Madame Timandra ROUSSON-LECLERCQ, demeurant Ferme de Noël – 89210 BRIENON SUR ARMANCON, gérante en lieu et place de Monsieur Antoine LECLERCQ, et ce à compter de son décès survenu le 25 juin 2022.
Pour avis,
La gérance.

AL23007806

TRANSFORMATION

EARL DE FORÊT BRÉAULT

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
au capital de 60,00 €
Siège social
Forêt Bréault – 89310 NOYERS
413 362 997 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 27 mars 2023 a : - nommé M. Benjamin GOUX, demeurant à MOULINS-EN-TONNERROIS (89310) 7 rue d'Annay, aux fonctions de cogérant,- prorogé la durée de la société de 95 ans portant son terme au 11 juillet 2120, - décidé de transformer l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, sans création d'un être moral nouveau, en une Société Civile Immobilière, les caractéristiques de la société sont les suivantes.
Dénomination sociale : SCI DE FORÊT BRÉAULT.
Forme : Société Civile Immobilière, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, et par les décrets pris pour leur application.
Objet : Acquisition, locations et ventes d'immeubles.
Capital social : 60,00 €.
Siège social : Forêt Bréault – 89310 NOYERS
Gérants : M. Guillaume GOUX, demeurant à NOYERS (89310) Forêt Bréault et M. Benjamin GOUX.
Cessions de parts : Soumises à l'agrément des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres.
Pour avis, la gérance.

AL23007809

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

BOSPHORE

SAS au capital de 1000€
Siège social
71 route d'Auxerre
89380 Appoigny
RCS AUXERRE 913 148367

Par décision de l'AGE du 19/04/2023, il a été décidé de modifier l'objet social en « restauration rapide : Sur place, emporté, livraison. Vente en e-commerce» à compter du 20/04/2023.
Mention en sera faite au RCS de Auxerre.

AL23007830

CHANGEMENT DE GÉRANT

BOIS CHOPPARD

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social
Ferme du Bois Choppard
89270 VERMENTON
518 726 096 RCS AUXERRE

Aux termes de décisions en date de 19/04/2023 les associés ont pris acte de la fin du mandats de gérant de Paul-Etienne BOUNON avec effet au même jour et a décidé de nommer en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du même jour : Monsieur Nicolas BOUNON, demeurant 12 rue de la Marseillaise à VERMENTON (89270).
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre.
Pour avis

AL23007815

GROUPE etc LE PARTAGE DES VALEURS

NOMINATION DE CO-GÉRANT

Dénomination : BUREAU DE GEOMETRES D'ARPENTAGE ET DE TOPOGRAPHIE.
Sigle : BGAT.
Forme : SARL.
Capital social : 7622 euros.
Siège social : 18 Rue Auguste Morel, 89100 SENS.
421 457 821 RCS de SENS.
Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 17/04/2023, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société : à compter du 1/07/2023, madame Valérie WALTER, demeurant 18 Bis Rue du Général De Gaulle, 89100 SENS (nomination).
Monsieur Stéphane BARTIAL devient co-gérant.Mention sera portée au RCS de SENS.
La Gérance

AL23007816

Notaire

CHANGEMENT DE GÉRANT

SELAS CLAIRE MOREAU

Notaire
5 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 Auxerre

Dénomination sociale : SCI « L'ANTRE NOUS ».
Forme : SCI.
Siège social : 13 avenue de Saint-Georges, 89000 AUXERRE.
Capital social : 2.750,00 Euros.
mmatriculée au RCS d'AUXERRE (89) sous le numéro 533 399 085.
Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 31 mars 2023, les associés ont décidé de nommer Monsieur Eugénio RAMOS-LOZANO, demeurant à HAUTERIVE (89250), lieudit les 80 besaces, en qualité de nouveau gérant pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Eric DROT, gérant démissionnaire.
Les statuts ont été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE (89).
Pour avis.
Le notaire

AL23007831

TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 01/04/2023, l'AGE des associés de la SOCIETE COLLET, SARL au capital de 7 622,45 € ayant son siège social 12 route de Paris 89380 APPOIGNY et immatriculée au RCS AUXERRE n° 401 760 707, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée (SAS) à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 7 622,45 €. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserves des dispositions légales, chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Sous sa forme SARL, la Société était gérée par M. Michel COLLET. Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par M. Michel COLLET, demeurant 11 rue de la Fontaine A Oudot 89380 APPOIGNY, Président.
Pour avis, le Président.

AL23007833

LDS GROUPE

MODIFICATIONS DES STATUTS

SARL MARTIGNON

Société à responsabilité limitée
au capital de 200 000 euros
Siège social
20 Boulevard Davout
et 2 Rue Louis Richard
89000 AUXERRE
538 903 139 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 28 février 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée SARL MARTIGNON a décidé de :- transférer le siège social du 20 Boulevard Davout et 2 Rue Louis Richard, 89000 AUXERRE au 106 rue Bourneil 89000 AUXERRE à compter de cette date et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.- modifier l'objet social et de l'étendre à : l'acquisition et la gestion de tous portefeuilles de titres ou de valeurs mobilières, le coaching en gestion d'entreprise et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL23007842

MODIFICATION DE LA DURÉE

ATELIERS JEAN JACQUES ET MARC CHEVALIER

SARL au capital de 7622,45 €
Siège social : ZONE INDUSTRIELLE
89330 Saint-Julien-du-Sault
507 250 025 RCS de Sens

Le 16/03/2023, l'associé unique a décidé de proroger la durée jusqu'au 15/01/2121.

AL23007851

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI LES ALPAGES

Société civile immobilière
Capital de 3.048,98 EUR
Siège social : 16 rue du Mail à SENS (89100)
RCS SENS 327.168.936

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 20 mars 2023 a été :
1°) Constaté la vacance de la gérance suite au décès de Madame Ginette Lucienne CHARPENTIER, veuve de Monsieur Georges Roger ROBBE, survenu à SENS (89100) le 1ersep-tembre 2022
2°) Nommé un nouveau gérant : Madame Ghislaine Ginette ROBBE, épouse de Monsieur Bruno Marcel Louis GENNERAT, née à PERCENEIGE (89260), le 15 septembre 1954, demeurant à SENS (89100), 10 rue d Président Salvador Allende

AL23007863

// GÉRANCE

tb&a Tertion Ragnoli & Associés Adrien Langlois

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte SSP du 29/03/2023 à CEZY, enregistré au SDE de. AUXERRE 1, le 11/04/2023, Dossier no 2023 00022453, Référence 8904P01 2023 A 00595, droits perçus 4 710 euros Mme. PROFFIT née GERHARD Corinne demeurant 3, rue Félix ARVERS 89410 Cézy, 330 749 185 RCS de Sens.
A cédé
la SELARL PHARMACIE ERNOULD au capital de 10 000 euros,. Siège: 3, rue Félix ARVERS 89410 Cézy, 948 987 805 RCS de Sens, un fonds de commerce de Pharmacie, comprenant la clientèle, le nom commercial, l'enseigne, le droit au bail, le matériel, la licence d'exploitation sis 3 rue Félix ARVERS 89410 Cézy, moyennant le prix de 180 000 euros.
Propriété jouissance : 01/04/2023.
Les oppositions sont reçues dans les 10 jours de la dernière date des publicités légales aux adresses suivantes : Me. Sophie GUIDOU avocat 43, rue du Clos - BP 155 - 89002 AUXERRE CEDEX 2 pour la correspondance et au fonds pour la validité.

AL23007803

RESIDENCE MAURICE VILLATTE
association régie
par la loi du 1er juillet 1901
déclarée en préfecture de l'Yonne
le 15 novembre 1974
siège social
1, rue de l'Abbé-Tingault
89580 - COULANGES-LA-VINEUSE,
N° SIREN 304 423 817
N°RNA W891005092

AVIS DE FUSION

L'association RESIDENCE MAURICE VILLATTE, ayant pour objet « de promouvoir et de gérer tout oeuvre se proposant d'aider, de loger, de nourrir, de divertir les personnes, de quelque religion ou opinion politique soient-elles. Elle s'adresse de préférence aux personnes de plus de 60 ans », fait apport par voie de fusion l'association GROUPE ACPPA, régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée à la Préfecture du Rhône le 7 janvier 1983, N° RNA W691053563 - N° SIREN 327 355 160, siège social, 7 chemin du Gareizin - 69340 FRANCHEVILLE, ayant pour but
. « la création, l'acquisition, l'équipement et la gestion d'établissements sanitaires, médico-sociaux médicalisés ou. non,.
. la création, l'acquisition et la fourniture de logements,
. la création, l'acquisition et la gestion de services d'aide. et de soins à domicile pour personnes âgées ou handicapées,
. la formation professionnelle initiale et continue des personnels,.
. l'assistance et le soutien de tous organismes et entités intervenant dans la gestion des établissements et services sociaux, médico-sociaux et/ou des établissements de santé ou exerçant toute activité d'enseignement et/ou de formation professionnelle dans le domaine social, médico-social ou sanitaire,
. toute action directe ou indirecte permettant de développer l'accueil, le confort, le respect et la dignité des personnes prises en charge, ou toute autre action. contribuant à l'essor des actions gérontologiques ou. médico-sociales. » ;
. de la totalité de son actif évalué au 31 décembre 2022 à 6. 441 950 euros, à charge pour l'association GROUPE ACPPA de payer la totalité du passif évalué à 5 043 230 euros, la. valeur nette des biens apportés, après déduction du passif. étant évaluée à 1 398 720 euros.
L'association GROUPE ACPPA reprend l'intégralité du. patrimoine et des engagements souscrits par l'association. RESIDENCE MAURICE VILLATTE, et se substitue complètement à ladite association pour assurer la poursuite de ses droits et obligations. Les éléments d'actif et de passif ont été déterminés sur la base des comptes annuels de l'association. RESIDENCE MAURICE VILLATTE au 31 décembre 2022.
A l'issue du rapprochement, il n'existera plus qu'une seule association,. « GROUPE ACPPA » qui portera le patrimoine de l'association RESIDENCE MAURICE VILLATTE, dissoute sans liquidation à la date d'effet juridique de la fusion, le 1er jour du mois suivant la réalisation de l'intégralité des conditions suspensives. Sur les plans comptable et fiscal, la fusion aura un effet rétroactif au 1er janvier 2023.
Le projet de fusion a été arrêté par les conseils d'administration de l'association GROUPE ACPPA et de l'association RESIDENCE MAURICE VILLATTE, réunis respectivement le 21 mars 2023 et le 23 mars 2023. Les assemblées générales extraordinaires statuant sur l'opération de fusion se réuniront, pour les deux associations, le 25 mai 2023.
Pour avis.
Le conseil d'administration

AL23007827

// ADDITIF-RECTIFICATIF

ADDITIF

Dans l'annonce parue le 14/04/2023 dans Terres de Bourgogne concernant la société BENOIT MATUNDU V.S.L il convient de lire l'ajout suivant : Adjonction d'activité : transport public routier de personne à l'aide de véhicule de moins de 9 places.

AL23007835

// ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE DOMECY SUR CURE 89

Conformément à l'arrêté du Maire N° 3-2023 du 17 avril 2023, il sera procédé à une enquête publique relative au projet de zonage d'assainissement pluvial de la commune de Domecy-sur-Cure.
Monsieur Pascal FOUGÈRE a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le président du Tribunal Administratif.
L'enquête publique sera ouverte du lundi 15 mai 2023 à 9h00 au vendredi 2 juin 2023 à 12h soit 19 jours consécutifs.
Le dossier et les pièces qui l'accompagnent seront consultables :
- Sur Internet à l'adresse suivante :
- https://www.yonne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Collectivites-locales-et-intercommunalites/Vie-des-collectivites-Enquetes-publiques-communales/Enquete-publique/Mairie-de-Domecy-sur-Cure;
- Sur support papier, en mairie de Domecy-sur-Cure, siège de l'enquête ;
- Sur un poste informatique, en mairie de Domecy-sur-Cure aux jours et heures d'ouverture de la mairie soit les mardis et jeudis de 14 h à 17 h 30.
Toute personne peut sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Maire dès la publication de l'arrêté d'ouverture.
Le public pourra consigner ses observations directement sur un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat de la mairie.
Les observations peuvent aussi être adressées par voie postale au commissaire-enquêteur à l'adresse de la mairie de Domecy-sur-Cure 6 rue Saint-Antoine Cure 89450 Domecy-sur-Cure.
Elles seront annexées dès leur réception au registre d'enquête.
Le public pourra aussi formuler ses observations par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : mairie-dom-cure@wanadoo.fr pendant toute la durée de l'enquête. Ces observations seront consultables par le public sur le site Internet susmentionné .
Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Domecy sur Cure aux jours et heures précisés ci-dessous:
- Le lundi 15 mai de 9 h à 11 h.
- Le mercredi 24 mai de 14 h à 16 h.
- Le vendredi 2 juin de 10h à 12 h.
Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Domecy-sur-Cure, à la préfecture de l'Yonne et sur Internet à l'adresse suivante :https://www.yonne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Collectivites-locales-et-intercommunalites/Vie-des-collectivites-Enquetes-publiques-communales/Enquete-publique/Mairie-de-Domecy-sur-Cure pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
Au terme de la procédure le zonage d'assainissement des eaux pluviales sera approuvé par le Conseil municipal, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public et des conclusions du commissaire enquêteur.

AL23007850

// VENTE AUX ENCHÈRES

S.C.P. d'AVOCATS THUAULT FERRARIS CORNU
2 RUE DE LA BANQUE
(Place du Palais de Justice)
89000 AUXERRE
Pour tous renseignements : 03.86.72.09.89

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

COMMUNE DE VILLIERS SAINT BENOIT (89130)
D'un ensemble immobilier situé Rue Paul Huillard,
L'adjudication aura lieu au Palais de Justice d'Auxerre le
Vendredi 23 juin 2023 à 14 heures
DESCRIPTION :
A VILLIERS SAINT BENOIT (89130)
1-Une Maison d'habitation sise 14 rue Paul l'Huillard (anciennement rue des Ponts) cadastrée C n°823 lieudit le Village, comprenant au rez-de-chaussée : un atelier, à l'étage : 2 pièces, grenier.
2-Un terrain cadastré C n°256 pour 3ca et n°822 pour 3ca
3-Une maison d'habitation, sise 8 rue Paul l'Huillard (anciennement rue des Ponts) comportant un bâtiment sur rue, composé de : au rez-de-chaussée : cuisine, salle d'eau, salle à manger, arrière cuisine avec débarras, à l'étage : deux chambres, grenier, cave en apprentis, petite cour et appentis dans cette cour. A la suite, petite cour avec bâtiment à

ANNONCES LÉGALES

usage de bûcher et garage-atelier. Toujours à la suite, petite cour avec grange. Le tout d'une contenance de 2a 72ca cadastré C n°255 (58ca) et C n°258 (14ca).
Cour commune indivise avec d'autres d'une contenance de 64ca cadastrée C n°997 lieudit le Village.
CONDITIONS DE LA VENTE :
Tout intéressé peut prendre communication du cahier des charges au greffe du Tribunal Judiciaire d'Auxerre, Palais de justice. Les enchères doivent être portées par ministère d'avocat inscrit au Barreau d'Auxerre.
Le bien peut être visité le Mardi 13 juin de 14 heures à 15 heures.
La vente aura lieu le vendredi 23 juin 2023 à 14 heures en un seul lot sur la mise à prix de :
80.000,00 euros
Faculté de baisse du quart, puis de moitié
CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 8.000,00 € (par chèque de banque libellé à l'ordre de Madame le Bâtonnier de l'Ordre des avocats d'Auxerre)
Frais en sus.
Fait à Auxerre, le 12 avril 2023
Signé : Maître Alain THUAULT, avocat associé de la SCP THUAULT FERRARIS CORNU

AL23007701

// DIVERS

AVIS DE CONVOCATION

Les sociétaires des Caisses locales d'assurances mutuelles agricoles de **L'ARMANCON** sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le mercredi 24 mai 2023 à 17h30 à l'Agence de Tonnerre - 75 rue de l'Hôpital - 89700 TONNERRE à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : modification des statuts (adaptation aux évolutions règlementaires notamment issues du décret n°2021-1400 du 29 octobre 2021 relatif au fonctionnement des instances de gouvernance des sociétés d'assurances mutuelles) et d'évolutions réglementaires antérieures. Le projet de statuts modifié est consultable auprès de toute agence Groupama située dans la circonscription territoriale de votre Caisse locale.

AL23007753

AVIS DE CONVOCATION

Les sociétaires des Caisses locales d'assurances mutuelles agricoles de **LA SENONAISE** sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le jeudi 25 mai 2023 à 17h30 à l'Agence de Sens - 5 boulevard du Mail - 89100 SENS à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :modification des statuts (adaptation aux évolutions règlementaires notamment issues du décret n°2021-1400 du 29octobre 2021 relatif au fonctionnement des instances de gouvernance des sociétés d'assurances mutuelles) et d'évolutions réglementaires antérieures. Le projet de statuts modifié est consultable auprès de toute agence Groupama située dans la circonscription territoriale de votre Caisse locale.

AL23007754

AVIS DE CONVOCATION

Les sociétaires des Caisses locales d'assurances mutuelles agricoles de **PUISAYE-FORTERR**E sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le mardi 30 mai 2023 à 17h30 à l'Agence de Toucy - 27 rue Paul Bert - 89130 TOUCY à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : modification des statuts (adaptation aux évolutions règlementaires notamment issues du décret n°2021-1400 du 29 octobre 2021 relatif au fonctionnement des instances de gouvernance des sociétés d'assurances mutuelles) et d'évolutions réglementaires antérieures. e projet de statuts modifié est consultable auprès de toute agence Groupama située dans la circonscription territoriale de votre Caisse locale.

AL23007755

Me Jean-David FONTENEAU
Notaire
1 rue Etienne Dolet
89800 CHABLIS

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant **testament olographe,** en date du **13/03/2021,**
Monsieur Gérard André Albert DEGOIX, en son vivant retraité, **demeurant à CHICHEE (Yonne),** 1Rue du Bief, célibataire né à AUXERRE (Yonne) le 28/02/1957, décédé à CHICHEE (Yonne) le 05/10/2022 **a institué un légataire universel.**
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Jean-David FONTENEAU, notaire à CHABLIS (Yonne), suivant procès-verbal en date du 1er Mars 2023.
Les oppositions sont à former en l'étude de Maître Jean-David FONTENEAU notaire à CHABLIS (Yonne) 1 rue Etienne Dolet, chargé du règlement de la succession dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
Pour avis.
Le Notaire

AL23007832

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

PLOMB ELEC 89
SAS au capital de 1000 €
Siège social
18 B Rue du Général Leclerc
89140 CUY
820 507 986 RCS SENS

L'associé unique, par décisions du 19/04/2023, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 19/04/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires et légales. M. Sylvain HARRY, domicilié 18B Rue du Général Leclerc 89140 CUY, a été nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du liquidateur, auquel la correspondance devra être envoyée, et où les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au GTC de Sens.

AL23007818

DISSOLUTION

SCI BESOSE
SCI au capital de 600 €
Siège social : 23, quai des Sablons
89100 SENS
349 937 417 RCS SENS

Le 31/12/2022, l'associée unique a : -décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable, -nommée Mme Lucienne BETTIGNIES, demeurant à SENS (89100), 23 quai des Sablons, liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, -fixé, pour les besoins de la correspondance, le siège de la liquidation est l'adresse du liquidateur. Mention en sera faite au RCS de SENS.

AL23007819

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI BESOSE
SCI en liquidation amiable au capital de 600 €
Siège social : 23, quai des Sablons
89100 SENS
349 937 417 RCS SENS

Le 31/12/2022 – 14 h, l'associée unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé Mme Lucienne BETTIGNIES de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS.

AL23007820

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Il est donné avis de constitution d'une SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIES UNIPERSONNELLE
Dénomination : SASU CFARDI CENTRE DE FORMATION DES AGENTS DE PROTOCOLE ET DE RELATIONS DIPLOMATIQUES INTERNATIONALES
Capital social : 1000€
Siège social : 17 RUE DE SANCEY 89100 SENS
MR KOUAME BROU de nationalité ivoirienne résidant au
94 rue des Chantiers 78000 Versailles est le président
pour une durée illimitée.
Tribunal de commerce compétent : RCS DE SENS

AL23007802

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 14 avril 2023, il a été constitué la SAS dénommée : BS CLINIC AUXERRE
Capital : 1000€
Siège social : 35 rue du Temple 89000 AUXERRE.
Objet : La location ou la mise à disposition de plateaux techniques à destination des professionnels de santé composés des moyens humains et matériels nécessaires à l'exercice de leur activité et la réalisation d'actes esthétiques ou de médecine esthétique non soumis à autorisation administrative d'activité de soins.
Président : BS GROUPE, SAS au capital de 500 000 €, 20 ter rue de Bezons 92400 Courbevoie, RCS Nanterre 879 986 214, représentée par BS HOLDING, SAS au capital de 8000100 €, 812 980 431 RCS Paris elle-même représentée par M. Bernard SILLAM.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE.

AL23007795

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 17 avril 2023, à CHARBUY.
Dénomination : SCI MC3V.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 14 rue du hêtre, 89113 CHARBUY.
Objet : Acquisition, cession, administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 4000 euros
Montant des apports en numéraire : 4000 euros.
Cession de parts et agrément : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et avec autorisation des 2/3 des associés pour les cessions à des tiers.
Gérant : Monsieur Frédéric VAUTRIN, demeurant 14 rue du hêtre, 89113 Charbuy.
La société sera immatriculée au RCS AUXERRE.
Pour avis.

AL23007797

FLG AVOCATS
55 rue Crozatier
75012 PARIS
Tél : 01 47 63 75 01 - Fax : 01 47 63 74 47
www.flg-avocats.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 05/04/2023, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI DELAPLACE.
Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers.
Siège social : 1 Les Rousseaux 89150 Vernoy.
Capital : 100 euros.
Durée : 99 ans.
Gérance : M. DELAPLACE Arnaud, demeurant 1 Les Rousseaux. 89150 Vernoy.
Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants.
Immatriculation au RCS de Sens.

AL23007800

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 07/04/2023, il a été constitué une société par actions simplifiée aux caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : HOME ELECTRIQUE SERVICES
Capital : 1 000 €, divisé en 100 actions de 10 €.
Siège social : 36, rue de la Fôret d'Othe, La Grange au Doyen, 89510 VERON
Objet : Tous travaux d'installation électrique dans tous locaux, achats et ventes de matériel électrique afférent à l'activité ; toutes opérations et toutes activités se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes
Durée : 99 ans.
Président : M. Matthieu BONNEAU, demeurant à VERON (89510), 37 rue des Vignes de la Côte.
Cession d'actions : Elles sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.
La société sera immatriculée au RCS Sens.

AL23007821

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué pour une durée de 99 ans sous la dénomination HCC une SAS au capital de 205.000 euros, ayant son siège social à AUXERRE (89000) 5, rue Gérot ayant pour objet l'achat, la vente et la gestion de valeurs mobilières de toute nature et de toutes entreprises, l'achat, la souscription, la gestion, la vente, l'échange de ces valeurs et de tous droits sociaux, la prise d'intérêts et la participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ; la fourniture de prestations de services, toutes opérations financières et le contrôle de ces sociétés et entreprises dans tous les domaines, notamment en matière administrative, juridique et financière.
Il a été procédé à la nomination de M. Ch. COLLOMBAT - 5, rue Gérot 89000 AUXERRE en qualité de Président et Mme C. PAQUOT- 5, rue Gérot 89000 AUXERRE en qualité de Directeur général. Accès aux assemblées - vote tous les associés ont le droit de participer aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Cession d'actions les cessions d'actions sont libres. La société sera. immatriculée au registre du commerce d'AUXERRE.

AL23007840

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 07 MARS 2023, il a été constitué une SARL Unipersonnelle ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : LE FOURNIL DE MANON ET THOMAS
Forme : SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE
Capital : 1 500 €uros
Siège social : 46, route Nationale 89580 GY L'EVEQUE
Objet social : La fabrication et vente de pain et tous produits de boulangerie, de pâtisserie, viennoiserie, l'achat et la vente sous toutes ses formes de produits alimentaires, et en générale de tous comestibles, en vente sur place, en livraison et à emporter, de tous les produits, sandwichs, salades, paninis, vente directe et indirecte.
Début d'activité : 01/06/2023
Durée : 99 années à compter de son immatriculation à la chambre de commerce et des sociétés
Gérance : Madame LAVIGNE Manon, Isabelle, Maria, demeurant 4, rue Romain Baron à VARZY 58210.
Immatriculation : RCS d'AUXERRE.
Pour avis, Le gérant.

AL23007869

Suivez-nous sur notre page Facebook

Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT

Vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site agribourgogne.fr

Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants *

☐ Réussir Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ Réussir Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ Réussir Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ Réussir Lait — LAIT
☐ Réussir Porc Tech Porc — PORCS
☐ Réussir Volailles — VOLAILLES
☐ Réussir La chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ Réussir Vigne — VIGNE

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP VILLE
TÉL. PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n°

Date d'expiration

SIGNATURE

Terres de Bourgogne

☐ Je m'abonne pour 1 AN - 120 €

☐ Je m'abonne pour 2 ANS - 220 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
■ pour 1 an 55 €
■ pour 2 ans 110 €

TOTAL

// ÉNERGIE

Faites durer vos centrales photovoltaïques

Bon nombre d'agriculteurs sont devenus producteurs d'électricité. Les centrales photovoltaïques sur bâtiments agricoles dans lesquelles ils ont investi ont pu, au fil des années, voir leurs performances réduites. Pourquoi et comment redonner une seconde vie à ces centrales ? La question est complexe tant d'un point de vue technologique que réglementaire.

« Le photovoltaïque est certes la façon la plus simple de produire de l'électricité, mais ce n'est pas pour autant que la gestion d'une centrale photovoltaïque est simplissime ». C'est l'avertissement qu'adresse Rémi Berthon, directeur général d'Ener-Pacte, à tout exploitant d'une centrale photovoltaïque. Cette société lyonnaise accompagne 150 centrales dont la moitié chez des agriculteurs, en régions Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca), Rhône-Alpes et dans le Sud-Ouest. Sa mission : sécuriser et optimiser les centrales photovoltaïques. *« Notre activité est née en 2016 du constat d'une sous-performance chronique de ces centrales après les premières années d'exploitation (de l'ordre de 10 à 30 %) et de l'apparition de risques liés au vieillissement. Ce parc en toiture, souvent investi par des agriculteurs ou autres chefs d'entreprise pour assurer des compléments de revenus, représente en France près de 8000 unités installées entre 2008 et 2013 »*, estime Ener-Pacte.

Complexité réglementaire

Des unités qui ont souvent *« essuyé les plâtres »* d'un point de vue technologique comme le confirme Arnaud Maillard, directeur opérationnel de la société Soligest, basée à Montélimar (Drôme), qui accompagne les propriétaires de centrales dans le diagnostic et l'optimisation de leurs installations (114 sites suivis, dont 80 % chez des agriculteurs). *« En France, le marché du photovoltaïque a démarré en 2006*, rappelle Arnaud Maillard. *Les fabricants comme les installateurs débutaient. Certains ont disparu avant même la fin de la garantie sur le matériel ou de la garantie décennale »*. Qualité et fiabilité du matériel n'ont pas toujours été au rendez-vous. Dans le même temps, la réglementation qui entourait les premiers contrats de rachat de l'électricité était particulièrement restrictive. Les contrats de type S06 (relevant de l'arrêté du 10 juillet 2006), par exemple, interdisent au producteur de changer les panneaux avant la fin du contrat, indique Rémi Berthon, sauf décision de justice ou preuve apportée dans un cadre très précis que leur maintien induirait un risque (incendie par exemple). *« Le producteur, en échange d'un tarif de rachat subventionné, a en effet accepté par ces contrats de subir le "risque technologique" »*, poursuit-il. Les réglementations suivantes [de la S11 à la S17] ont assoupli ce point - en même temps que les tarifs de rachat diminuaient - et permettent aujourd'hui d'argumenter une baisse de performance pour justifier un changement de panneaux.

Diagnostiquer à temps

Cet exemple à lui seul démontre à quel point devenir producteur d'électricité est complexe. *« Sur l'ensemble des centrales que nous avons auditées depuis la création d'Ener-Pacte, 60 % sont en dehors des clous d'un point de vue réglementaire »*, signale le directeur général.

Outre ces questions, Rémi Berthon révèle également que 98 % des centrales auditées présentent au moins un risque critique, *« c'est-à-dire au moins un point qui pose un problème grave qui mérite d'être traité »*. *« Encore faut-il pouvoir diagnostiquer ces problèmes à temps »*, souligne Arnaud Maillard. C'est l'un des arguments des sociétés Soligest ou Ener-Pacte : offrir à leurs clients des technologies de pointe pour identifier le plus en amont possible un dysfonctionnement de la centrale *« Plus le problème est identifié et traité en amont, plus on pourra y apporter une solution à moindre coût »*, argumente Rémi Berthon.

Pour ce faire, Soligest a développé un scanner robotisé qui se déplace grâce à des chenilles sur la toiture. *« Cet outil réalise des photographies de haute définition pour déceler les moindres défauts des panneaux avant même la survenue du problème et identifier les numéros de série des modules défectueux »*, explique Arnaud Maillard. Chez Ener-Pacte, on s'appuie sur un logiciel développé avec le CEA-INES capable de classifier les défauts identifiés sur les chaînes photovoltaïques et d'évaluer les pertes de production associées. *« Une centrale est une véritable chaîne de production. Il faut pouvoir identifier l'élément limitant, sinon on va juste changer un panneau, induire une dépense supplémentaire, mais pas forcément de chiffre d'affaires additionnel »*, prévient Rémi Berthon.

Compter aussi sur le parc ancien

Pour l'un comme pour l'autre, le message est clair : être producteur d'électricité est un métier à part entière. *« Faire perdurer les centrales de première génération est possible*, affirme Arnaud Maillard. *À condition d'être bien entouré. L'électricité produite sera toujours monnayable même hors contrat ou pourra être autoconsommée »*. Et Rémi Berthon de souligner : *« le parc photovoltaïque ancien doit être en mesure de prendre toute sa part dans la transition énergétique. C'est une brique indispensable pour atteindre les objectifs de 40 % d'énergies renouvelables d'ici 2030 »*.

Sophie Sabot

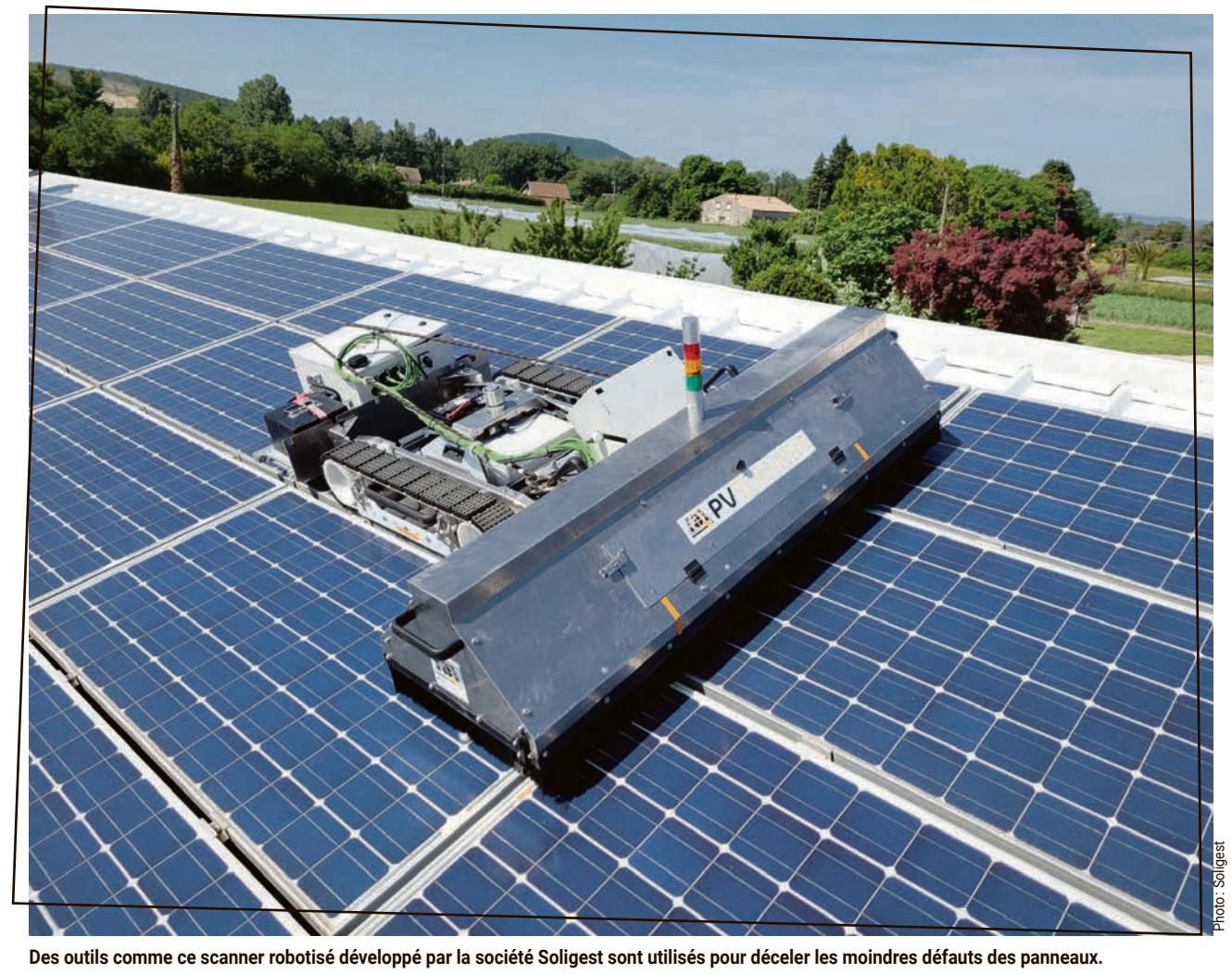


Photo : Soligest

Des outils comme ce scanner robotisé développé par la société Soligest sont utilisés pour déceler les moindres défauts des panneaux.



Photo Ener-Pacte SAS

La société Ener-Pacte propose une solution capable de classifier les défauts identifiés sur les chaînes photovoltaïques et d'évaluer les pertes de production associées.

// PRÉVENTION

Les fondamentaux d'une installation photovoltaïque

Installer du photovoltaïque sur un bâtiment agricole réclame quelques précautions d'usage.

L'installation photovoltaïque est exposée à une large typologie de risques de dommages. Il faut faire réaliser une étude des charges admissibles par la charpente du bâtiment avec prise en compte des événements neige et vent, par le bureau d'études de l'installateur pour des surfaces inférieures ou égales à 1 000 m² et par un bureau de contrôle technique pour toutes surfaces supérieures à 1 000 m². Demander que les panneaux photovoltaïques soient posés en surimposition avec une lame d'air de 5 cm et sur un support incombustible de type bac acier sec. Dans le cas d'une pose sur support combustible avec une lame d'air de 5 à 7 cm (Ex : panneaux sandwichs avec une isolation en mousse de polyuréthane), le respect du référentiel APSAD D14-A qui fixe les modalités d'installations électriques devra être appliqué par l'installateur. Les onduleurs, armoires et coffrets électriques à l'extérieur du bâtiment, devront être placés sur un support incombustible et non conducteur de la chaleur. Ils devront disposer d'une protection climatique et d'une protection mécanique pour limiter le risque de malveillance. S'ils sont à l'intérieur du bâtiment, ils devront être placés dans un local coupe-feu une heure (REI 60), avec une ventilation vers l'extérieur du bâtiment et une porte coupe-feu 1 heure (EI 60) si accès dans le bâtiment.

Installer des parafoudres

Il convient de ne pas utiliser de matières combustibles dans l'aménagement du local. Concernant l'installation photovoltaïque : privilégier les produits ayant fait l'objet d'un avis technique (ATec) ou (ETN). Faire réaliser l'installation suivant les prescriptions techniques UTE 15-712 (1 où 2 ou 3) en fonction du choix de mode de production (raccordé ou non au réseau, avec ou sans stockage). Protéger l'installation par des parafoudres (côté alternatif et continu). Leurs conditions de mise en œuvre, emplacement, raccordements et les caractéristiques sont définies dans le guide UTE 15-712-1 et la norme NF-C 15-100. Si les parafoudres ne sont pas obligatoires dans certaines régions, nous recommandons de les installer vis-à-vis du risque potentiel. Une fois suffit pour impacter votre installation. Les câbles DC (courant continu) devront cheminer à l'extérieur du bâtiment en les protégeant des influences extérieures. Pour la surveillance et l'analyse des risques incendies de l'installation photovoltaïques, nous préconisons de mettre en place des optimiseurs. Nous conseillons également d'utiliser la technologie de détection d'arc électrique, court-circuit, élévation de température dans les câbles, ayant la faculté de mettre en sécurité l'installation sur la partie défaillante. Cela limitera ou supprimera le risque détecté en l'attente d'une intervention du mainteneur. Les installations électriques devront, en complément des prescriptions du guide UTE 15-712-1, être conformes aux normes en vigueur. Pour la protection incendie, équiper le local onduleur(s) et les locaux électriques d'extincteurs CO2. Le bâtiment sera équipé d'extincteurs adaptés au (x) risque(s) présents, conformément à la réglementation en vigueur.



Photo : Réussir

Les installations photovoltaïques réclament de la rigueur lors de leur installation et dans leurs contrôles réguliers.

Contrôles réguliers

Pour assurer la pérennité de l'installation, il convient de :
- Faire contrôler périodiquement l'installation électrique du bâtiment supportant l'installation photovoltaïque par un organisme de contrôle. À l'issue de la vérification, il vous remettra un rapport de vérification et un compte rendu de vérification intitulé Q18. Si vous êtes employeur de main-d'œuvre, la périodicité est ramenée à 1 an par le Code du travail.
- Faire réaliser un contrôle des installations électriques par thermographie infrarouge une fois par an (maintenance préventive). Elle peut être réalisée par l'entreprise de maintenance de votre installation photovoltaïque. À défaut, elle sera réalisée par un organisme de contrôle technique. Il devra vous être remis un rapport et un compte rendu de vérification des installations électriques par thermographie infrarouge. En complément, une thermographie infrarouge par drone peut être réalisée tous les 3 ans, permettant de voir les cellules des panneaux défectueuses par exemple. Installer un système de surveillance de l'installation à distance pour détecter tout dysfonctionnement et pouvoir déclencher une opération de maintenance préventive. Souscrire un contrat de maintenance avec une entreprise qualifiée dans le domaine. Pensez à intégrer votre conseiller en prévention Groupama dès la phase de réflexion sur votre projet.

Groupama Paris val de Loire

Renseignements : 02 38 49 78 74

// PORTES OUVERTES

58 Depussay, aux quatre coins de la Nièvre

La société Depussay vient d'inaugurer ses deux nouvelles bases nivernaises à Corbigny et Luzy. Plus de 300 agriculteurs ont participé à ces évènements organisés les 11 et 13 avril. Avec 4 bases, la concession Claas quadrille désormais tout le département de la Nièvre, se positionnant à une demi-heure maxi de chaque exploitation.



Échanges autour de l'exposition de matériels.

Présente à Nevers et Perroy, la société Depussay renforce sa proximité avec les agriculteurs nivernais. La base d'Alluy, près de Châtillon-en-Bazois, a été reprise par Depussay Manutention Agri, société du groupe dédiée à la distribution de JCB. La concession Claas a donc fait l'acquisition de bâtiments dans la zone de Corbigny, route de Brinon, en 2020. Après plusieurs mois de travaux conséquents, le site a accueilli ses premiers clients en février 2022. Le bâtiment de 1 200 m² abrite notamment un magasin libre-service de 450 m². L'équipe est composée de 7 collaborateurs : un vendeur, 3 techniciens encadrés, un chef d'atelier présent dans l'entreprise depuis 18 ans, un magasinier et un apprenti. La société Depussay était déjà présente à Luzy, suite au rachat des Ets Pornin. Avec le développement de l'agricole, la cohabitation avec l'activité du magasin Espace Émeraude, libre-service et motoculture pour les professionnels et les particuliers, devenait compliquée par manque de place.

Conditions d'accueil et de travail améliorées

L'opportunité de racheter Luzy Motoculture, à quelques dizaines de mètres, a permis à Vincent Gauthé, directeur de la zone Nièvre et sud Yonne chez Depussay, d'apporter aux clients et collaborateurs des conditions d'accueil et de travail dans les standards d'aujourd'hui. Pour autant, si les activités ont été séparées, le magasin Espace Émeraude reste dans le giron du groupe et continu de servir la clientèle locale. Comme à Corbigny, des travaux de mise aux normes, de terrassement pour recréer une plateforme de stockage et d'exposition de matériels ont été engagés. 400 m² de bureaux ont été créés en mezzanine, libérant ainsi de l'espace pour agrandir le magasin. Avec un magasinier de plus, l'équipe de Luzy est constituée des mêmes compétences que Corbigny, chacune avec 4 véhicules pour le service après-vente. Même si les bases sont opérationnelles depuis plusieurs mois, les agriculteurs ont profité de ces deux soirées inaugurales pour découvrir les infrastructures et une large exposition de matériels pour laquelle la plupart des représentants des marques étaient présents.

Autour d'une restauration concoctée par les équipes du Pour'boire, un camion apéro aménagé dans un vieux Tub Citroën, les visiteurs ont pu échanger avec Christophe Depussay, président du groupe éponyme fort de 28 bases et de ses 450 salariés, et dont la distribution Claas s'étend de la Manche au Morvan.

LOISIRS

// FOIRE INTERNATIONALE

L'Art dit vin

Du 28 avril au 1er mai aura lieu la 10e foire internationale d'Art actuel dans les chais en Pouilly-Fumé (FIAAC) ; 10 ans célébrés comme il se doit.



FIAAC 2023 / Felip Costes

Le Mont Analogue, huile sur toile de Felip Costes, Grand Prix de la FIAAC en Pouilly Fumé 2017.

Comme chaque année, la Foire internationale d'Art actuel dans les chais en Pouilly-Fumé (FIAAC) accueille des artistes venus de toute la France et parfois de plus loin. Ce sont seize expositions à visiter dans des lieux d'exception, ouverts à tous les publics. Parmi ceux-ci, la Galerie de la Mairie de Pouilly propose une rétrospective dédiée à l'anniversaire de la manifestation : Les Grands Prix Invités.

Au programme

Cette rétrospective présentera tous les lauréats du Grand Prix de la FIAAC depuis 2013 : Marine Vu, Mathieu Lesecq-Abbib, Héloïse Guyard, Felipe Coste, Olga Vichneva, Frédéric Fau, Isabelle Palenc. Pour rappel, le Grand Prix de la FIAAC est décerné par des jurys de professionnels du monde de l'art, différents chaque année (collectionneurs, galeristes, organisateurs de salons, etc.). Par ailleurs, les artistes, choisis par les vignerons et vigneronnes, accrocheront leurs œuvres dans les chais et caveaux de différents domaines de l'appellation. Ce sont, à chaque fois, des expositions personnelles comportant plusieurs dizaines d'œuvres chacune et mises en valeur dans de vastes espaces (200 à 500 m²). Les artistes 2023 sont : Philippe Bertho au Domaine Serge Dagueneau & Fille ; Françoise Bertsch au Domaine Landrat-Guyollot ; Pascal Bost au Domaine Caïlbourdin ; Manuel Cara au Château de Tracy ; Nicolas Charrier au Domaine Guy Baudin ; Rosemary Chatin à la Cave Coopérative de Pouilly sur Loire ; Doudoudidon au Domaine Moreux-Corty ; Delphine Epron à la Maison de Massiac ; Jean-Pierre Fressinet, à son atelier avec le domaine Figeat ; Anny Juillet au Domaine Cédrick et Nelly Bardin ; Pascale Nectoux à son atelier avec un panorama des vins ; Élisabeth Sandillon au Domaine Seguin ; Juliette Schwartz au Domaine Claude et Marielle Michot ; Marc Zingarelli au Domaine de Breugnon.

Avant de se rendre dans les différents domaines, le public est invité à visiter l'exposition « Panorama de la FIAAC » à la Tour du Pouilly-Fumé. Un tableau représentatif du style de chaque artiste y est présenté. Ce premier aperçu permet à chacun d'organiser son parcours de la FIAAC 2023 en fonction de ses préférences et, au besoin, de se munir d'un catalogue et d'un verre de dégustation. Les expositions ouvrent le 28 avril de 14 h à 19 h. Du 29 avril au 1er mai, ouverture de 10 h à 19 h. Inauguration le 28 avril à 11 h à la Tour du Pouilly-Fumé, 30, rue Waldeck-Rousseau à Pouilly-sur-Loire. Remise des Prix le dimanche 30 avril à 19 h 30, même lieu. Entrée libre dans toutes les expositions.

Chloé Monget (d'après communiqué)

Renseignements : www.fiaac.fr

Les Domaines

Domaine Guy Baudin : www.baudin-pouilly.fr
Domaine Cédrick et Nelly Bardin : www.domaine-cedrick-bardin.fr
Domaine Caïlbourdin : www.domaine-cailbourdin.com
Cave Coopérative de Pouilly-sur-Loire : www.cavespouillysurloire.com
Domaine Serge Dagueneau & Filles : http://s-dagueneau-filles.fr/fr/
Domaine Figeat : domaine.andre.figeat@wanadoo.fr
Domaine Landrat-Guyollot : www.landrat-guyollot.com
Maison de Massiac (pas de site)
Domaines Claude et Marielle Michot : www.domaine-michot.com
Domaine Moreux-Corty : www.pouilly.com
Atelier Pascale Nectoux : www.pascalenectoux.com
Château de Tracy : www.chateau-de-tracy.com
Domaine Seguin : https://domaineseguin.com/
Domaine de Breugnon : www.domainedebreugnon.fr

Les artistes

Philippe Bertho : https://www.facebook.com/philippeberthoartiste/?locale=fr_FR
Françoise Bertsch : https://www.francoise-bertsch.com/
Pascal Bost : https://www.pascalbost.com/
Manuel Cara : https://manuelcara.wixsite.com/manuelcara
Nicolas Charrier (pas de site)
Rosemary Chatin : https://www.facebook.com/people/Rosemary-Chatin-Art/100064777746596/?locale=fr_FR
Doudoudidon : https://www.facebook.com/doudoudinesque/?locale=fr_FR
Delphine Epron : http://www.lesateliersdelphineepron.com/
Anny Juillet : https://fr-fr.facebook.com/people/Anny-Juillet-Plasticienne/100063507729578/
Pascale Nectoux : https://www.pascalenectoux.com/
Élisabeth Sandillon : https://www.elisabethsandillon.com
Juliette Schwartz : https://julietteschwartz.ultra-book.com/
Marc Zingarelli : www.instagram.com/marcuschatmoon

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES | MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR | ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Yonne

• Du 28 avril au 2 mai

// Foire de Sens

La Foire de Sens revient pour une 94e édition du vendredi 28 avril au mardi 2 mai. Cet événement, organisé par la Ville de Sens, a le droit comme chaque année à son espace agricole, mis en place et animé par la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Sont notamment à retrouver des producteurs du réseau Bienvenue à la ferme, qui proposeront à la dégustation et à la vente des fromages et des produits à base de miel. Une ferme pédagogique sera aussi présente. Et pour le côté souvenirs, une borne photo sera sur place. À noter la présence de partenaires comme l'Afdi, les Jardins de la Croisière, les MFR, le lycée Sainte Colombe, le lycée La Brosse (tous auront leur stand aux côtés de la Chambre d'agriculture et du réseau Bienvenue à la ferme).

• Samedi 13 mai

// 11e Fête de la bière icaunaise

Le comité des fêtes d'Appoigny organise sa deuxième édition de la fête de la bière Icaunaise, à Appoigny, le samedi 13 mai, de 15 heures à 3 heures du matin. Comme l'année précédente, une douzaine de brasseurs artisanaux de l'Yonne seront réunis, comme Fayyar, La Truite, Grand-Duc, Monclem, Vézelay, Thomas Becket, Maddam, La Cuverie, La Vaugermaine, Crazy Hops et d'autres encore. L'événement comprendra également quatre concerts avec Mitigana Steel Band tout l'après-midi, Deadline (pop rock) à 18h30, Kalffa (rock celtique) à 21h30 et une discothèque en plein air avec le DJ Latour, dès 23 heures.

Nièvre

• Dimanche 7 mai

// 11e Fête de plantes Jardipougues

Comme tous les ans, Jardipougues revient à Pougues-les-Eaux, le premier dimanche de mai de 10 heures à 18 heures au parc thermal de la ville. Les visiteurs pourront découvrir les stands dédiés au jardin et aussi aux produits locaux et artisanaux. Entrée libre. Nombreux stands et animations en sus.

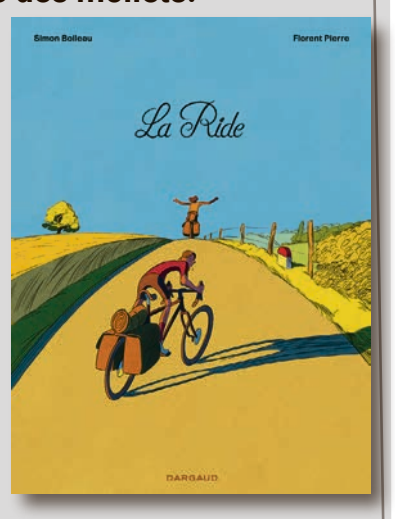
Pour exposer : inscription sur demande par mail à jaimepougues@gmail.com ou par téléphone au 06 74 66 85 01

// LIVRE

La Ride… en BD

Une magnifique échappée à vélo sur les petites routes départementales de France, de la capitale et sa banlieue jusqu'à la Bourgogne, en passant par le Morvan, en cinq jours, à la seule force des mollets.

Une ride (à prononcer *« raïde »*, bien sûr), c'est une virée à vélo. Mais surtout, c'est le meilleur moyen que Simon et Florent ont trouvé pour tromper la routine parisienne. Le premier est livreur à vélo, l'autre bosse dans la pub. Les deux ont bien besoin de changer d'air. C'est décidé, ils partiront ensemble à l'aventure. Pas besoin de vol long-courrier ni de visa : les compères embarquent pour un périple de Paris à la Bourgogne, en cinq jours, à la seule force du mollet.
Une échappée belle en forme de buddy-movie sur les petites départementales de Bourgogne, où on se perd pour mieux se retrouver.



Sortie en librairie le 21 avril. Scénario : Simon Boileau. Dessin : Florent Pierre
Édition Dargaud. ISBN : 9782205202137. 108 pages / 18 euros.

// MICRO-POUSSES

Une mini-surface pour un max de débouchés

Nathanaël Frey cultive des micro-pousses de petit-pois, radis et tournesol, depuis 2017. Ces plantes au stade cotylédon ou première feuille cartonnent, notamment auprès des restaurateurs strasbourgeois.



Germain Schmitt

Nathanaël Frey pose avec des tournesols qui viennent de germer. À côté de lui, des micro-pousses de tournesol prêtes à être récoltées.



Germain Schmitt

Du radis pourpre.



Germain Schmitt

Les Grands Jardins à Eschau, avec la serre, à gauche, et le laboratoire.

Sur les deux marchés du centre de Strasbourg où il vend ses productions, ses confrères l'appellent *« le maraîcher »*, en riant. Nathanaël Frey en est fort aise. Il a lui-même, malicieusement, baptisé son entreprise Les Grands Jardins. Cet Alsacien est producteur de micro-pousses, dans une serre d'à peine… 13 m²! Sur quelque 4 ares qu'on lui a prêtés à Eschau, il soigne aussi des salades variées, des épinards et des racines, qu'il récolte toutes jeunes: betteraves, carottes, choux, navets. Les Grands Jardins, c'est l'art du minimalisme. Nathanaël a appris à cultiver les micro-pousses (et d'autres légumes), en Nouvelle-Zélande, il y a cinq ans.

Avant, il était marionnettiste ici, mais *« je m'ennuyais,* dit-il. *Alors j'ai travaillé dans une ferme, au printemps 2016. J'y cultivais des légumes et je me suis amusé. Ça m'a attrapé »*, résume-t-il. Le virus du maraîchage! *« De vrais défis, de vrais challenges, du concret! »*, enchaîne Nathanaël. En 2017, il lance sa culture de micro-pousses de petit-pois, radis pourpre et tournesol, directement inspirée de son expérience océanienne. Il bine un morceau de terre dans la vallée de la Bruche, où il vit. Le chef de la Cheneaudière, à Colroy-la-Roche, lui met le pied à l'étrier. C'est son premier client. Lorsque Nathanaël commence à produire plus, il le recommande à ses pairs.

Frais, amer ou piquant

En 2019, Nathanaël et sa petite famille déménagent dans l'Eurométropole. Fort de précieux contacts, il embarque sa serre, qu'il pose à Eschau. Aujourd'hui, Les Grands Jardins fournissent plus de trente restaurants, surtout strasbourgeois. Le trentenaire est le seul, à sa connaissance, en Alsace, à atteindre les quasis 20 kg de rendement hebdomadaire, en micro-pousses. Il vend ces végétaux au stade cotylédon ou première feuille, principalement en mélange, dont la recette a été peaufinée au fil des années, grâce aux retours des cuisiniers. Le petit-pois, au goût frais, flatte l'œil avec ses filaments bouclés; le radis pourpre est piquant; et le tournesol, un peu amer, est gorgé d'eau et croquant. *« Ce mélange de micro-pousses, c'est notre produit phare. J'ai tout de suite perçu que ce serait une niche à exploiter pour me lancer dans le maraîchage… parce que ce n'est pas facile de gagner de l'argent avec des légumes, encore moins quand on s'installe hors cadre familial, comme moi, et qu'on n'a pas d'hectare »*, résume Nathanaël, pragmatique.

Le projet initial était la production de moult légumes en pleine terre, un rêve que Nathanaël n'a pas abandonné. Il devient officiellement chef d'exploitation début 2022 et espère trouver un nouveau terrain; toujours autour de Strasbourg, pour être proche de l'Allemagne d'où vient sa compagne. Le maraîcher souhaite louer ou acheter entre 20 et 60 ares, poursuivre la culture de micro-pousses qui l'a lancé et développer la légumière. *« L'objectif est d'aboutir à une équivalence de chiffre d'affaires (CA) entre micro-pousses et légumes, grâce à une trentaine de variétés, et de passer à deux équivalents temps plein (ETP). Pour cela, il faudrait que je multiplie par cinq la production au jardin »*, calcule Nathanaël Frey. Actuellement, ils sont 1,3 ETP. En 2021, l'entreprise a réalisé 24 000 € de CA; en nette évolution par rapport à l'année 2020, impactée par la crise sanitaire et la fermeture momentanée des restaurants.

Qualité premium

C'est d'ailleurs la Covid-19 qui a poussé Nathanaël sur les marchés; de la place de Zurich et des producteurs, devant la Nouvelle Douane. Près de 200 clients, chaque semaine, dévalisent son petit stand. Ces ventes en direct représentent désormais 35 % de son CA, quand celles aux restaurants en constituent encore 60 %. Les bonnes tables de Strasbourg sont toujours son fonds de commerce: la maison Kammerzell, le bistrot Paulus, l'étoilé Les Funambules, le gastronomique La Casserole, pour ne citer qu'eux. Les magasins se partagent les pousses restantes, dont le Super U d'Eschau. Le credo de Nathanaël, c'est l'hyper local, la fraîcheur… et le bon! *« Ce que je mets en avant, c'est le goût et l'origine locale. L'argument santé est repris par certains clients, mais moi, je ne me suis pas encore découvert une passion pour la diététique, donc je n'en parle pas »*, assure-t-il. À 4 €, la boîte de 100 g de micro-pousses, sur les marchés, on est presque sur un produit de luxe. *« Je fais de la qualité premium, du très jeune, sur mes petites surfaces, aussi en légumes,* se justifie Nathanaël. *Les micro-pousses sont chères, mais accessibles pour les particuliers. Et pour la restauration, leur prix est inférieur à celui pratiqué par mes concurrents »*. Ses rivaux sur ce segment, viennent en plus de loin: de Hollande et d'Israël. Et les chefs sont heureux d'afficher l'origine Alsace à leur carte. *« Quand je démarche les cuisiniers, ils m'appellent souvent dans les heures qui suivent notre rencontre pour me dire: c'est génial, j'en veux et votre prix sera le mien! C'est flatteur »*, admet Nathanaël, qui savoure sa reconversion. D'autant plus que sa fibre artistique s'exprime, tout de même, chaque jour. *« Je suis très content de l'apparence de mon jardin. Je construis une toile et j'ai l'impression de plus développer ma créativité aujourd'hui qu'à l'époque »*, confie-t-il.

Facile?

Charpentier de formation, Nathanaël a lui-même construit la serre et le laboratoire de préparation des mélanges de micro-pousses: 6 000 € chacun. Au total, ces cinq dernières années, il a investi environ 30 000 €, pour ses micro-pousses et son mini-jardin. Les graines coûtent entre 2,5 à 28 €/kg, les plus chères étant celles de radis pourpre. Le prix du substrat, de compost et de tourbe s'élève à 40 €/m3. Les graines sont posées à la surface de cette mince couche de terre. Nathanaël sème et récolte deux fois par semaine. Il y a donc près de 100 récoltes de micro-pousses par an dans la serre continuellement chauffée à 20 °C et ventilée. En 2017, le rendement en micro-pousses était de 8 kg par récolte; aujourd'hui, le record à battre, c'est 21 kg. *« On a maîtrisé l'outil. La qualité et la quantité augmentent. Heureusement, car les commandes aussi! Surtout avec les marchés de Noël, en fin d'année »*, révèle Nathanaël Frey.

L'arrosage, à la main, est quotidien. *« Je travaille à l'arrosage automatique »*, précise le maraîcher, réflexif. La récolte a lieu après sept jours pour les pousses de radis, et après dix à douze jours pour celles de petit-pois et de tournesol. Nathanaël n'utilise aucun produit phytosanitaire. *« Surtout pas de désherbant »*, s'esclaffe-t-il. Pourtant, les micro-pousses ne sont pas labellisées bio, culture hors sol oblige. Les semences, qu'il choisit pour leurs qualités, sont aussi plus souvent issues de l'agriculture conventionnelle. Si le maraîcher n'a jusqu'alors jamais constaté d'invasion de champignons, il a déjà affronté les colonies de fourmis et les vols d'oiseaux, dans sa serre. Ses légumes poussent, eux, sur un lit de compost, en pleine terre. Nathanaël travaille le sol le moins possible. *« Je construis tout, dans ma ferme, autour de la volonté de ne pas me casser le dos »*, argue-t-il.

Toujours innover

Dernières nouveautés: aux particuliers, sur les marchés, le maraîcher propose, depuis peu, des petits pots avec des graines pré-germées, à faire pousser chez soi, à 3 € l'unité. Cet hiver, ils remplaceront sur son stand les légumes de pleine terre qui se raréfient. Les Grands Jardins ont aussi lancé le hashtag #mesminipousses sur les réseaux sociaux, pour faire vivre la communauté des *« accros »*.

Anne Frintz